UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL,
PROFIL AVEC MÉMOIRE

Femmes victimes de violence conjugale hébergées dans les maisons d'hébergement : Quels facteurs influencent leur décision d'utiliser ou non les services post-hébergement?

PAR
AMÉLIE TRIBOUILLIER

© Amélie Tribouillier, juin 2026

Université du Québec en Outaouais

Département de travail social

Ce mémoire intitulé

Femmes victimes de violence conjugale hébergées dans les maisons d'hébergement : Quels facteurs influencent leur décision d'utiliser ou non les services post-hébergement?

Présenté par :

Amélie Tribouillier

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Carole Boulebsol

Évaluatrice, membre du jury

Isabelle Côté

Évaluatrice externe, membre du jury

Célyne Lalande

Sylvie Thibault

Directrices de recherche

RÉSUMÉ

Cette recherche, ayant pour cadre conceptuel la reprise de pouvoir sur la sécurité, explore les facteurs qui font en sorte que les femmes victimes de violence conjugale hébergées dans les maisons d'hébergement décident ou non d'utiliser les services post-hébergement proposés par ces ressources. Six femmes ont été rencontrées à l'automne 2025 et à l'hiver 2026, alors qu'elles étaient encore hébergées en maison, et ce, dans le but de comprendre au mieux leur décision au moment où elles la prennent. L'analyse des entrevues a permis de cerner l'expérience des femmes en maison d'hébergement, les ressources sur lesquelles elles pensent pouvoir se fier une fois leur séjour terminé ainsi que les défis qu'elles pensent rencontrer lors de la période post-hébergement. Cette recherche a permis de documenter la manière dont les femmes anticipent la période post-hébergement et d'identifier les difficultés pour lesquelles elles pensent avoir besoin du soutien post-hébergement, permettant ainsi de mieux comprendre leur réalité et de dégager des pistes d'amélioration des services pour favoriser leur sécurité et leur bien-être.

Mots clés : reprise de pouvoir sur la sécurité, femmes victimes de violence conjugale, hébergement, post-hébergement, violence conjugale post-séparation, méthode qualitative.

ABSTRACT

This research, using the conceptual framework of safety-related empowerment, explores the factors that influence whether or not women experiencing domestic violence and residing in shelters decide to use the post-shelter services offered by these resources. Six women were interviewed in the fall of 2025 and winter of 2026, while they were still residing in shelters, in order to better understand their decision at the time they made it. Analysis of the interviews allowed to identify the women's experiences in shelters, the resources they believe they can rely on after their stay, and the challenges they anticipate facing during the post-shelter period. This research documented how the women anticipate the post-shelter period and identified the difficulties for which they believe they will need post-shelter support, thus providing a better understanding of their realities and suggesting ways to improve services to promote their safety and well-being.

Key words: safety-related empowerment, women experiencing domestic violence, post-shelter, post-separation domestic violence, qualitative method

LISTE DES ACRONYMES

DPJ : Direction de la protection de la jeunesse

FMHF : Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

RMFVVC : Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

RPS : Reprise de pouvoir sur la sécurité

VCPS : Violence conjugale post-séparation

REMERCIEMENTS

Ce projet de mémoire n'aurait pas été possible sans les femmes.

Pour commencer, merci aux femmes qui ont accepté de participer à cette recherche, qui se sont confiées, qui ont été vulnérables, qui ont été fortes, qui ont ri, qui ont pleuré et qui continuent de vibrer malgré toutes les violences vécues. Vous avez été une source d'inspiration énorme pour moi.

Merci aux femmes qui travaillent dans les maisons d'hébergement ainsi qu'au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale dans le soutien indispensable pour ce projet.

Merci aux deux professeures qui m'ont accompagnée pour cette recherche, Sylvie Thibault et Célyne Lalande. Évidemment, sans votre accompagnement et vos conseils, ce projet n'aurait jamais pu voir le jour.

Merci aux femmes de ma vie, sans qui la vie n'aurait pas les mêmes saveurs et les mêmes couleurs. Un merci tout particulier à mes deux sœurs que je chéris du plus profond de mon cœur. Vous êtes mon ancre, mon air et mon feu. Merci pour le soutien, merci de croire en moi, et merci d'être qui vous êtes. Merci également à mes parents, merci pour votre soutien, merci de croire en moi et merci d'être là.

Pour finir, merci à mes trois filles, qui me coupent le souffle d'amour, qui me donnent envie de me dépasser et d'essayer de rendre le monde de demain un peu plus doux. Merci d'être si humaines, si persévérantes et si lumineuses. Vous êtes mon centre.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. Problématique 4

2. Recension des écrits 13

2.1 Satisfaction des femmes en lien avec leur séjour en ressource d'hébergement 14

2.2 Enjeux post-hébergement 16

2.3 Conclusion de la recension des écrits 23

3. Question de recherche et objectifs spécifiques 24

4. Cadre conceptuel 25

5. Méthodologie 28

5.1 Approche qualitative 28

5.2 Population à l'étude 28

5.3 Modalités de recrutement et échantillonnage 29

5.4 Collecte de données 30

5.5 Déroulement de l'entrevue 31

5.6 Procédure d'analyse de données 31

5.7 Considérations éthiques 333

5.8 Posture de la chercheure 33

5.9 Limites 35

6. Résultats 36

6.1 Expérience en hébergement 37

6.2 Ressources 42

6.3 Besoins actuels et anticipés pour la période post-hébergement 47

7. **Discussion** 57

7.1 Influence du séjour en maison d'hébergement dans la prise de décision 58

7.2 Identification des ressources personnelles, interpersonnelles, communautaires et professionnelles 60

7.3 Pourquoi décider d'utiliser les services post-hébergement proposés par les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ? 64

Conclusion 68

Bibliographie 70

Annexe 1 80

Annexe 2 81

Annexe 3 82

Annexe 4 84

Annexe 5 86

Annexe 6 89
Annexe 7 93

INTRODUCTION

La violence conjugale est un phénomène largement documenté et les connaissances à ce sujet ne cessent de progresser, permettant ainsi de mieux saisir toute la complexité de ce phénomène social (Lessard et al., 2015). En effet, alors que l'on tendait à penser auparavant que le combat des femmes qui vivent de la violence se terminait une fois qu'elles quittent la situation de violence, nous sommes maintenant davantage en mesure de saisir l'ampleur des défis qu'elles rencontrent, allant de la poursuite des nombreuses démarches socio judiciaires et administratives (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, [FMHF], 2026) aux manifestations de violence post-séparation exercées par le conjoint (Thibaudeau et Jolin, 2026). En ce sens, il apparait clair que le séjour en ressource d'hébergement et le soutien qui y est apporté peut s'avérer de trop courte durée pour bon nombre de femmes, et c'est pourquoi un suivi post-hébergement leur est proposé à la fin de leur séjour (Jacobson et al., 2025). Perez-Trujillo et Quintane (2017) ont d'ailleurs démontré que plus les femmes ont une grande quantité de besoins, plus elles tendront à rester longtemps en hébergement, ce qui met là encore en lumière l'importance d'un suivi post-hébergement. Ce type de suivi a pour principal objectif « d'offrir à la femme un lieu de soutien, d'écoute et d'accompagnement afin qu'elle puisse poursuivre ses démarches personnelles liées aux conséquences de la violence conjugale » (La Bouée, s.d.). Étant donné le filet de sécurité que ce type de service peut apporter aux femmes, nous nous questionnons à savoir quelles sont les raisons qui motivent les femmes à utiliser ou non le suivi post-hébergement. Dans ce mémoire, la problématique de la violence conjugale sera présentée. Par la suite, la recension des écrits ainsi que la question de recherche seront détaillées. Nous expliquerons ensuite pourquoi c'est le concept de reprise de pouvoir sur la sécurité qui a été choisi comme cadre conceptuel. Nous présenterons notre choix de méthodologie ainsi que les défis entourant notre posture, et finirons en présentant les résultats, la discussion ainsi que les limites de la recherche réalisée.

1. Problématique

Aujourd'hui, il nous semble usuel d'entendre parler de violence conjugale, de lire des articles de journaux qui relatent des affaires socio judiciaires condamnant un conjoint violent ou d'entendre différents débats sur la scène politique concernant le financement des services pour les femmes victimes de violence conjugale. En effet, la société québécoise a intégré le fait que la violence conjugale est un problème social auquel l'État doit répondre en posant des actions politiques, judicaires et sociales (Lessard et al., 2015). C'est en 1985 que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est doté d'une première politique sectorielle intitulée *Une politique d'aide aux femmes violentées* et en 1986 que de la première *Politique d'intervention en matière de violence conjugale* a été implantée conjointement par les ministères de la Justice et du Solliciteur général (maintenant ministère de la Sécurité intérieure). Le gouvernement québécois s'est ensuite doté d'une première politique globale de prévention et d'intervention en matière de violence conjugale en 1995, soit la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 1995). La définition de la violence conjugale donnée dans cette politique est d'ailleurs toujours la même que celle utilisée lors du dernier plan d'action gouvernemental (Gouvernement du Québec, 2018), et plus récemment dans le rapport *Rebâtir la confiance* (Gouvernement du Québec, 2020) et *La Stratégie gouvernementale intégrée en violence 2022-2027* (Gouvernement du Québec, 2021) :

> La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre. La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. (Gouvernement du Québec, 1995, p. 23).

Cependant, malgré la reconnaissance de l'importance du problème de la violence conjugale, il est difficile de donner un portrait précis de la situation. En effet, le lien particulier qui unit la victime à son agresseur, la peur de représailles, la présence d'enfants ainsi que la dépendance fonctionnelle et économique constituent de nombreux facteurs qui peuvent fortement limiter la femme victime de violence conjugale à dénoncer aux autorités la violence subie au sein de son foyer (Gouvernement du Québec, 2018). Au Québec, ce sont plus de 21 000 femmes qui ont déclaré aux autorités avoir été victimes de violence conjugale en 2024 (Gouvernement du Québec, 2026). Également, un quart des crimes contre la personne est attribuable à la violence conjugale (Institut national de santé publique, 2026). Cependant, même s'il est certain que ces données sous-estiment le nombre de victimes, il est malgré tout possible de constater que c'est un phénomène qui touche un nombre élevé de femmes sur lequel il est essentiel de se pencher afin d'y apporter des solutions durables. En effet, le gouvernement du Québec (2026), rapporte que 76% des victimes de violence conjugale en 2024 auraient été des femmes.

Par ailleurs, cette reconnaissance sociale de la problématique de la violence conjugale a amené l'État à augmenter de manière significative le financement des services pour les femmes victimes de violence, telles que les maisons d'hébergement pour femmes. En effet, depuis 1975, plus d'une centaine de maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ont été mises sur pied (Milieu de travail alliés contre la violence conjugle, 2026).

Les maisons d'hébergement sont des milieux qui permettent aux femmes victimes de violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants d'avoir accès à un hébergement d'urgence et à des biens permettant de répondre à leurs besoins de bases, tels que des vêtements et de la nourriture (Perez-Trujillo et Quintane, 2016). Les services proposés sont variés : intervention psychosociale, accompagnement dans les démarches légales, support social, accompagnement professionnel et référence à d'autres services présents dans la communauté (Ben-Porat et Sror-Bondarevsky, 2021). Les maisons d'hébergement offrent également aux femmes de l'information et de l'éducation sur la violence conjugale (Tutty et al., 2024) ainsi que de l'intervention de groupe, de l'accompagnement concernant les finances et de l'information sur leur rôle parental (M. Kenyon, et al., 2020). Les interventions faites dans ces maisons d'hébergement permettent aux femmes d'améliorer leur santé mentale, d'obtenir du soutien social et diverses ressources ainsi que de diminuer les risques de vivre de nouveau une relation violente (Fernàndez-Gonzàlez et al, 2019), tout en permettant aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie (*empowerment*) (M. Kenyon et al., 2020).

Cependant, les ressources d'hébergement pour femmes violentées disponibles ne réussissent pas à répondre à la demande. En effet, en 2020, ce sont 15 000 demandes d'hébergement qui ont été refusées, faute de place dans les ressources (Julien, 2021). En 2025, c'est une demande d'hébergement sur deux qui a été refusée (Laplante, 2025). D'autres services sont toutefois disponibles pour ces femmes, tels que des lignes d'écoute et de référence, des services d'accueil psychosocial ainsi que des organismes communautaires (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du Québec, 2021).

Sur l'ensemble des femmes victimes de violence conjugale, ce n'est une faible proportion d'entre elles qui séjourneront en maison d'hébergement (M. Kenyon et al., 2020). Une étude menée par Perez-Trujillo et Quintane (2017) met en lumière différentes caractéristiques dans le portrait des femmes qui utilisent les services d'hébergement. Selon ces chercheurs, ces femmes auraient moins de ressources pour quitter la relation violente, seraient moins en situation d'emploi et auraient moins de stabilité résidentielle et d'éducation. Également, la présence d'enfants augmenterait la probabilité d'utiliser ce type de services et ces femmes auraient vécu davantage de violences physiques et sexuelles. Pour finir, les femmes qui utilisent les services d'hébergement auraient plus de besoins variés, tels que des besoins financiers, des enjeux de santé ainsi que le support en lien avec les démarches légales. Également, la violence conjugale peut avoir eu pour effet de réduire le réseau social des victimes (Nolet et al., 2020), rendant ainsi plus difficile l'accès à ce dernier quand vient le temps de quitter le conjoint violent.

À leur arrivée en maison d'hébergement, certaines sont envahies par un sentiment d'injustice, d'autres sont habitées par des peurs de toutes sortes concernant l'ex-conjoint, le bien-être de leurs enfants, la potentielle précarité à venir, les procédures légales, l'adaptation en maison d'hébergement, elles peuvent également ressentir beaucoup de tristesse, d'impuissance, d'humiliation, etc., bref, le choc est immense et les besoins sont grands (Chayer et Smith, 2012). Cependant, la durée du séjour reste très courte considérant tous les besoins à répondre (démarches judiciaires, assurer la sécurité, trouver un logement, un emploi et une garderies, etc.), ce qui explique d'ailleurs que certaines femmes restent plus longtemps que ce qui est prévu au départ (Barbelane Biais, 2017).

Parallèlement, avec les années, force est de constater que les connaissances entourant la violence conjugale s'élargissent et s'enrichissent. En effet, ces connaissances, notamment en ce qui a trait à la violence post-séparation, ne cessent de grandir et les nombreux enjeux vécus par les femmes une fois qu'elles quittent la relation violente sont désormais bien documentés (Lessard et al., 2024).

En effet, les femmes qui quittent le foyer violent vont certainement rencontrer bons nombres d'obstacles à la suite de leur séjour en maison d'hébergement. Le séjour en ressource est très court et les femmes continuent très souvent d'être exposées à la dangerosité de leur conjoint violent (Côté, 2018). Les défis auxquels font face les femmes à la suite de leur hébergement s'avèrent nombreux (Côté et al., 2026) et ne leur laissent que peu de répit. Pour commencer, elles doivent trouver un logement, ce qui ne représente pas une mince affaire étant donné la précarité financière dans laquelle bon nombre d'entre elles se trouvent (FMHF, 2026). De plus, l'actuelle crise du logement qui a lieu dans plusieurs régions du Québec met assurément des bâtons dans les roues des femmes violentées. En effet, d'une part, la rareté des logements fait en sorte que les prix des loyers sont exorbitants (Table des groupes de femmes de Montréal, 2019), et d'autre part, cette pénurie donne l'opportunité à certains propriétaires d'exercer des pratiques discriminatoires envers les locataires ainsi que du harcèlement ou des violences envers ces femmes (Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec, 2019). Cette violence peut se traduire par des commentaires déplacés, des avances sexuelles, de l'exhibitionnisme, du voyeurisme, des attouchements ou des viols (Table des groupes de femmes de Montréal, 2019). Il est donc possible qu'une femme victime de violence conjugale prenne toute son énergie à quitter un conjoint violent pour finalement vivre de nouveau de la violence dans un contexte dans lequel elle pensait pouvoir être finalement en sécurité. Les femmes monoparentales ainsi que celles ayant un faible revenu sont davantage à risque de vivre de la discrimination quand vient le temps de trouver un logement (Front d'action populaire en réaménagement urbain, 2019), situation vécue par de nombreuses femmes violentées. De plus, « la fuite d'une relation abusive peut nécessiter un logement d'urgence, mais l'accès à des hébergements sûrs et adaptés est souvent limité, laissant les femmes dans des situations vulnérables » (Y des femmes, 2016-2026, paragr. 5).

Cette réalité est exacerbée pour les femmes racisées (Safi Msiempba, 2024), car la complexité pour certaines femmes immigrantes de connaitre leurs droits et recours participe à un important isolement social. Vivre dans des logements trop chers peut les amener à devoir couper dans leurs besoins de base, tels que manger et se soigner. En « privant ces femmes d'un accès équitable à un logement décent, le marché privé reproduit et amplifie les inégalités, mettant en péril leur sécurité, leur santé et leur droit fondamental à vivre dans la dignité » (Safi Nsiempba, 2024, paragr. 2). Tout ceci peut être lourd de conséquences et les femmes qui vivent de la violence ou qui en ont déjà vécu sont parmi les groupes de personnes qui sont les plus vulnérables face à la pénurie de logement (FMHF, 2026). Or, il est essentiel de se rappeler que

« disposer d'un logement sûr et pérenne est primordial dans le processus de sortie effective et durable des violences » (Barbelane Biais, 2017, paragr. 19).

Un autre enjeu très présent rencontré par les femmes suite à leur séjour en ressource d'hébergement est sans conteste la précarité financière. En effet, les ressources financières et matérielles des femmes sont grandement mises à mal lors de la rupture, qui peuvent être pour beaucoup les conséquences de la violence économique (Mullner et Mazuy, 2023 ; FMHF, 2026). Cette précarité financière peut fortement limiter les femmes dans leur capacité à quitter leur conjoint violent, à se trouver un logement et à répondre à leurs besoins ainsi qu'à ceux de leurs enfants (FMHF, 2026). En 2025, les femmes sont encore plus susceptibles que les hommes de vivre en situation de pauvreté, leur salaire reste moindre et elles sont surreprésentées dans les emplois précaires (Antoine et al., 2025). Au Québec, un article publié par Ligaya (2019) indique qu'en 2018, les femmes en âge de travailler ont reçu des revenus inférieurs de 13,3% par rapport aux hommes. S'ajoute à ceci qu'une partie des femmes qui quittent les ressources d'hébergement d'urgence expérimentent la monoparentalité, situation familiale qui a tendance à appauvrir les femmes. En effet, selon Statistiques Canada (2024), les mères monoparentales, qui représentent plus de 80% des familles monoparentales, sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté et de subir de l'insécurité alimentaire. En 2022, c'est près de la moitié des familles monoparentales dirigées par une femme qui était en situation d'insécurité alimentaire (Statistiques Canada, 2024). Au Québec « en 2018, le taux de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation, était de 16,6% pour les familles monoparentales ayant une femme à leur tête, comparativement à 4,3% pour les familles biparentales » (La fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, 2022, paragr. 2). Également, il est essentiel de noter que la situation économique d'une femme victime de violence conjugale peut avoir un impact majeur sur sa trajectoire. En effet, la précarité économique constitue un obstacle important dans la décision de quitter son conjoint ou de le dénoncer à la justice (Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, [RMFVVC] 2022b). En effet, les femmes peuvent vivre toutes sortes de difficultés économiques qui peuvent mettent à mal leur indépendance financière tels que le manque de moyens financiers pour des services essentiels et pour se loger convenablement et les difficultés d'accès à l'aide sociale (Molina et al, 2025 ; RMFVVC, 2022b).

De plus, il est possible d'imaginer l'ampleur des défis rencontrés en ce qui concerne la garde des enfants et la séparation. En effet, la Direction de la protection de la jeunesse et les tribunaux québécois tendent à privilégier la présence du père dans la vie des enfants, ce qui peut être lourd

de conséquence pour les femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC, 2022; Zaccour, 2020). Également, lorsque la garde des enfants est partagée entre les deux parents, il y a de fortes chances de maintenir les femmes dans la violence conjugale après la séparation puisque les ex-conjoints sont alors plus à risque d'être en contact (Côté, 2018). Dans la même optique, pendant longtemps, l'insistance des tribunaux pour avoir recours à la médiation en cas de séparation (Lapierre, 2017) s'avérait on ne peut plus inadéquate, étant donné le danger que cela représente pour la femme (Côté, 2018).

Les femmes victimes de violence conjugale vont également rencontrer des enjeux de santé physique et psychologique importants, qui tendent à perdurer une fois le séjour en hébergement terminé. En effet, les femmes exposées à la violence conjugale sont significativement plus à risque d'avoir des enjeux de santé mentale, comparativement aux femmes qui n'en ont pas vécu (Akyazi et al., 2018). Sur le plan psychologique, en plus de pouvoir souffrir de confusion et de trouble de stress post-traumatique, les femmes peuvent ressentir une multitude de symptômes tels que la détresse, la perte de confiance et d'estime de soi, de l'anxiété, des crises d'angoisse ou de panique, de la tristesse, de la honte, de la culpabilité, une tension intérieure, du stress, de la colère, du désespoir, etc. (Beck et al, 2011 ; SOS Violence conjugale, s. d.). Les troubles les plus fréquents rencontrés chez ces femmes sont la dépression et le trouble de stress post-traumatique (Akyazi et al. 2018). Sur le plan physique, les femmes peuvent également vivre avec de nombreuses conséquences de la violence conjugale : difficultés liées au sommeil, à l'alimentation, perte d'énergie, faible système immunitaire, syndromes de douleur chroniques, problèmes cutanés ou digestifs, maux de têtes fréquents, etc. (SOS Violence conjugale, s. d.). Les femmes peuvent également vivre avec toutes sortes de symptômes physiques qui ne peuvent être entièrement expliqués médicalement, tels que des désordres psychosomatiques, le trouble de la dissociation ainsi que de la douleur chronique (Akyazi et al., 2018). De plus, dans un article publié par Lamontagne et Bernier (2024), la proportion importante des femmes ayant subies des traumatismes crâniens en lien avec les violences subies dans le couple est documentée. En effet, ces traumatismes pourraient toucher jusqu'à 75% des victimes de violence conjugale et affectent les victimes dans leurs capacités globales, dans leurs relations avec autrui ainsi que dans leur rapport avec elle-même (Lamontagne et Bernier, 2024). Malheureusement, cette réalité est encore méconnue et fait en sorte que les femmes ne reçoivent pas toujours l'aide dont elles ont besoin en lien avec cet enjeu de santé important.

Pour finir, en plus de tous les défis rencontrés par les femmes, il ne faut pas oublier que la violence conjugale post-séparation représente un enjeu majeur lors de la période qui suit la

séparation des femmes avec leur conjoint violent. La manière dont se manifeste la violence conjugale à la suite de la séparation semble aller à l'encontre de l'imaginaire collectif qui tend à penser que la violence cesse en même temps que la relation. En effet, selon Statistique Canada (2021), en 2019, 11% de la population avait subi des violences de la part d'un ex-conjoint, et 38% d'entre elles ont rapporté que la violence s'était produite plus de six mois après la séparation.

Selon le Dubé et al. (s. d., p.2), la violence conjugale post-séparation se définit comme : « C'est toute forme de violence (sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle et physique) exercée par un ex-mari, un ex-conjoint ou un ex-partenaire après la séparation. ». Cette violence peut prendre différentes formes, soit la violence physique, le harcèlement, la violence psychologique, la violence sexuelle, le contrôle et la violence verbale (Dubé et al., s. d.). Hardesty et al. (2016) rapportent quant à eux que la violence post-séparation prendrait souvent la forme de comportements hostiles et colériques, du harcèlement et des menaces. L'Institut de la statistique du Québec (2023) rapporte que la présence d'antécédents de violence conjugale dans la relation et la séparation sont les facteurs qui augmenteraient le plus les risques d'homicide conjugal. Meyer (2016), quant à elle, met en lumière la détérioration des conditions de vie des femmes en lien avec ces violences post-séparation, pouvant mener les femmes jusqu'à l'itinérance. Les violences post-séparation peuvent être telles que certaines femmes font le choix rationnel, pour elles et leurs enfants, de rester avec le conjoint malgré la violence (Lapierre, 2017). Et ces chiffres témoignent de l'ampleur du problème. En effet, une enquête menée par Lindsay (2014) révèle que près d'une femme sur cinq ayant été en contact avec un ex-conjoint dans les cinq années qui précédaient cette enquête a vécu de la violence conjugale post-séparation de la part de ce dernier. Selon le ministère de la Sécurité publique (2023), en 2021, ce sont 45,3% des infractions de violences conjugales qui sont exercées de la part d'un ex-conjoint. De plus, dans un contexte de séparation, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de subir des violences graves, telles que les blessures, les agressions, les étranglements, les menaces avec une arme ou les féminicides (Lindsay, 2014). D'ailleurs, au Québec, ce sont 25 femmes qui ont été victimes de féminicides en 2024 (Lacroix, 2025).

De plus, la réalité des femmes immigrantes en lien avec la violence conjugale est encore plus complexe. En effet, une recension des écrits de Castro Zavala (2013) a démontré que le statut d'immigration précaire peut être utilisé comme moyen de contrôle et de violence sur les femmes et peut prendre des formes telles que la menace d'expulsion sans les enfants ou d'arrêt de parrainage. Burobina, White et Cousineau (2026) mettent en lumière les nombreuses sphères

sur lesquelles la violence conjugale post-séparation (VCPS) peut mettre à mal : la santé physique, mentale et sexuelle, la carrière professionnelle, la situation financière, la stabilité résidentielle, la maternité et les relations sociales.

Une étude faite par Jacobson et collègues (2025) a mis en lumière une quantité d'informations qui permettent de saisir les enjeux qui caractérisent la période post-hébergement pour les femmes qui quittent une ressource d'hébergement, peu importe son type (hébergements d'urgence, milieux transitionnels, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, etc.). Ils relatent que ce sont entre 23% et 46 % des femmes qui quittent un milieu d'hébergement qui se retrouvent dans une situation résidentielle dangereuse ou temporaire, augmentant ainsi leur vulnérabilité. De plus, ce sont près de la moitié des femmes qui reviennent en ressource d'hébergement l'année suivant leur départ. Ils expliquent qu'augmenter la durée de l'hébergement ainsi qu'assurer des services de protection durant la période post-hébergement constitueraient d'importants facteurs de protection face à la précarité résidentielle. Toujours dans l'étude menée par Jacobson et al. (2025), il ressort que, pendant la période post-hébergement, les femmes ont besoin de soutien pour s'adapter à leur nouvel environnement, certaines vivent de l'isolement social, de la solitude, de l'ennui ainsi qu'un manque d'activités dans leur quotidien. Par ailleurs, d'autres rencontrent des enjeux en lien avec la qualité et la disponibilité des logements, tandis que d'autres expérimentent un sentiment d'insécurité dans leur nouveau logement ou dans leur quartier. Pour finir, cette étude met en lumière les lacunes des services professionnels et communautaires à répondre à leurs besoins post-hébergement, augmentant ainsi le risque des femmes à retourner dans des situations de violence (Jacobson et al., 2025).

À la lumière des multiples enjeux rencontrés par les femmes suite à leur séparation avec le conjoint violent, il n'est pas surprenant que des services soient mis en place afin de les accompagner dans leur cheminement post-hébergement. Principalement, deux types de soutien spécialisés sont possiblement offerts aux femmes qui quittent les ressources d'hébergement : le suivi post-hébergement, dispensé par les ressources d'hébergement d'urgence, ou le séjour en maison deuxième étape, qui offre un logement sécuritaire pour les femmes et leurs enfants sur une plus longue durée. Cependant, les unités en maison deuxième étape sont largement insuffisantes pour la demande et sont loin d'être présentes dans toutes les régions du Québec (Neveu, 2021). Le suivi post-hébergement semble donc représenter le type de suivi le plus accessible pour accompagner les femmes à la suite de leur hébergement. Ce service couvre un large éventail de besoin, que ce soit de l'accompagnement dans les démarches judiciaires et à

la réinsertion professionnelle, de l'aide afin de sécuriser au maximum le nouveau logement, de l'accompagnement dans les démarches auprès de l'immigration, etc. (Assistance aux femmes, 2026).

Cependant, très peu d'écrits portent sur les raisons qui motivent les femmes à utiliser ou non le suivi post-hébergement offert par les ressources d'hébergement d'urgence. Face à l'ampleur des défis rencontrés par ces femmes ainsi que face au fort risque pour ces dernières de vivre de la violence conjugale post-séparation, il nous apparait donc essentiel de bien cerner quels sont les besoins que les femmes pourraient rencontrer à la suite de leur hébergement ainsi que les types de soutien dont elles auraient éventuellement besoin.

2. Recension des écrits

Dans le cadre de ce mémoire, afin d'étayer les connaissances scientifiques au sujet des facteurs qui font en sorte que les femmes désirent ou non utiliser le suivi post-hébergement offert par les ressources d'urgence, trois concepts sont explorés pour notre recension des écrits soit la violence conjugale, les femmes et le post-hébergement. À chacun de ces concepts sont associés des termes équivalents, génériques, spécifiques, associés et opposés, et ce dans le but de pouvoir soit élargir, soit préciser la recherche. Cet exercice de définition et de précision des concepts est fait à la fois en français et en anglais dans le but d'explorer diverses bases de données. Les bases de données utilisées sont Érudit, Cairn, SocIndex, ProQuest, PsyArticles et Sage Journal. Les mots clés utilisés en lien avec le concept de violence conjugale sont : femmes violentées, violence faites aux femmes, terrorisme intime, violence dans le couple, violence entre partenaires, violence conjugale post-séparation et femmes battues. Les mots clés utilisés en lien avec le concept de post-hébergement sont : fin d'hébergement, après hébergement, transition, fin de séjour, post-séjour, services post-hébergement ainsi que suivi-post hébergement. Certains termes plus spécifiques sont associés au concept de post-hébergement soit le logement, la violence conjugale post-séparation, la garde d'enfants, la DPJ, la médiation, la précarité, le réseau social, la monoparentalité ainsi que les procédures judiciaires. Ces mêmes mots-clés ont également été utilisés en anglais.

Les articles retenus concernaient la violence subie par les femmes, et non pas la violence exercée par les femmes. Ces articles se devaient de traiter de la période post-hébergement, et ne devaient donc pas mettre l'accent sur la période précédant le séjour en ressource d'urgence. Cependant, bien que notre recherche porte sur le suivi post-hébergement, le vécu des femmes lors de leur séjour en hébergement a été longuement exploré car il nous semble important de comprendre le vécu des femmes en hébergement car il pourrait potentiellement influer leur décision concernant le suivi post-hébergement. Également, afin d'illustrer la potentielle nécessité pour les femmes de continuer de recevoir du soutien à la suite de leur hébergement, une attention particulière a été portée aux enjeux rencontrés par les femmes en lien avec la période post-hébergement.

La recension des écrits qui suit contient deux grands thèmes, regroupés ainsi car nous supposons qu'ils peuvent potentiellement influencer la décision des femmes quand vient le temps de décider si elles désirent utiliser ou non les services post-hébergement. Le premier

thème relève de la satisfaction des femmes en lien avec leur séjour en milieu d'hébergement (bénéfices et inconvénients éprouvés par les femmes). Le deuxième thème relève des difficultés que les femmes sont susceptibles de rencontrer en période post-hébergement (violence conjugale post-séparation, sécurité, garde des enfants et procédures judiciaires, précarité et monoparentalité, logement ainsi que sentiments envers le conjoint).

2.1 Satisfaction des femmes en lien avec leur séjour en ressource d'hébergement

2.1.1 Bénéfices éprouvés par les femmes

À leur arrivée en ressource d'hébergement, les femmes vivent un choc important, sont habitées par une multitude d'émotions et éprouvent des besoins variés. Le défi concernant leur accompagnement est grand et la courte durée du séjour fait en sorte que le lien de confiance avec les intervenantes doit rapidement se créer. Or, malgré l'ampleur du défi à relever, la majorité des femmes retire une satisfaction importante de leur séjour en ressource d'hébergement (M. Kenyon, 2020). Ces ressources, qui deviennent rapidement un pivot autour desquelles gravitent les autres services, auraient un effet positif sur la solidarité entre les femmes ainsi que sur leur estime de soi, tel que l'explique Côté (2018, p. 47) : « Au contact d'autres femmes et par des activités où elles ont l'occasion de mettre en valeur leurs capacités, les femmes sont à même de progressivement rebâtir leur confiance en elles et de s'apprécier comme personne ». Les maisons d'hébergement aident les femmes à augmenter leur estime de soi, à améliorer leur qualité de vie et à créer des liens avec d'autres victimes de violence conjugale (Perez-Trujillo et Quintane, 2016 ; Hughes, 2020). De plus, le passage des femmes en maison d'hébergement leur permet d'améliorer leur santé mentale en diminuant pour beaucoup d'entre elles leurs symptômes de trouble de stress post-traumatique et de dépression, ainsi qu'en d'augmentant leur sentiment d'auto-efficacité (Hughes, 2020 ; Ben-Porat et Sror-Bondarevsky, 2021).

Également, un mémoire de M. Kenyon (2026) décrit de quelle manière le séjour en maison d'hébergement permet aux femmes de reprendre du pouvoir (*empowerment*), composante largement appréciée par les femmes hébergées. Les neuf femmes rencontrées en maison d'hébergement partagent dans leur entretien individuel que les éléments qui permettent

ceci sont l'introspection, le gain en clarté (qui leur permet de définir des objectifs), l'acquisition de connaissances au sujet de la violence conjugale ainsi que le sens de la communauté (M. Kenyon, 2026). En ce sens, leur séjour en maison d'hébergement leur permet de mieux comprendre ce qu'est la violence conjugale ainsi que ses effets, de reconnecter à elles-mêmes pour être davantage en mesure de se projeter dans l'avenir, de comprendre les différents systèmes avec lesquels elles doivent composer (p. ex : tribunaux, DPJ), de reconnaitre l'importance de leur séjour en hébergement, de créer un sentiment de communauté avec les autres femmes, de prendre de la distance par rapport à leur passé et d'être en sécurité, ainsi qu'à prendre soin de leur santé mentale (M. Kenyon, 2026). Cependant, bien que les bénéfices éprouvés par les femmes soient nombreux, il nous semble pertinent de tenter de comprendre quelles sont certaines de leurs insatisfactions en lien avec leur expérience d'hébergement, afin de voir si ceci pourrait influencer leur choix en matière de soutien post-hébergement.

2.1.2 Insatisfactions éprouvées par les femmes

Pour commencer, le fonctionnement même des ressources d'hébergement semble représenter un enjeu quant à l'appréciation des femmes des services offerts. En effet, les ressources d'hébergement sont dotées de critères d'admission et de règles de vie très claires afin d'assurer à la fois la sécurité des femmes et de leurs enfants ainsi qu'une certaine harmonie en matière de « vivre ensemble » (Corbeil et al., 2018). En ce sens, certaines ressources d'hébergement adoptent des politiques de « tolérance zéro » en ce qui concerne la consommation de substances ou des comportements agressifs, ce qui est questionnable d'un point de vue féministe (Corbeil et al., 2018). Alors que le cadre relativement strict imposé dans les ressources d'hébergement semble rassurer une partie des résidentes, il peut être une importance source d'insatisfaction pour d'autres, les amenant parfois à aller jusqu'à quitter l'hébergement (Bilodeau, 2024).

Ensuite, dans une époque marquée par la diversité, il nous semble primordial de nous pencher sur le vécu des femmes immigrantes en maison d'hébergement. En effet, de plus en plus de femmes qui fréquentent les ressources d'hébergement d'urgence sont issues de l'immigration. À Montréal en 2024, les femmes issues de l'immigration représentaient 69% des femmes hébergées, et entre 19% et 26% à l'échelle de la province, ce qui confirme leur surreprésentation puisque la proportion d'immigrants est de 6,7% (Champagne et Deschênes,

2024). Or, ceci comporte son lot de défis. Effectivement, les femmes violentées issues de l'immigration vivent au quotidien de nombreuses oppressions que les intervenantes et ressources doivent s'efforcer de ne pas reproduire, telle que l'oppression linguistique. Cette oppression est fondamentalement liée à d'autres oppressions, telles que le statut d'immigration, le genre et la classe sociale, ce qui a pour effet d'augmenter « la difficulté des femmes racisées à s'intégrer à la société québécoise, [en plus d'accroitre] leur dépendance envers leur conjoint et [de menacer] leur sécurité et celle de leurs enfants » (Damant et al. 2015, p.155). De plus, la méconnaissance des intervenantes quant à la réalité extrêmement complexe et unique de certaines femmes immigrantes semble définitivement représenter une ombre au tableau concernant la satisfaction des femmes en ressource d'hébergement (Castro-Zavala, 2020). Pour finir, une étude menée par Tutty et al. (2025) a mis en lumière que les femmes autochtones étaient celles qui rapportaient le plus d'insatisfactions en lien avec leur séjour en hébergement, partageant leur impression de manque d'empathie et de connexion de la part des intervenantes.

Une étude menée par Tutty et al. (2025) met en lumière que certaines femmes avaient des insatisfactions en lien avec les comportements des autres résidentes et pouvaient avoir des enjeux avec les intervenantes (sentiment de manque de soutien ou d'être surveillées). De plus, il est rapporté par plusieurs femmes que vivre en maison d'hébergement a augmenté leur isolement social (Perez-Trujillo et Quintane, 2016 ; Hughes, 2020) et que les enfants devaient parfois changer d'établissement scolaire ou arrêter temporairement d'aller à l'école (Thunberg et Arnell, 2025), pour des raisons de sécurité ou de logistique. Ces insatisfactions peuvent contribuer à faire en sorte que les femmes écourtent leur séjour en maison d'hébergement.

2.2 Enjeux post-hébergement

La section suivante tente de brosser le portrait le plus complet possible des enjeux rencontrés par les femmes à la sortie de leur séjour en ressource d'hébergement d'urgence. Il est cependant très difficile, voire impossible, d'isoler les différents enjeux rencontrés par les femmes, étant donné qu'ils ont tendance à s'entrecroiser et à être imbriqués les uns dans les autres, ce qui fait de la période post-hébergement un moment particulièrement complexe pour les femmes.

2.2.1 Violence conjugale post-séparation et sécurité

Pour commencer, bien que la violence conjugale soit un phénomène qui est désormais largement documenté, ce n'est que depuis récemment que la recherche documente la violence conjugale post-séparation (Burobina, 2017).

Tel que mentionné plus haut, Dubé et al. (s. d., p. 2) définissent la violence conjugale post-séparation comme étant « toute forme de violence (sexuelle, psychologique, verbale, économique, spirituelle et physique) exercée par un ex-mari, un ex-conjoint ou un ex-partenaire après la séparation. ». Dans sa définition de la violence conjugale post-séparation, Mahoney (1991), important chercheur dans ce domaine, apporte la notion de pouvoir

> *[Separation assault] aims at overbearing her will as to where and with whom she will live, and coercing her in order to enforce connection in a relationship. It is an attempt to gain, retain, or regain power in a relationship, or to punish the woman for ending the relationship*. (p.65)

Également, Thibaudeau et Jolin (2026) expliquent que la violence conjugale post-séparation peut prendre plusieurs formes : manipulation et menaces pour regagner la confiance, harcèlement et surveillance, violence via les procédures judiciaires, violence économique et appauvrissement volontaire, contrôle via le rôle parental ainsi que l'escalade de la violence physique. Le concept *de présence en absence* permet d'ailleurs de bien saisir ce que peut être la violence conjugale post-séparation : il n'est pas nécessaire que les ex-conjoints soient dans la vie des femmes pour les contrôler et affecter fortement leur vie (Burobina et al. 2026).

Afin de tenter de répondre aux besoins des femmes vivant de la violence conjugale post-séparation, le Québec a commencé à se doter de maisons d'hébergement dites de deuxième étape. Ces maisons sont spécialisées dans la violence conjugale post-séparation et « offrent un environnement sécurisé et stable où les femmes et enfants victimes de violence et de traumatismes graves, peuvent se reconstruire sans craindre de nouvelles violences ou perturbations » (FMHF, 2026, p. 13). Les maisons de deuxième étape fournissent aux femmes du soutien psychosocial, de l'accompagnement de groupe ainsi que d'autres formes de soutien et permettent de fournir une réponse aux impacts de la violence dans un espace à moyen et long terme (FMHF, 2026). Or, la quantité de ce type de ressource est largement insuffisante pour les besoins dans la population, laissant ainsi bon nombre de femmes et d'enfants dans une situation de grande vulnérabilité (Neveu, 2021). Pour finir, il est essentiel de garer en tête que certains facteurs mettent davantage à risque les femmes de vivre de la violence conjugale post-

séparation, dont la présence d'enfants, qui a pour effet de maintenir les conjoints violents dans la vie des femmes victimes (Lapierre, 2017).

2.2.2 Garde des enfants et procédures judiciaires

La question de la garde des enfants est définitivement un enjeu central durant la période post-hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. En effet, depuis quelques décennies, les tribunaux québécois sont guidés par des principes tels que celui de l'*intérêt de l'enfant* qui comprend que le maintien des liens de l'enfant avec ses deux parents est ce qui est de mieux pour ce dernier (Gouvernement du Québec, 2025). Dans les faits, « le concept du meilleur intérêt de l'enfant se matérialise de plus en plus en garde partagée et […] cette dernière est érigée en idéal d'égalité femmes-hommes, mis de l'avant à la fois par la société québécoise et par les pouvoirs publics » (Côté, 2022, p. 137). Cette garde partagée quasi-systématique suite à une séparation n'a pas seulement pour effet de préserver le lien entre l'enfant et son parent, mais engendre aussi le maintien de la présence de l'ex-conjoint dans la vie des femmes, ce qui peut représenter un danger pour les mères victimes ainsi que leurs enfants (Côté, 2022). Cependant, cette réalité tend à changer étant donné que les changements à la Loi sur le divorce en 2021 et au Code civil du Québec en 2022 stipulent que la violence conjugale est désormais un facteur qui doit être considéré en lien avec le meilleur intérêt de l'enfant, afin de garantir sa sécurité physique, psychologique et affective (Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles, s. d.)

Malgré l'évolution des textes de loi, dans bien des cas, les procédures judiciaires pour la garde des enfants jouent un rôle important dans le maintien, l'augmentation, voire de l'apparition de la violence conjugale après la séparation (Burobina et al. 2026). Étant donné que leur ex-conjoint reste souvent en contact avec les enfants, il peut être ardu pour les mères de couper les contacts avec ce dernier (Lapierre, 2017). Également, selon Burobina et al. (2026, paragr. 8), « l'injonction à la coparentalité à tout prix et la responsabilisation des mères pour le maintien des liens de l'enfant avec le père obligent les survivantes à maintenir des contacts avec les agresseurs, ce qui les expose à la [violence conjugale post-séparation] ». Au sein des tribunaux québécois dans les litiges de garde d'enfants, la violence conjugale est vue comme appartenant au passé et « est confondue avec le conflit de séparation, interprété comme une problématique de santé mentale ou même d'aliénation parentale » (Vincent, 2022, p. 159). Burobina et al. (2026) mettent en lumière le décalage qu'il y a avec les pratiques dans le système

juridique québécois et relèvent que ce dernier a encore d'importants angles morts en matière de violence conjugale, surtout en ce qui concerne la violence conjugale post-séparation. Cette étude qualitative par étude de cas de femmes victimes de violence conjugale vise à mieux comprendre les mécanismes qui contribuent à la reproduction de la violence conjugale post-séparation ainsi que la manière dont les différents acteurs en présence y participent. Il est documenté que « le système judiciaire québécois [est] mal adapté pour les situations de violence conjugale [en contexte post-séparation] » et qu'il favorise un contexte « où l'agresseur [peut] utiliser le tribunal pour contrôler ou punir sa victime » (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021, p.337). Un document publié par le ministère de la Justice en 2020 confirme la difficulté des femmes prises dans le système judiciaire concernant la garde des enfants : « La violence conjugale n'est pas toujours reconnue en droit familial : on a tendance à l'aborder sous l'angle des conflits de séparation, contribuant ainsi à occulter les dynamiques de contrôle et les enjeux liés à la sécurité des victimes » (p. 8). De plus, à une échelle plus macrosociologique, Burobina et al. (2026) expliquent que quand les institutions étatiques telles que les tribunaux et la Direction de la protection de la jeunesse n'agissent pas pour contrer les violences conjugales, alors ils les facilitent. Cependant, cette étude, bien que riche, n'est basé que sur un petit nombre de cas, ce qui en constitue une limite importante.

Également, la compréhension de ce qu'est la violence conjugale par la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ainsi que les interventions que cette institution met en place auprès des femmes peut assurément ajouter des obstacles aux femmes victimes de violence conjugale qui se battent pour reprendre du contrôle sur leur vie. En effet, une étude menée par Burobina et al. (2026) met en lumière le fait que plusieurs femmes estiment que la DPJ n'est pas suffisamment outillée pour bien cerner la violence conjugale post-séparation et que les mères sont encore trop souvent suresponsabilisées pour la violence présente au sein de leur foyer, amplifiant ainsi leur vulnérabilité. Or, « lorsque l'évaluation de la compromission de la sécurité et du développement de l'enfant ne tient pas compte de la victimisation de la mère, on risque des issues fatales » (Vincent, 2023, p. 83). Également, un nombre important de mère se font accuser de faire de l'aliénation parentale lorsqu'elles dénoncent les comportements violents de leur ex-conjoint lors de litiges de garde d'enfants (Vincent, 2023).

Pour finir, lorsque vient le temps de se séparer, la tendance des tribunaux à inciter les couples à avoir recours à la médiation ajoute une pression sur les femmes victimes de violence conjugale. En effet, ce moyen de séparation continue d'être largement recommandé, bien que la médiation nécessite un équilibre des forces en présence, une capacité de négocier d'égal à

égal ainsi que le consentement libre et éclairé des conjoints, éléments qui ne peuvent être présents dans une situation de violence conjugale (Riendeau, 2012). De plus, pour Côté (2022), la médiation dans les séparations où il y a violence conjugale se transforme souvent en revictimisation, puisque les services publics québécois ont une conception erronée de l'égalité dans une telle situation. Pour Côté (2022, p. 149), « la philosophie de la médiation familiale professionnelle au Québec est traversée par le refus de considérer l'inégalité des rapports sociaux de sexes au sein d'un couple hétérosexuel et de même que la violence postséparation ».

À la lumière de ces informations, il est donc clair que la fin de la relation apporte son lot de défis pour les femmes victimes de violence conjugale, tant au niveau des émotions et des peurs vécues lors du processus de séparation qu'au niveau de l'issue de ce processus, dont la garde des enfants. Certaines femmes partagent que les institutions telles que le système judiciaire et la DPJ exacerbent les dynamiques de violence, que ce soit en la produisant ou en exerçant du contrôle sur ces dernières (Burobina, et al., 2026). Ceci aurait entre autres pour conséquences que « les mères [soient] dans une situation de surveillance constante et omniprésente de leurs actions » (Burobina, et al., 2026, paragr. 58). Cependant, bien que la majorité des femmes espère la garde exclusive de leurs enfants (Côté, 2012), notamment pour se soustraire au contrôle de l'ex-conjoint violent et pour protéger leurs enfants (Burobina et al., 2026 ; Déroff, 2015), ceci entraine tout de même certaines difficultés, dont la précarité et la monoparentalité.

2.2.3 Précarité et monoparentalité

Tel que démontré dans la problématique, la précarité financière peut être un enjeu majeur dans la vie des femmes victimes de violence conjugale. En plus de la plus grande probabilité de vivre dans la précarité par le simple fait d'être une femme, peut s'ajouter pour les femmes victimes de violence conjugale l'influence de la violence conjugale post-séparation, incluant la violence économique, qui influencent largement la situation de pauvreté des femmes et la précarité de leurs conditions de vie (Flynn et al., 2024). Pour certaines femmes, la violence économique se manifeste lors de la séparation sous forme de contrôle et de manipulation des systèmes judiciaires et administratifs de la part de l'ex-conjoint (RMFVVC, 2022b). En effet, lors des procédures judiciaires, l'argent s'avère être au cœur des dynamiques de violence et dans les litiges, bien que ceci serait encore souvent banalisé par les institutions (Burobina et al, 2026).

Dans une étude menée par Côté (2012), bon nombre de femmes rapportent assumer une plus grande part de la responsabilité financière que leur ancien conjoint. Également, en plus d'assumer dans bien des cas une plus grande responsabilité financière, les femmes continuent d'assumer largement le travail non-rémunéré, ce qui fait en sorte qu'elles ont davantage de charge professionnelle et non professionnelles, qu'elles participent moins au marché du travail, qu'elles ont une sécurité financière moindre et des répercussions sur leur santé physique et mentale (Gladu, 2021).

Une autre réalité que vit une partie des femmes victimes de violence conjugale relève de difficultés en lien avec le statut d'immigration, qui dans certains cas, peut affecter la santé financière des femmes. En effet, en raison de différents obstacles systémiques, les femmes immigrantes continuent d'être plus susceptibles de vivre avec des revenus moindres que le reste de la population (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2025). Les femmes autochtones partagent d'ailleurs cette même réalité, même si aucun enjeu d'immigration n'est présent dans leur cas (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2025).

Pour finir, il a été démontré que la précarité économique et un faible réseau social étaient des facteurs prédisposants à vivre de nouveau de la violence conjugale après un séjour en maison d'hébergement (Bybee et Sullivan, 2005). La précarité économique semble donc, pour de nombreuses raisons, être au cœur de la réalité post-hébergement des femmes victimes de violence conjugale et serait intimement liée à l'insécurité des femmes.

2.2.4 Logement

La recherche de logement est sans conteste un enjeu majeur dans la période qui suit la fin de l'hébergement des femmes victimes de violence conjugale, et ce, pour une multitude de raisons. Pour les femmes qui disposent de peu de ressources économiques, trouver un endroit où vivre dans un contexte de crise de logement peut représenter un défi majeur (Mallet, 2025). En effet, selon Mouton et al. (2022, p. 5), « les violences conjugales constituent un facteur particulièrement aggravant du mal-logement, notamment du fait qu'elles entraînent bien souvent la perte du logement de la victime ».

De plus, une étude menée par Flynn et al. (2021), met en lumière de quelle manière le concept du *spatial fix* permet d'expliquer une autre difficulté vécue par les femmes en matière de recherche de logement ainsi que les enjeux qui mettent les femmes à risque de rester ou de retourner auprès de leur conjoint violent. Le *spatial fix*, défini par Harvey (2018), permet de comprendre de quelle manière le patriarcat et le capitalisme s'imbriquent ensemble pour influencer l'accès au logement. Pour Flynn et al. (2021),

> [D]ans une perspective féministe, ces processus d'exclusion [liés à l'absence de logement social et à l'inaccessibilité du marché locatif] peuvent être compris comme des manifestations de l'imbrication du patriarcat et du capitalisme pour limiter l'accès au logement, une condition essentielle à l'émancipation des femmes [victimes de violence] et, du même coup, ramener ces dernières dans une trajectoire d'exploitation sexuelle ou dans une relation intime violente. (paragr. 21)

En effet, « devant l'impossibilité de se reloger à la sortie des maisons d'hébergement pour femmes violentées, les femmes se résignent à faire le « faux choix » de retourner dans un contexte de violence, mais où elles ont la possibilité de voir leurs conditions de vie (relativement assurées) » (Flynn et al, 2021, paragr. 32).

L'accessibilité au logement représente donc un enjeu non négligeable quand vient le temps pour les femmes de quitter la ressource d'hébergement dans laquelle elles vivent. En effet, ne pas trouver de logement adéquat met certaines femmes fortement à risque de retourner auprès de leur conjoint violent (Cousineau et al., 2016).

2.2.5 Sentiments envers le conjoint

Enfin, bien qu'il semble y avoir un certain tabou autour de ce sujet, les sentiments que peuvent éprouver les femmes envers leur ancien conjoint peut représenter un réel défi pour certaines d'entre elles (Condominas, 2013 ; Déroff, 2015). En effet, selon Jaspard (2007, p. 41), « 18% des femmes qui subissent des brutalités physiques demeurent très amoureuses [de leur partenaire violent] et 47% sont amoureuses de l'homme qui les maltraite physiquement ou sexuellement ». Il va donc sans dire qu'il peut être très difficile pour une femme de voir clair dans sa situation quand sentiments et rationalité se contredisent. En effet, « les types d'aide et les modes de prise en charge des femmes victimes ne peuvent occulter la souffrance due à l'ambivalence des sentiments qui lient victimes et auteurs de violence » (Jaspard, 2007, p. 42).

Selon Fernàndez-Gonzàlez et al. (2019), l'attachement amoureux des femmes envers le conjoint violent fait en sorte qu'il peut-être plus difficile pour elles de quitter la relation, en plus de les mettre à risque d'y retourner un fois qu'elles en sont sorties.

2.3 Conclusion de la recension des écrits

Par suite de la recension des écrits, nous arrivons à la conclusion que peu d'écrits traitent du suivi post-hébergement offert par les ressources d'urgence ainsi que des facteurs qui font en sorte que les femmes vont utiliser ou non ce service. La recension des écrits nous a permis de mieux comprendre la manière dont les femmes perçoivent leur séjour en hébergement, les gains qu'elles en tirent ainsi que les potentielles insatisfactions vécues. De plus, il ressort de cette recension que bien que les femmes reçoivent une aide significative lors de leur séjour, les défis rencontrés à la suite de leur hébergement sont nombreux. En effet, les femmes doivent composer avec toutes sortes de défis : trouver un logement adéquat, composer avec des difficultés financières, poursuivre les démarches juridiques, continuer de s'occuper adéquatement de leurs enfants souvent dans un contexte de violence conjugale post-séparation, composer avec un état de santé physique et mental fragile, poursuivre leurs démarches auprès de la DPJ, etc. En ce sens, étant donné l'ampleur des défis à relever, il nous semble important de comprendre les facteurs influençant leur choix à utiliser les services post-hébergement proposés par les maisons d'hébergement, étant donné que cette ressource peut représenter un important filet de sécurité pour les femmes et leurs enfants.

Comprendre la réalité et les besoins des femmes pour la période post-hébergement pourrait permettre d'ajuster au mieux les services pendant l'hébergement afin de les outiller au mieux pour cette période. De plus, cerner les besoins des femmes en période post-hébergement pourrait permettre de guider les ressources d'hébergement et les services dans la communauté dans le mieux de les accompagner au mieux. Les femmes rencontrées dans l'étude de Côté et al. (2026) rapportent se sentir seule pour gérer les aléas du quotidien en période post-hébergement, d'où l'importance de comprendre leurs besoins. Également, comprendre les facteurs qui influencent les femmes à utiliser ou non les services post-hébergement pourrait permettre de modifier les services afin d'augmenter leur désir de recevoir ce type de suivi et ainsi prévenir certains risques associés à la violence conjugale post-séparation ainsi que les différents types de revictimisation.

3. Question de recherche et objectifs spécifiques

La question de recherche à laquelle nous désirons répondre est la suivante :

Quels sont les facteurs qui influencent les femmes à utiliser ou non les services post-hébergement offerts par les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale une fois leur séjour terminé?

Afin de répondre à cette question, trois objectifs spécifiques seront poursuivis :

1) Comprendre les enjeux identifiés par les femmes au cours de leur hébergement qui pourraient influencer leur décision concernant le type de soutien choisi une fois leur séjour terminé.

2) Cerner quels avantages et inconvénients les femmes pensent pouvoir retirer du suivi post-hébergement.

3) Identifier sur quelles ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles autres que la maison d'hébergement les femmes pensent pouvoir se fier une fois leur séjour terminé.

Ces objectifs sont rattachés au concept de reprise de pouvoir sur la sécurité (RPS), largement traité dans les travaux d'Isabelle Côté (2022, 2022a, 2022b). À travers ces objectifs de recherche, nous explorons les éléments qui se trouvent au cœur de ce concept, soit les ressources internes des femmes, la qualité et l'accès aux ressources et services offerts dans la communauté, le réseau de soutien social, la situation financière ainsi que le séjour en maison d'hébergement et les services reçus de la part des ressources spécialisées en matière de violence conjugale. La reprise de pouvoir sur la sécurité, qui est mobilisée comme cadre conceptuel pour notre mémoire, est expliqué à la section suivante.

4. Cadre conceptuel

Avant de présenter le cadre conceptuel mobilisé dans notre mémoire, soit la reprise de pouvoir sur la sécurité, nous allons dans les prochaines lignes traiter en quelques lignes du féminisme au Québec pour comprendre dans quoi s'inscrit ce concept.

Pour commencer, il importe de définir ce qu'est le féminisme, bien que ceci ne soit pas chose facile étant donné la pluralité des mouvements féministes. Selon Toupin (1998, p.10),

> il s'agit d'une prise de conscience d'abord individuelle, puis ensuite collective, suivie d'une révolte contre l'arrangement des rapports de sexe et la position subordonnée que les femmes occupent dans une société donnée, à un moment donné de son histoire. Il s'agit d'une lutte pour changer ces rapports et cette situation.

Cette définition très large laisse donc place à de multiples manières de comprendre l'oppression vécue par les femmes. Avant les années 1980, c'était la pensée du féminisme radical qui était largement utilisée pour comprendre les rapports entre les sexes. Ce courant de pensée est qualifié de radical dans le sens où il aspire à remonter aux racines du système social pour expliquer la subordination des femmes et appose le terme « patriarcat » pour dénoncer la domination masculine omniprésente dans la société (Toupin, 1998).

Ce sont les féministes de cette époque qui prennent en main la mise sur pied des premières maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec, en mettant au cœur de ce projet l'idée que la violence conjugale est un problème social et collectif (Côté, 2018). Depuis, les maisons d'hébergement ont pour mission d'assurer la sécurité des femmes et de les accompagner à reprendre du pouvoir sur leur vie.

C'est dans cette perspective que le concept de reprise de pouvoir sur la sécurité (RPS) a été retenu comme cadre conceptuel pour ce mémoire. Ce concept, émergent dans la littérature francophone, a été introduit par Goodman et ses collègues en 2015 et se définit comme suit :

> *The extent to which a survivor (a) has developed a set of safety-related goals and a belief in her ability to accomplish them, (b) perceives that she has the support she needs to move toward safety, and (c) senses that her actions toward safety will not cause new problems in other domains.* (p. 1)

Afin de mesurer la reprise du pouvoir sur la sécurité, Goodman et al. (2015) ont développé une échelle intitulée MOVERS, et qui se concentre sur trois facteurs pouvant influencer ce concept, soit (a) les ressources internes de femmes (aptitudes), (b) la perception du soutien (formel et informel) ainsi que (c) les compromis (difficultés, pertes et défis). Pour résumer, Côté et al. (2022a), qui ont traduits le MOVERS en français, avancent que

> [P]lus une femme a développé de ressources internes et sent qu'elle peut obtenir le soutien nécessaire de la part de son réseau, tout en estimant que les enjeux et défis qu'elle devra rencontrer dans ses démarches seront surmontables, plus elle reprendra du pouvoir sur sa sécurité. (p. 299)

Une revue narrative de la littérature a également été faite par Côté et Esprival (2022) concernant les facteurs qui influencent positivement ou négativement la reprise de pouvoir et la sécurité. Étant donné qu'il y a peu de littérature disponible sur la reprise de pouvoir sur la sécurité, elles se sont penchées sur ces deux concepts séparément, ces derniers étant au cœur des ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, voyant la reprise de pouvoir sur la sécurité comme étant à l'intersection de ces deux concepts (Côté et Esprival, 2022). Il ressort de cette revue narrative que cinq facteurs influencent la reprise de pouvoir et la sécurité, soit les ressources internes (sentiment d'auto-efficacité, les connaissances et les compétences), la qualité et l'accès aux ressources et services offerts dans la communauté, le réseau de soutien social, la situation financière ainsi que le séjour en maison d'hébergement et les services reçus de la part de ressources spécialisées en matière de violence conjugale (Côté et Esprival, 2022).

Côté et al. (2022a), ont quant à eux étudié les relations entre la RPS et cinq différentes variables, soit l'estime de soi, l'auto-efficacité, la satisfaction de vie, la perception du soutien social ainsi que la détresse psychologique, et sont ainsi parvenus à catégoriser les femmes en deux groupes en fonction de leur niveau de reprise de pouvoir sur la sécurité. Ils sont parvenus à la conclusion que les femmes ayant une plus forte RPS rapportent des niveaux de ressources internes et de perception du soutien plus élevés et un niveau plus faible de compromis que les femmes ayant un plus faible niveau de RPS. Également, les femmes avec un plus haut niveau de reprise de pouvoir sur la sécurité présentent moins de signes de stress, d'anxiété et de dépression ainsi qu'une plus forte estime de soi, de satisfaction de vie et d'auto-efficacité (Côté et al., 2022a).

Dans leur rapport le plus récent, Côté et al. (2026) démontrent que le séjour en maison d'aide et d'hébergement augmente la reprise de pouvoir de sécurité des femmes, et ce, grâce à plusieurs éléments. Pour commencer, la reprise de pouvoir sur la sécurité est liée à la perception de la qualité des services reçus (accueil, perception de sécurité, bien-être), aux interventions basées sur certaines principes féministes (conscientisation, solidarité et défense de droits) et aux interventions centrées sur les besoins des femmes. Également, il ressort de ce rapport que le soutien des intervenantes a été l'élément le plus important de leur séjour en lien avec la

reprise de pouvoir sur la sécurité. Cependant, les femmes rapportent de nombreux obstacles lors de la période post-hébergement dans leur démarche de reprise de pouvoir sur la sécurité.

Dans le cadre de la présente recherche, et étant donné la pluralité des éléments possibles à prendre en compte en lien avec la RPS, nous nous concentrerons sur les éléments mis en lumière lors de la revue narrative faite par Côté et Esprival (2022), soit les ressources internes des femmes, la qualité et l'accès aux ressources et services offerts dans la communauté, le réseau de soutien social, la situation financière ainsi que le séjour en maison d'hébergement et les services reçus de la part des ressources spécialisées en matière de violence conjugale. À travers ces différents éléments, nous explorerons la réalité des femmes hébergées en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et tenterons, à l'aide de ces dimensions du concept de reprise de pouvoir sur la sécurité, de comprendre quels sont les différents facteurs qui influencent la décision des femmes concernant l'utilisation ou non d'un suivi post-hébergement une fois leur séjour en maison terminé.

5. Méthodologie

Dans la prochaine section, la méthodologie utilisée pour notre recherche est décrite. De plus, nous présentons les raisons qui ont guidé nos choix en lien avec cette méthodologie et abordons les questions d'échantillonnage, d'éthique et de posture épistémologique.

5.1 Approche qualitative

Le devis de recherche utilisé dans le cadre de cette recherche est qualitatif. Selon Pegdwendé Sawadogo (2021), ce type de recherche s'intéresse aux discours et aux récits de vie et permet de comprendre les phénomènes sociaux dans leur contexte naturel plutôt que dans un contexte artificiel ou expérimental. En ce sens, l'utilisation de l'approche qualitative dans le cadre de notre recherche nous apparait des plus appropriés. En effet, le vécu subjectif des femmes victimes de violence conjugale est au cœur de notre projet, et nous reconnaissons ces femmes comme expertes de leur situation. De plus, étant donné que c'est par le biais de rencontres avec les femmes et de leurs récits que notre analyse s'est faite, l'approche qualitative semblait là aussi toute indiquée car « la recherche qualitative englobe toutes les formes de recherche sur le terrain de nature non numérique, tels que les mots et les récits » (Kohn et Christiaens, 2014, p. 69). En outre, les femmes ont été rencontrées dans leur milieu de vie (en maison d'hébergement), ce qui, ici encore, abonde dans le sens de l'utilisation d'une méthodologie qualitative (Kohn et Christiaens, 2014).

5.2 Population à l'étude

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons été à la rencontre de six femmes victimes de violence conjugale hébergées dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Afin de pouvoir participer à cette étude, les femmes devaient répondre à trois critères d'inclusion soit avoir vécu de la violence conjugale et être hébergées dans une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, avoir plus de dix-huit ans et être

en mesure de comprendre et de s'exprimer en français. Le fait de rencontrer les femmes en cours d'hébergement, alors que ces séjours sont généralement courts et qu'elles doivent rapidement se mobiliser pour se réorganiser, fait en sorte que nous les rencontrons alors qu'elles sont en processus de réflexion concernant les services post-hébergement.

5.3 Modalités de recrutement et échantillonnage

Afin de recruter les participantes à la recherche, plusieurs étapes ont été nécessaires. Pour commencer, nous avons contacté des ressources d'hébergement de plusieurs régions du Québec, par téléphone et par courriel (voir annexe 2), afin de leur présenter notre projet de recherche. Malgré plusieurs relances, seulement quelques maisons d'hébergement avaient accepté de participer et aucune femme ne nous avait contacté. Nous avons donc pris la décision de contacter le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, qui a présenté notre projet de recherche à leur conseil des régions et qui a par la suite accepté de soutenir ce projet, ce qui a permis de donner davantage de visibilité et de crédibilité à notre projet lorsque nous contactions les maisons d'hébergement. En échange du soutien obtenu, nous nous sommes engagées à présenter les résultats de notre recherche au Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. À cette étape, cinq maisons de différentes régions du Québec ont accepté de participer à notre recherche.

Une fois la documentation envoyée aux maisons d'hébergement participantes, une intervenante de chacune des maisons a affiché notre affiche de recrutement dans leurs locaux respectifs. Les femmes intéressées pouvaient nous contacter par courriel ou par téléphone. Dans un souci de confidentialité et de sécurité, il importe de préciser que notre boite vocale téléphonique ainsi que l'accès à notre courriel étaient protégés par des mots de passe que nous-seules connaissions. Pour finir, nous avons fixé une rencontre avec les femmes à la ressource d'hébergement au moment qui leur convenait.

Au total, ce sont six femmes hébergées dans deux maisons d'hébergement différentes de la région des Laurentides qui ont été rencontrées en entrevue. Ces femmes avaient entre 30 et 60 ans et avaient des occupations professionnelles variées (retraitée, étudiante, professionnelle ou sans emploi). Chacune des femmes rencontrées a reçu une compensation financière de 50$ au début de l'entrevue pour reconnaître pleinement le temps consacré au projet.

Quand est venu le temps de procéder à notre échantillonnage, nous avions deux critères à l'esprit soit: la diversification ainsi que la saturation (Pegdwendé Sawadogo, 2021). En retenant le principe de diversification, nous avons cherché à dresser un portrait le plus complet possible à l'intérieur d'un groupe donné, soit les femmes victimes de violence conjugale actuellement hébergées (April et Larouche, 2006). Malgré le fait que nous ayons contacté différentes maisons d'hébergement à travers toutes les régions du Québec, il n'a pas été possible de rencontrer des femmes de diverses régions. Toutefois, nous avons bien échangé avec des femmes hébergées dans deux maisons d'hébergement différentes de la région des Laurentides. Rencontrer les femmes au sein de maisons différentes nous a permis de limiter les biais potentiels liés aux caractéristiques de la ressource.

L'échantillon, dans le cadre de notre recherche en est un de convenance et est basé sur du volontariat. Nous avons pu, sur cette base, rencontrer des femmes aux profils et situations variées (statut socio-économique, âge, situation familiale, etc.).

Par la suite, à travers le principe de saturation, nous avons cherché à nous rendre au « point où, dans une recherche, toute donnée nouvelle n'apporte aucun élément inédit à la compréhension du phénomène à l'étude » (Baribeau et Royer, 2012, p. 33). Bien que nous eussions prévu rencontrer huit participantes, les difficultés rencontrées lors du recrutement ont fait en sorte que seulement six femmes ont pu être rencontrées. Malgré le moindre nombre de participantes, nous avons été en mesure d'observer une certaine redondance dans les récits, nous permettant d'identifier un certain effet de saturation empirique des données pertinentes pour répondre à la question de recherche et à ses objectifs, même si cette saturation n'est rencontrée que partiellement.

5.4 Collecte de données

C'est à travers des entretiens individuels avec les femmes victimes de violence conjugale hébergées que nous avons fait nos entrevues de recherche. Cette méthode de collecte de données est privilégiée puisque

> [L]'entretien individuel, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre un chercheur et un sujet, le point de vue des individus, leur compréhension d'une expérience particulière, leur vision du monde, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage sur un

> objet donné. Comme la parole est donnée à l'individu, l'entretien s'avère un instrument privilégié pour mettre au jour sa représentation du monde (Baribeau et Royer, 2012, p. 26).

Ces entretiens individuels ont pris la forme d'entrevues semi-dirigées auprès des femmes victimes de violence conjugale. Un entretien est qualifié de semi-directif car il n'est ni totalement ouvert, ni constitué d'un grand nombre de questions précises (Campenhoudt et al., 2017). De plus, ce type d'entretien permet de respecter le rythme de la personne interviewée et de lui permettre de raconter ce qu'elle a à dire dans ses mots (Campenhoudt et al., 2017) tout en assurant que les thèmes d'intérêts pour l'étude sont couverts.

5.5 Déroulement de l'entrevue

Les entrevues avec les femmes se sont déroulées au sein des maisons d'hébergement, dans un endroit qui assurait la confidentialité des échanges. Nous avons commencé les entrevues en leur présentant le projet et avons lu ensemble le formulaire de consentement. Une fois ce dernier rempli, nous avons démarré l'enregistrement audio et avons débuté l'entrevue, qui suivait la grille que nous avions préparé préalablement (voir Annexe 6). Les principales thématiques de l'entrevue traitaient de l'expérience en maison d'hébergement des femmes, de leurs ressources personnelles, interpersonnelles, communautaires et professionnelles ainsi que des difficultés anticipées lors de la période post-hébergement. Étant donné que nous cherchions à comprendre leurs motivations concernant le suivi post-hébergement, il n'était pas nécessaire d'avoir accès à leur historique, d'autant plus qu'il aurait pu être sensible pour ces femmes de l'aborder. Les entrevues ont duré entre une heure et deux heures et quart. Les femmes ont été à l'aise de répondre à toutes les questions posées et nous avons pris le temps de leur demander comment elles se sentaient à la fin de l'entrevue étant donné le contenu sensible qui pouvait avoir été abordé. Toutes ont rapporté se sentir bien à la fin de l'entretien.

5.6 Procédure d'analyse de données

Plusieurs étapes ont été nécessaires afin d'analyser les données recueillies lors de nos entrevues. Pour commencer, nous avons rédigé chacun des verbatim d'entrevue en écoutant les

enregistrements audios. Pour Paillé et Mucchielli (2021), ceci constitue la première étape du travail d'analyse de données, aussi appelée transcription-traduction. Par la suite, pour chacun des entretiens, nous avons élaboré une grille de codification à partir des verbatim, en y ayant préalablement choisit les extraits permettant de répondre aux différents éléments de la question de recherche. Ceci rejoint ce que Paillé et Mucchielli décrivent dans l'analyse thématique :

> [L]a thématisation constitue l'opération centrale de la méthode, à savoir la transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, en rapport avec l'orientation de recherche (la problématique). L'analyse thématique consiste, dans ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretiens ou de divers types de documents (organisationnels, gouvernementaux, littéraires). (p 270)

Dans chacune des grilles, nous avons créé des thèmes, auxquels nous avons rattaché des catégories et des codes, tel que proposé par Paillé et Mucchielli (2021). Pour finir, nous avons créé une grille de codification commune avec les six grilles de codifications individuelles réalisées, en nous basant sur les points communs entre les grilles, tout en gardant des éléments uniques pertinents avec la question de recherche.

Également, pour traiter les données recueillies via les entrevues, nous avons opté pour une logique de codification mixte (Paillé et Mucchielli, 2016), utilisant à la fois une approche inductive et une approche déductive. Nous avons commencé en partant des verbatims des trois premières entrevues effectuées et avons créé des thèmes, catégories et codes. Ceci a permis de confirmer que notre grille d'entrevue permettait bel et bien de répondre aux objectifs de recherche, basés sur le cadre conceptuel. Nous avons davantage utilisé un processus déductif pour le reste des analyses de nos entrevues, mais sommes restée ouverte malgré tout à l'ajout de nouveaux thèmes au besoin, afin de refléter au mieux les propos des femmes rencontrées. Cette mixité permet de s'assurer d'être fidèle aux données récoltées sur le terrain tout en assurant la pertinence théorique de nos thèmes et catégories.

5.7 Considérations éthiques

Bien que les questions entourant l'éthique de notre projet soient largement approfondies dans la demande en éthique, il importe d'aborder certains principes de base. À noter avant de poursuivre que le comité éthique de l'Université du Québec en Outaouais nous a accordé notre certification éthique dans le cadre de cette recherche (Annexe 7).

Selon Martineau (2007), trois principes fondamentaux sont à respecter en éthique. Le premier consiste en un consentement libre et éclairé des participantes. En ce sens, il est essentiel d'informer les femmes rencontrées des différents bénéfices et coûts associés à la participation à la recherche. Le deuxième principe traite du respect de la vie privée et de la confidentialité (ici, des individus et des données). Ce principe est d'autant plus important étant donné la vulnérabilité qui caractérise les femmes rencontrées à cette période de leur vie. En ce sens, toutes les mesures entourant leur sécurité ont été prises et validées avec les intervenantes des différentes ressources. Le dernier principe concerne le respect de la dignité du sujet. Là-encore, étant donné le vécu de violence des femmes, il est essentiel de mettre leur dignité au centre de nos échanges, s'assurant ainsi qu'elles ne se sentent pas de nouveau victimisées. Également, les participantes ont été, dès le début de la recherche, informées de leur droit au retrait et au soutien (Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Instituts de recherche en santé, 2018). En ce sens, en plus de leur permettre en tout temps de quitter le projet, nous nous sommes assuré qu'une intervenante pouvait apporter du soutien aux femmes si elles en ressentaient le besoin. En effet, puisque différents sujets sensibles ont été abordés au cours des entretiens, il était donc crucial que les femmes soient bien entourées afin de limiter les risques associés à leur participation.

5.8 Posture de la chercheure

Notre posture en tant que chercheuse nous apparait être un élément fondamental sur lequel nous pencher. En effet, étant donné que nous avons rencontré des femmes dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, nous avons utilisé certains principes de l'intervention féministe pour réfléchir quant à notre posture. Ceci nous apparait d'autant plus pertinent étant donné le rapport de pouvoir qui est présent entre la chercheure et

les participantes. En ce sens, certains principes de base à l'intervention féministe intersectionnelle ont dû être suivis. Pour commencer, nous nous sommes efforcées de créer un rapport égalitaire avec les femmes interviewées, car selon Corbeil et Marchand (2006),

> [C]onscientes des rapports de pouvoir qui existent entre les sexes, mais aussi entre les femmes elles-mêmes et les divers groupes sociaux dont elles font partie, les praticiennes utilisent différentes stratégies afin d'amoindrir ces rapports hiérarchiques et faciliter la mise en place d'une relation de confiance (p. 48).

Pour se faire, nous avons tenté de créer un climat chaleureux, avons répondu aux questions qu'elles nous posaient sur divers sujets, dont nos motivations à faire cette recherche. Puisque ces dernières se dévoilaient beaucoup à travers les questions posées, répondre à leurs questions nous concernant nous apparaissaient comme un moyen de diminuer le rapport de pouvoir. De plus, lorsqu'elles posaient des questions sur le processus de recherche, nous avons été soucieuses de ne pas utiliser de jargon universitaire afin que la conversation soit accessible pour elles, peu importe leur niveau d'éducation académique.

De plus, nous avons pris conscience de nos préjugés et de nos conceptions stéréotypées ainsi que de notre position privilégiée de femme blanche universitaire (Corbeil et Marchand, 2006). Pour Fané, Beaulieu et Lenoir (2021, p. 288), « il s'agit d'inviter [l'intervenante] à sortir de sa zone de confort professionnel pour se confronter à une réalité éthique et ethnique qui peut parfois heurter sa conscience professionnelle ». En ce sens, là aussi, nous avons fait en sorte d'utiliser un vocabulaire qui ne relevait pas du jargon et nous avons été ouverte aux suggestions faites par les femmes rencontrées, notamment sur la clarté des questions posées. De plus, nous avons mobilisé notre expérience professionnelle en intervention, qui nous avait déjà permis d'être relativement en mesure d'observer nos pensées et nos stéréotypes quand ils viennent, et de les changer pour une posture de curiosité, qui permettait de limiter nos préjugés.

Également, nous avons été le plus sensible possible à l'unicité des femmes rencontrées, car selon Massé (2016), notre recherche ne peut être éthique que si elle est sensible à la culture, aux normes et aux valeurs des femmes. En ce sens, nous avons adopté une réelle posture de curiosité face aux femmes rencontrées, afin de saisir leur unicité et leur complexité au maximum. Par exemple, lorsque certaines voulaient nous partager des écrits ou poèmes qu'elles avaient écrit, nous prenions le temps de les écouter, ce qui nous a permis de les connaitre davantage, même si cela faisait en sorte de s'écarter du protocole prévu de recherche. Cependant, ceci n'a pas eu d'impact sur les analyses et l'interprétation des données.

Pour finir, étant donné notre expérience professionnelle dans le milieu de l'intervention, il était important de porter attention à notre posture de chercheuse et être vigilantes à ne pas adhérer à une posture d'intervenante. Pour se faire, nous avons pris le temps de réfléchir à cette posture avant chaque entrevue et avons suivi le plus possible notre grille d'entrevue, afin de rester collée à notre posture de chercheuse.

5.9 Limites

Il nous semble que plusieurs limites de la présente étude peuvent être identifiées. Pour commencer, le fait de mener des entretiens semi-structurés nous apparait comme une limite dans la collecte de données. En effet, étant donné que les femmes devaient répondre à des questions précises que la chercheure posait, nous n'avons probablement pas eu accès à la même information que si elles avaient raconté librement leur histoire.

La recherche qualitative implique une certaine reconnaissance de la subjectivité du chercheur. Ceci amène donc l'idée que l'analyse des interviews des femmes rencontrées risque d'être influencée par le filtre de la chercheure, ce qui pourrait apporter un biais dans les propos rapportés des femmes. Afin de limiter ce biais, les verbatim ont été relus et analysés à différentes reprises, dans le but de minimiser notre interprétation du contenu de ces derniers. Également, un seul entretien a été réalisé auprès de chaque femme, ce qui peut constituer un biais dans l'interprétation des résultats étant donné l'intensité de ce que vivent les femmes en maisons d'hébergement ainsi que la rapidité avec laquelle leur situation peut changer. Aussi, le fait que les femmes interviewées soient hébergées dans les Laurentides semble être une limite importante de notre étude puisque certains enjeux post-hébergement diffèrent énormément d'une région à une autre, notamment la disponibilité et le coût des logements, l'accès aux garderies et au transport en commun, etc. De plus, tel que mentionné plus haut, notre échantillon ne permet de rencontrer les principes de diversification et de saturation que partiellement, ce qui réduit le potentiel de transférabilité des résultats et ce qui constitue une limite importante de notre recherche.

6. Résultats

Dans cette section, nous présentons les résultats de notre recherche réalisée auprès de femmes victimes de violence conjugale. Pour commencer, nous abordons l'expérience d'hébergement de ces dernières. Par la suite, nous présentons les ressources internes, interpersonnelles, communautaires et professionnelles identifiées par les femmes et sur lesquelles elles pensent pouvoir se fier. Pour terminer, nous traitons des différents besoins des femmes, tant dans leur réalité actuelle d'hébergement que ceux identifiés pour la période post-hébergement.

Avant de présenter les résultats obtenus, voici un portrait sommaire des six femmes rencontrées. Afin de préserver l'anonymat, les prénoms des femmes ont été remplacés par des prénoms fictifs. Les données sur leur âge sont présentées par tranches de 10 ans, et le nombre d'enfants par tranche de deux, pour la même raison.

Dans notre échantillon, une majorité des femmes (4/6) se trouve dans la tranche des 30-40 ans et une majorité a des enfants (4/6). Il existe toutefois une importante variation en ce qui a trait à la durée des hébergements (qui varient d'une à 27 semaines) et aux profils professionnels.

Présentation des participantes (n = 6)

Prénom de la participante (fictif)	Âge	Durée approximative du séjour au moment de la rencontre	Nombre d'enfants hébergées avec elle	Occupation professionnelle
Madeleine	50-60	7 semaines	0	Retraitée
Nathalie	30-40	1 semaine	0	Sans emploi
Juliette	20-30	5 semaines	0-2	Étudiante
Geneviève	30-40	27 semaines	2-4	Employée saisonnière
Mathilde	30-40	5 semaines	0-2	Employée (arrêt maladie)
Sophie	30-40	1,5 semaine	4+	Sans emploi

6.1 Expérience en hébergement

Dans cette partie, nous présentons les diverses composantes associées à l'expérience en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Nous traitons de la qualité de l'intervention, de l'environnement d'hébergement, de la vie en communauté ainsi que du lien passé avec les maisons d'hébergement. Toutes rapportent que leur expérience globale en maison est positive et ressentent la nécessité d'y être hébergées, malgré certaines difficultés associées à la vie en hébergement.

6.1.1 Qualité de l'intervention

La totalité des femmes rencontrées mentionne avoir une opinion très positive quant à la qualité de l'intervention dans les maisons d'hébergement dans lesquelles elles font leur séjour et elles n'ont que des bons mots à l'égard des intervenantes présentes.

La totalité des femmes rencontrées affirme que les intervenantes possèdent de grandes compétences en lien avec le savoir-être. Elles rapportent la grande disponibilité de ces dernières et leur empathie. Elles disent se sentir soutenues, qu'elles se sont senties accueillies dès leur arrivée et qu'elles ne se sentent pas jugées, comme nous le partage Geneviève : « Quand on arrive ici, que le monde nous écoute, juste ça, c'est quelque chose qui fait tellement de bien. Se sentir entendue et comprise, sans être jugée. […] C'est très apaisant, ça enlève une douleur. »

Elles décrivent également la douceur et la patience des intervenantes. Aucune participante n'a partagé quelconque élément négatif sur le savoir-être du personnel présent dans les maisons d'hébergement et elles mentionnent toutes ressentir une forme de reconnaissance pour l'accès à un soutien de cette qualité.

La totalité des femmes rencontrées est d'avis que l'approche d'intervention utilisée par les intervenantes leur est très bénéfique. Plusieurs d'entre elles rapportent qu'elles sentent à la fois que les intervenantes travaillent à leur redonner du pouvoir et de l'autonomie tout en respectant leur rythme, et elles disent trouver cette combinaison très aidante. Une femme met les mots « approche féministe » sur la manière dont les intervenantes travaillent.

De plus, certaines femmes rapportent qu'elles sentent que les intervenantes ont de solides connaissances sur la violence conjugale et que chacune d'entre elles a une expertise qui lui est propre, ce qui fait que le soutien apporté par ces dernières est très riche et complet.

Également, la totalité des femmes rencontrées parle des apprentissages faits dans le cadre de leur séjour en hébergement comme étant très riches et utiles. Elles partagent toutes le fait que les informations et la documentation transmises leur permettent de mieux comprendre la violence conjugale et ses conséquences. Juliette nous explique que « toutes les documentations qu[e les intervenantes] donnent, qu'ils fournissent puis les groupes thématiques aussi, ça aide vraiment à mieux comprendre puis pas se dire que c'était de notre faute au final. ». De plus,

> T'sais pis toutes les filles à qui j'ai parlé c'est un peu la même histoire, on arrive ici pis on a l'impression qu'on a pas d'affaire ici, que finalement, dans le fond, nous c'était pas si pire que ça. Mais à force de discuter avec les intervenantes, tu te rends compte que « ah bah finalement, y'avait beaucoup plus que ce que je pensais » parce qu'un à moment donné, c'est normalisé, c'est dans ton quotidien fait que tu vois plus tout ce qui se passe pis là à un moment, y'a une goutte qui déborde pis là tu pars sur une bulle pis finalement tu te dis, « c'était pas si pire, je vais retourner chez nous », pis après à force de discuter, « ah bah finalement, non, c'est pas normal ». (Sophie)

Les femmes mentionnent que les apprentissages concernant leurs propres compétences sont également une composante essentielle de leur parcours. Les apprentissages rapportés par les femmes qui semblent les aider davantage sont liés à la gestion de l'anxiété, la confiance en soi, la capacité à se mettre en action et à demander de l'aide, la résilience, la capacité de mettre ses limites et le lâcher-prise. Comme l'explique Madeleine, « T'sais les [intervenantes] ici… elles nous apprennent à prendre un petit pas de recul, à pas paniquer, pis faire les choses, c'est pas évident là, c'est les prendre une à la fois. »

Les femmes disent faire beaucoup d'apprentissages en étant en contact avec les autres femmes, et parvenir à prendre du recul en lien avec leur situation quand elles partagent leur vécu commun. Geneviève, mentionne que la relativement longue durée de son séjour est pour elle la source d'apprentissage principale de son hébergement, de par les nombreuses rencontres avec d'autres femmes victimes qu'elle a fait lors de son séjour.

En outre, certaines femmes rapportent apprécier les ateliers artistiques proposés par la maison d'hébergement, qui leur permettent de découvrir une partie d'elles-mêmes qu'elles ne connaissaient pas.

6.1.2 Environnement d'hébergement

La presque totalité des femmes rapportent apprécier l'environnement d'hébergement (n=5). Une seule femme a mentionné que l'environnement d'hébergement lui convenait moins,

puisqu'elle a un nombre important d'enfants hébergés avec elle. Elle souligne que l'environnement d'hébergement n'était pas adapté pour des familles aussi nombreuses, malgré le fait que tout a été mis en place par les intervenantes pour qu'elle se sente au mieux avec ses enfants.

Pour trois des femmes rencontrées (n=3), le milieu d'hébergement leur procure un grand sentiment de sécurité, ce qui représente un élément fondamental pour elles étant donné la réalité violente dans laquelle elles étaient avant de venir en maison. Comme l'explique Madeleine, « Quand on met le pied dans la maison, on sent qu'on est en sécurité, et ça là, c'est fondamental compte tenu du contexte qui fait qu'on quitte la maison. » Nathalie ajoute « Je me sens en sécurité. Je suis en sécurité en fait. Pas je me sens. Je suis en sécurité. ». Et Mathilde rapporte « Plus j'atterrissais, plus je réalisais à quel point j'avais besoin d'être ici pis à quel point c'est le seul endroit où je me sens en sécurité en fait physiquement. ».

Le sentiment de sécurité semble d'autant plus important que plusieurs femmes (n= 5) hébergées sont victimes de violence conjugale post-séparation et que certaines craignent actuellement pour leur sécurité physique.

Les participantes rapportent apprécier l'environnement physique de la maison d'hébergement, qui protège leur intimité et dont le cadre est joli et apaisant. Comme le dit Nathalie, « Juste de voir la maison… j'étais… elle est tellement belle, c'est une nouvelle maison, et je suis choyée d'avoir été acceptée. ». Certaines partagent que le fonctionnement de la maison est simple et convivial, ce qui semble aider les femmes à se déposer. À noter que les deux maisons d'hébergement dans lesquelles nous avons rencontré les femmes sont neuves, ce qui peut venir influencer l'appréciation des femmes de leur environnement physique.

Les règlements de fonctionnement de la maison ne semblent poser problème à aucune des femmes rencontrées dans le cadre de cette recherche. Plusieurs affirment que la structure en place leur est bénéfique tandis que d'autres partagent ne pas être dérangées par les règlements étant donné qu'elles avaient une routine relativement stricte qu'elles choisissaient d'avoir lorsqu'elles habitaient encore avec leur ex-conjoint.

Cependant, plusieurs femmes rapportent un sentiment d'injustice du fait qu'elles doivent s'adapter, avec des enfants pour certaines, à un nouvel environnement avec des règles différentes alors que leur ex-conjoint peut continuer à vivre comme bon lui semble, ne vivant pas avec les contraintes imposées par un nouvel environnement.

> Mettons je donne un exemple, j'étais pas à part, moi j'aimais bien prendre un petit verre de vin de temps en temps. Quand on arrive ici, y'en a plus de sorties, y'en a plus de petit verre de vin. T'sais l'isolement on le revit ici aussi un peu. Pis je trouve ça injuste que les agresseurs eux, aient accès à thérapie, meeting, sorties, etc., etc., nous les mamans ici on l'a pas ça. (Geneviève)

> C'est pas la vie normale mais comme là, mes parents sont venus me chercher en fin de semaine avec ma sœur pis ils peuvent même pas s'approcher, il faut qu'ils me débarquent plus loin. T'sais, j'ai l'impression que c'est nous qui sommes en prison par ses choix à lui t'sais. (Sophie)

6.1.3 Vie en communauté

La vie en communauté telle que rapportée par les femmes semble contenir à la fois son lot de défis et d'éléments positifs. Cependant, malgré les enjeux rencontrés, les femmes partagent que vivre avec les autres femmes et leurs enfants est bénéfique en bout de ligne et que la richesse des moments partagés est une source importante de complicité et d'apprentissages.

Les femmes rencontrées qui sont hébergées avec leurs enfants (n=4) rapportent que ceci comporte son lot de défis et d'entraide. Cependant, certaines partagent que leurs enfants se sentent mieux depuis qu'ils ont quitté le foyer violent, qu'ils semblent moins anxieux et plus déposés. En effet, ces mères rapportent que ça leur fait beaucoup de bien de voir leurs enfants jouer avec d'autres enfants. Elles constatent que la violence conjugale vécue, en plus de les avoir parfois isolées, avait pu avoir un effet ricochet sur leurs enfants. Également, il semble que les mères apprécient pouvoir échanger avec d'autres mamans et se sentir comprises entre elles. Comme l'explique Geneviève, « C'est quelque chose de magique [de créer du lien en étant ici]. De pouvoir voir ses enfants jouer avec d'autres enfants comme… pis faire du social avec une maman qui nous comprend, ça, c'est très grand aussi. ».

Toutefois, il semble difficile pour les mères de maintenir le cadre qu'elles avaient chez elle en raison de l'éducation parentale qui diffère d'une mère à l'autre. Il ressort cependant des propos de certaines (n = 3) qu'elles discutent entre elles afin de trouver des manières de fonctionner avec les enfants qui font qu'elles se sentent mieux. Une seule femme partage trouver la vie en communauté vraiment difficile en lien avec son rôle de mère et dit avoir hâte de quitter la maison d'hébergement car la gestion de la vie en communauté avec les enfants lui pèse trop.

En général, les mères disent que leurs enfants se sont relativement bien adaptés à la vie en hébergement. Certaines mentionnent même que leurs enfants n'auront sûrement pas envie de quitter la maison quand elles seront prêtes à partir.

La presque totalité des femmes (n = 5) partagent que la vie en communauté apporte son lot de défis et que ceci leur pèse à certains moments. Elles rapportent que vivre avec d'autres femmes et leurs enfants demande beaucoup d'adaptation. Les enjeux rapportés sont liés aux tâches à faire dans la maison, aux différences en ce qui concerne l'éducation des enfants ainsi qu'au caractère parfois envahissant de la vie en communauté. Certaines mentionnent que mettre ses limites est un aspect essentiel à la vie en communauté mais expliquent que c'est difficile. Elles l'expliquent en faisant le lien avec leur vécu avec leur partenaire, durant lequel mettre ses limites était très difficile.

> Fait que c'est plus difficile de ce côté-là, quand j'arrive ici pis que j'ai un très grand problème avec l'iniquité et l'injustice. Pis on dirait que j'en vois à tous les jours, parce que moi, je suis les règlements à la lettre pour pas risquer ma place, les tâches, la vie commune, respecter les autres. Pis on dirait que quand les autres le font pas, ça vient m'irriter. (Juliette)

Cependant, toutes les femmes disant vivre des difficultés associées à la vie en communauté partagent que celles-ci sont surpassées par les bénéfices qu'elles retirent. De plus, elles relativisent les enjeux rencontrés et disent tenter de trouver des solutions pour se sentir le mieux possible. Sophie explique « On a des consensus ensemble, t'sais on essaie de se simplifier un peu. […] T'sais comme fonctionner ensemble, on a essayé de se mettre une façon de fonctionner toutes similaires pour que ça fonctionne. »

La totalité des femmes partage retirer de grands bénéfices associés aux relations qu'elles entretiennent avec les autres femmes. Elles partagent que l'entraide est très présente, qu'elles apprécient les petits moments de bonheur partagés et qu'elles se sentent comprises dans leur réalité. Mathilde mentionne « On a des moments de partage […] ouais, des moments magiques de connexion […] ce moment-là, il fait du bien t'sais. »

Certaines femmes relatent que le partage d'expériences entre elles permet de faire de nombreux apprentissages, que ce soit par exemple dans leur capacité à mettre leurs limites ou dans leur compréhension de la violence conjugale, qu'elle se sentent comprises et sentent qu'elles sont en mesure de se réconforter entre elles.

6.1.4 Liens avec les maisons d'hébergement

Trois des femmes rencontrées disent avoir eu par le passé des expériences dans d'autres maisons d'hébergement ou avec celle dans laquelle elles sont actuellement hébergées. Elles sont d'avis que cela représente un facteur d'appréciation important face aux services qu'elles reçoivent actuellement.

Deux d'entre elles rapportent des expériences passées dans une autre ville. Ces dernières qualifient leurs expériences comme étant de moins grande qualité que ce qu'elles vivent actuellement. Nathalie relate le fait que les suivis passés y étaient beaucoup moins personnalisés : « J'ai [eu] un peu l'impression d'être comme, j'aime pas dire ça, mais d'être un numéro. »

Une autre femme mentionne que les règlements des autres maisons d'hébergement ne correspondaient pas à ses besoins de mère, étant donné qu'il n'était pas permis de découcher et qu'elle devait aller dormir chez son père une fin de semaine sur deux pour voir son fils.

Toutes deux expriment leurs expériences passées, en termes de fonctionnement, leur faisait d'autant plus apprécier le suivi qu'elles ont actuellement.

Une des femmes rencontrées explique qu'elle bénéficiait d'un suivi externe depuis plusieurs années avant d'être hébergée. Elle assure que ceci a fait en sorte qu'elle avait déjà un lien avec certaines intervenantes et qu'elle arrivait dans un environnement déjà un peu familier, ce qui a facilité son arrivée en maison d'hébergement, même si ceci restait vertigineux.

6.2 Ressources

Nous avons divisé les deux prochaines sections des résultats en deux thèmes, soit *Les ressources* et *Les besoins actuels et anticipés pour la période post-hébergement*. Nous avons choisi cette classification en nous basant sur notre cadre conceptuel, soit la reprise de pouvoir sur la sécurité, qui traite d'un côté les ressources internes et le soutien du réseau, et d'un autre côté les enjeux et défis :

> Plus une femme a développé de ressources internes et sent qu'elle peut obtenir le soutien nécessaire de la part de son réseau, tout en estimant que les enjeux et défis qu'elle devra rencontrer dans ses démarches seront surmontables, plus elle reprendra du pouvoir sur sa sécurité. (Côté et al. 2022a, p. 299).

En ce sens, dans la partie qui suit, nous présentons les ressources sur lesquelles les femmes pensent pouvoir s'appuyer en vue de la période post-hébergement. Nous faisons état de leurs ressources personnelles, interpersonnelles ainsi que professionnelles et communautaires, qui ont le potentiel d'agir comme filet de sécurité lors de la période post-hébergement.

6.2.1 Ressources personnelles

Les ressources personnelles des femmes relèvent de leurs ressources internes, qu'elles soient des forces en elles ou des éléments qu'elles mettent en place dans le quotidien, et qui viennent possiblement agir comme filet de sécurité face à la situation vécue. La quasi-totalité des femmes (n = 5) étaient en mesure d'identifier les ressources internes sur lesquelles se fier. Une seule femme mentionne ne pouvoir répondre à cette question, expliquant se sentir tellement déconnectée d'elle-même, et disant qu'elle allait devoir réapprendre à connaitre ses forces et compétences.

La grande majorité des femmes (n = 5) partagent que leur autonomie est un facteur de protection important dans la situation qu'elles vivent actuellement, et que la détermination est également un facteur important de résilience face à celle-ci. Avec ces ressources internes, elles comptent sur elles-mêmes pour avancer et construire un futur dans lequel elles se sentiront le mieux possible. Mathilde explique : « Ma force de toujours… cette capacité-là d'avancer, malgré que des fois ça va pas, malgré que quoi que ce soit, t'sais d'être déterminée que je vais passer au travers. Ça, je sais que c'est pas tout le temps facile mais je sais que je l'ai en dedans. ».

Plusieurs femmes mentionnent que le fait d'avoir des passe-temps est un élément positif de leur vie et voient ces occupations comme une manière de se projeter plus facilement dans la période post-hébergement. En effet, ces différents passe-temps leur permettent à la fois de faire des choses qu'elles aiment mais permettent aussi aux femmes d'imaginer leur quotidien après l'hébergement de manière plus concrète, dans lequel le plaisir pourra quand même être présent malgré les difficultés anticipées.

La moitié des femmes rencontrées mentionnent que cultiver la spiritualité et la gratitude dans leur vie représente un filet de sécurité important face aux difficultés vécues. Elles semblent utiliser ces outils pour donner du sens à leur réalité et cheminer dans leur processus de guérison.

Geneviève déplore d'ailleurs que la spiritualité ne soit pas plus présente dans les maisons d'hébergement et que ceci pourrait, selon elle, être quelque chose qui aiderait beaucoup de femmes : « Tout ce qui est plus spirituel, sur ce côté-là, je trouve que j'en ai pas eu beaucoup, mais je suis une personne très lumineuse en soi, fait que c'est moi qui l'apporte en ce moment, c'est pour ça que je fais partie des meubles. (rires). ».

De plus, la capacité des femmes à se remettre en question, à se comprendre et à mieux se connaitre est rapporté comme étant une ressource interne forte chez trois des femmes rencontrées (n= 3). Ces dernières rapportent que l'introspection leur permet d'apprendre et de se connecter aux aspects de leur vie sur lesquels elles ont du pouvoir, comment le mentionne Juliette : « Je me dis, c'est toi qui a le choix, tu peux pas tout mettre sur ton enfance ou sur tes parents. C'est toi qui prends la décision d'agir comme ça. ».

Avoir un mode de vie sain et actif est également rapporté par plusieurs femmes (n = 3) comme étant une ressource interne importante dans leur équilibre au quotidien. Certaines femmes disent pratiquer la marche, tandis que d'autres accordent une place importante à l'alimentation saine, comme l'explique Geneviève : « Je suis une personne active qui a un souci de mon alimentation, de ma façon de faire… ce qui aide énormément à la santé mentale. ».

Deux femmes mentionnent d'ailleurs qu'elles aimeraient participer à des groupes de marche ou autre activité physique avec d'autres personnes à la sortie de leur hébergement.

6.2.2 Ressources interpersonnelles

Les ressources interpersonnelles des femmes font référence aux différentes relations positives qu'elles entretiennent avec leur entourage, que ce soit avec leurs enfants, les amis, les membres de leur famille ou les collègues de leur milieu de travail, et qui ont une fonction protectrice pour elles.

La totalité des mères rencontrées rapporte que les relations qu'elles entretiennent avec leurs enfants, peu importe leur âge, est un important facteur de protection pour elles. En effet, avoir des enfants semblent leur permettre de garder espoir et leur donner une raison forte de se tenir debout malgré les difficultés rencontrées, comme le dit Mathilde : « [Mon fils, c'est mon filet de sécurité], je me sers de ses sourires comme de gaz pour avancer. ».

De plus, les mères avec de jeunes enfants sont d'avis que leur maternité les protège de retourner dans d'éventuelles relations violentes car elles désirent prendre soin de leurs enfants en priorité et ne souhaitent pas que ces derniers soient de nouveau exposés à la violence conjugale. Juliette explique : « Je vais être avec mon garçon, ce qui fait en sorte que j'aurais pas le même pattern toxique qu'avant, t'sais d'aller en date, d'aller rencontrer des gens. ». Et Mathilde ajoute « Je remettrais pas mon enfant dans une situation où il va entendre crier, où il va voir sa mère se faire menacer, se faire frapper, où il va voir sa mère se faire menacer avec des armes. C'est non. C'est terminé. ». En ce sens, même si être mère dans un tel contexte de sortie de violence peut demander beaucoup d'énergie aux femmes, les femmes rencontrées soutiennent que leurs enfants agissent réellement comme une ressource interpersonnelle incontestable pour elles.

Quatre des participantes affirment que le soutien de proches représente une ressource interpersonnelle majeure pour elles. Au travers de ces relations, elles rapportent se sentir soutenues, comprises et toutes se considèrent chanceuses d'avoir un réseau social de qualité dans un contexte où la violence vécue avec leur ex-conjoint aurait pu faire en sorte de fortement les isoler. De plus, la sensibilité de l'entourage à la violence conjugale vécue semble être un élément positif majeur dans la vie des femmes.

> Je suis bien entourée t'sais, j'ai de bonnes amies, j'ai ma mère, j'ai ma sœur. Oui, je suis vraiment, vraiment, vraiment bien entourée. J'ai une super bonne famille, j'ai des amies en or, j'ai des très bonnes amies depuis longtemps. Ça, je suis pas inquiète. (Sophie)

> Madeleine ajoute : « Je suis fascinée. Je suis franchement… j'arrive pas à comprendre mais… pas de jugement [de la part de mes amies], tout au long de ces années. ».

Cependant deux des femmes rencontrées rapportent vivre sans réel réseau social, ce qu'elles attribuent aux conséquences de la violence vécue. Une de ces deux femmes, Nathalie, porte tout de même un espoir fort de reconstruire tranquillement un nouveau réseau : « J'me dis, quand je vais être en appartement toute seule, j'ai de l'espoir [concernant mon cercle social]. ».

Les deux femmes rencontrées qui sont encore en lien avec leur milieu de travail, relatent que ce dernier est un facteur de protection car elles aiment leur emploi et entretiennent des relations significatives avec leurs collègues. Pour ces deux femmes, leurs milieux de travail respectifs sont sensibles à la violence vécue et, pour l'une d'entre elles, le milieu a fourni une aide importante dans sa transition vers le milieu d'hébergement.

6.2.3 Ressources institutionnelles et communautaires

La question portant sur les ressources professionnelles et communautaires disponibles ouvre sur les liens qu'ont les femmes avec différents professionnels de la santé et organismes communautaires.

Quatre des femmes rencontrées sur six disent avoir un suivi médical régulier et satisfaisant. Elles rapportent avoir accès facilement à ces professionnel.le.s de la santé, tant pour elles que pour leurs enfants.

Parmi celles-ci, une rapporte avoir accès à un médecin de famille mais ne pas utiliser cette ressource car elle rencontre des difficultés à entreprendre des démarches ou aller à des rendez-vous pour prendre soin d'elle.

> [S]ouvent les besoins pis l'aide que je vais demander vont tout le temps être pour mes enfants. Les suivis psychosociaux de mon garçon, les suivis de médecin mais moi on dirait que je suis pas capable de le faire pour moi, pis je deviens anxieuse, pis je prends, t'sais je suis capable de prendre un rendez-vous mais je finis par pas me présenter au rendez-vous, fait que c'est difficile. (Juliette)

Certaines femmes disent connaitre des ressources qu'elles pourraient utiliser, par exemple Rebâtir, les CALACS ou les maisons de la famille, mais peu d'entre elles mentionnent en utiliser actuellement. Elles disent se fier davantage au soutien apporté par les intervenantes en maison d'hébergement que sur les ressources d'aide extérieure. Cependant, la majorité des participantes (n=4) compte faire appel à ces ressources lors de la période post-hébergement, y voyant un filet de sécurité important en réponse à leurs différents besoins. Au travers de ces ressources, les femmes estiment qu'elles iront essentiellement chercher du soutien psychologique ainsi que du soutien à la vie de famille.

La moitié des femmes rencontrées exprime l'envie de s'impliquer dans leur communauté une fois leur séjour en hébergement terminé, que ce soit à travers des groupes d'activités ou sous forme de bénévolat et de militantisme. Cette mise en commun et ce lien crée avec la communauté semble être un facteur qui permet aux femmes de donner du sens à la période post-hébergement dans le but de redonner une partie de ce qui leur aura été donné lors de leur séjour en maison. Geneviève explique à ce sujet : « Si je peux contribuer à faire valoir ma voix, si je peux comme parler, si je peux aider, je vais le faire. Parce que c'est quelque chose d'important. […] C'est important pour moi le retour d'ascenseur. ».

Deux des femmes participantes désirent redonner à la communauté de manière plus personnelle, à travers l'écriture d'un livre sur le vécu de violence conjugale et la création d'un livre de recettes pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

6.3 Besoins actuels et anticipés pour la période post-hébergement

Cette section porte sur les besoins des femmes, qu'ils soient actuels ou anticipés, pour la période post-hébergement. En réponse aux questions de cette partie de la recherche, les femmes identifient les difficultés rencontrées et ciblent les besoins qui y sont reliés. En ce sens, ceci nous permet de potentiellement identifier ce pourquoi les femmes auront besoin d'aide en période post-hébergement, et donc de comprendre en quoi le suivi post-hébergement proposé par les maisons d'hébergement pourrait leur être utile.

6.3.1 Violence conjugale

La totalité des femmes explique que la violence conjugale est un objet central de préoccupations dans leur quotidien et qu'elles sentent avoir besoin d'accompagnement, et ce, peu importe le type de violence vécue, la durée de cette dernière ou quelconque autre variable. Toutes les femmes rapportent ne pas se sentir en sécurité dans leur quotidien et partagent avoir besoin d'un « filet de sécurité » en lien avec la violence conjugale vécue. Pour elles, ce lien avec les services post-hébergement leur permettra d'être soutenues au niveau psychosocial, en plus de pouvoir continuer de bénéficier de services spécifiques à la violence conjugale, tel que de validation pour distinguer une relation saine d'une relation violente.

> Le service en externe est quelque chose que c'est sûr et certain que je vais prendre parce qu'on n'est pas à l'abri [de revivre de la violence conjugale], [ça me servira de] filet de sécurité puis je te dirais un aide-mémoire. (Geneviève)

> [Le suivi post-hébergement] m'intéresse. Puis je te dirais que s'il y avait eu cette possibilité [d'une maison deuxième étape], j'aurais fait la demande. […]. Je vais avoir besoin de support. (Madeleine)

La quasi-totalité des femmes rencontrées (n = 5) affirment que la violence conjugale n'a pas cessé depuis qu'elles ont quitté leur foyer, et certaines ajoutent qu'elle s'est même intensifiée. Les formes de violences vécues sont multiples : psychologique, économique, cyberviolence, judiciaire, sociale et contrôle coercitif. Une seule femme rapporte ne pas vivre de violence conjugale post-séparation.

Toutes ces femmes continuent de vivre avec une certaine crainte, comme Madeleine explique : « Parce que même là, je me dis, il va être prêt à faire quoi? » et disent avoir besoin de soutien de la part des intervenantes, tant pour la période d'hébergement que post-hébergement.

À noter d'une femme a abordé la question du vieillissement et de la violence conjugale, partageant avoir constaté une augmentation de la violence de la part de son ex-conjoint à mesure qu'elle avançait en âge, ce qui lui fait d'autant plus redouter la violence conjugale post-séparation avec le temps qui passe.

Plusieurs femmes (n = 4) craignent retourner dans une nouvelle relation et mentionnent avoir besoin de soutien de la part des intervenantes dans le cadre du suivi post-hébergement, afin de s'éviter de retourner dans une relation amoureuse de ce type. Elles considèrent ainsi le soutien post-hébergement comme un « filet de sécurité », permettant d'établir de potentielles relations saines avec les hommes. Plusieurs femmes affirment avoir le sentiment de ne plus pouvoir faire confiance en leur propre jugement. Certaines ajoutent que leur seuil élevé de tolérance envers la violence pourrait les mettre à risque de vivre de nouvelles relations amoureuses violentes, comme nous l'explique Mathilde : « Juste pour être sûre que je revive pas la même affaire […] de me faire valider ou challenger. ».

Plus de la moitié des participantes (n = 4) abordent la notion de tolérance et de normalisation à la violence comme étant un enjeu important dans la création de relations amoureuses comme l'explique Juliette : « C'est parce que quand tu vis des choses aussi intenses, on dirait qu'après, tant que c'est pas dans le physique, c'est presque… c'est normalisé mettons. ».

En ce sens, elles partagent qu'avoir accès aux intervenantes pendant la période post-hébergement leur permettra de pouvoir parler de leurs éventuelles nouvelles rencontres avec des hommes et ainsi avoir de l'aide afin de détecter les signes potentiels de violence si elles-mêmes ne les voient pas.

À la lumière des violences conjugales subies dans le passé et actuellement, plusieurs femmes (n = 4) craignent une augmentation de la violence au fil du temps. Par ailleurs, une femme craint que son ex-conjoint fasse tout pour la reconquérir : « J'appréhende énormément sa sortie [de désintox] parce que je sais que là, il va tout mettre en œuvre pour que ce soit beau pis me montrer que tu vois, je fais des efforts. ».

La moitié des femmes rencontrées expliquent la nécessité pour elles d'avoir un système de sécurité fourni par l'IVAC avant de déménager, sans quoi, elles se sentiraient trop en danger pour emménager chez elle, comme le dit Juliette : « Avec la demande d'IVAC, on est potentiellement capable d'avoir un système de sécurité, caméras, etc., moi tant que j'ai pas ça, je peux pas là [déménager seule]. ».

Cependant, les délais de traitement de l'IVAC pour ce genre de demandes peuvent excéder la durée du séjour en maison d'hébergement, auquel cas les femmes devront emménager sans ce système essentiel à leur sentiment de sécurité.

6.3.2 Services de santé

Les femmes rencontrées mentionnent avoir de nombreux besoins en termes de santé, parfois physiques, mais surtout psychologiques. Plusieurs rapportent avoir des ressources en ce qui concerne leur santé physique mais relatent avoir d'importants enjeux de santé mentale, sans pour autant avoir accès à des ressources adaptées.

Trois participantes partagent avoir des enjeux de santé physique variés. Une d'entre elles rapporte des douleurs chroniques causant des limitations et souhaite être suivie par un gériatre. D'ailleurs, la question du vieillissement revient beaucoup dans son discours. Une autre rapporte avoir des troubles d'audition et explore la piste que ceux-ci soient potentiellement des conséquences de commotions cérébrales vécues en contexte de violence. Elle compte déposer une demande à l'IVAC suite à des investigations médicales afin de recevoir des indemnisations couvrant les frais d'appareils auditifs, si elle parvient à démontrer que ses problèmes auditifs sont liés à la violence subie. Une autre des participantes partage avoir une maladie dont elle ne connait pas l'origine mais qui nécessite des transfusions de sang plusieurs fois par mois.

La totalité des femmes affirme vivre de nombreuses conséquences liées aux violences vécues sur leur santé mentale, principalement causées par les traumatismes La totalité des

femmes partage faire de l'anxiété et plusieurs participantes (n = 3) rapportent faire régulièrement d'importantes crises de panique.

> C'est sûr que beaucoup d'entre nous vont dire j'ai jamais eu autant de symptômes physiques reliés à l'anxiété. J'avais jamais eu autant d'attaques de panique là, parce que c'est vécu beaucoup dans l'intensité » (Madeleine)

La fatigue est également un problème majeur rencontré par les femmes. Plusieurs rapportent faire de l'insomnie et des cauchemars. Une des femmes partage qu'elle est épuisée et qu'elle aimerait avoir accès à du soutien pour s'occuper de ses enfants et de son domicile, reconnaissant avoir besoin de répit psychologique.

Les symptômes traumatiques associés aux violences vécues représentent également un enjeu majeur influençant la qualité de vie de toutes les femmes, et comportant des conséquences à la fois sur leur santé physique et psychologique.

> Même si ça fait huit ans qu'on est séparé, ça fait juste deux ans que j'ai arrêté de trainer un canif dans ma sacoche. Parce que j'ai peur de le voir partout. Pis même encore aujourd'hui, j'ai peur de le voir partout. (Juliette)

Certaines femmes rapportent être constamment en état d'hypervigilance et avoir de la difficulté à se concentrer. Mathilde mentionne avoir une peur si importante qu'elle n'est pas en mesure de sortir seule de la maison d'hébergement : « Je suis pas capable de sortir toute seule, parce que je me dis si jamais, si jamais il arrive de quoi […] je suis toute seule avec mon enfant, fait que je sors jamais toute seule. […] je suis jamais jamais jamais toute seule, je suis pas capable. ».

Toutes rapportent anticiper des moments difficiles de retour chez elles, et réitèrent l'importance du suivi post-hébergement en matière de santé mentale.

> Je suis trop calme. Mais j'ai pas peur d'overreact mais j'ai pas envie de rentrer dans des grosses crises de larmes pis une espèce de mélancolie, de tristesse. T'sais pis de pourquoi, […] crise existentielle. Non. Je veux le régler quand ça va être pas à chaud, pas froid, mais tiède. (Nathalie)

En ce sens, plusieurs femmes disent compter sur le soutien des intervenantes lors de la période post-hébergement afin de compenser pour les failles du système à fournir un suivi psychologique dans un délai raisonnable. En effet, plusieurs dénoncent les trop longs délais de l'IVAC pour prendre en charge financièrement le suivi psychologique, tel que l'explique Geneviève : « J'ai jamais eu de retour [de l'IVAC] pis ça fait 6 mois que je suis ici […] L'IVAC,

le service IVAC est complètement désastreux. Si les femmes… tu peux pas t'attendre à avoir de l'aide. T'sais si tu t'attends à l'aide de l'IVAC, tu vas crever. ».

De plus, Nathalie partage le besoin d'avoir du soutien en ce qui concerne la consommation d'alcool et de drogue, expliquant qu'elle a eu d'importants enjeux de consommation par le passé : « Je veux être bien chez moi. Pis je vais avoir besoin de support là parce que je connais ma faiblesse et j'aime le vin au goût avec une bonne bouffe. Je veux pas retourner dans mon vieux pattern. ».

6.3.3 Ressources matérielles et financières

Dans cette section des résultats, nous abordons les difficultés rencontrées par les femmes en termes de ressources matérielles et financières, plus spécifiquement sur les plans du logement et du revenu. La presque totalité (n = 5) des femmes était préoccupé par ces enjeux.

La quasi-totalité des femmes (n=5) rapportent vivre des difficultés financières depuis le début de leur séjour en maison d'hébergement et anticipent continuer de rencontrer ces difficultés à leur sortie d'hébergement. Plusieurs femmes sont en arrêt de travail et certaines n'ont aucun de revenu depuis plusieurs semaines, dont Juliette : « Moi j'ai rien, j'ai pas d'aide sociale, j'ai pas de … j'ai rien. ».

Les impacts de ces difficultés financières sont multiples. Cinq femmes rapportent ne pas pouvoir payer pour des services de suivi psychologique, étant donné leur situation financière actuelle, même si leur besoin est immense, tel que l'explique Madeleine : « Je pourrais pu avoir accès [à un suivi psychologique] parce que c'était dans le privé pis j'ai pu d'assurances. ». Cette même femme rapporte qu'elle ne pourra pas recevoir de soutien financier de l'IVAC pour avoir accès à un(e) psychologue car la violence coercitive n'était pas au moment de notre entrevue considérée comme criminelle, en ce sens, elle n'est pas éligible à ce programme. Elle se retrouve donc sans aucun suivi psychologique.

En ce qui concerne le logement, quatre participantes présentent les prix du loyer comme un stress important. En effet, plusieurs disent ne pas avoir les moyens de trouver un logement répondant à leurs besoins étant donné les coûts associés et les contraintes de taille de logement parfois imposées par la DPJ.

Une participante, qui a accès au Programme de supplément au loyer (PSL), mentionne que cela lui donne accès à un logement beaucoup plus facilement. Elle ajoute que sans cette aide, elle ne sait pas comment elle serait parvenue à se loger seule avec ses enfants.

Deux participantes disent avoir rempli une demande pour avoir accès à un HLM mais elles soulignent que les délais de réponse sont relativement longs, ce qui représente une source de stress supplémentaire pour elles, malgré qu'elles sachent être prioritaires étant donné qu'elles sont hébergées dans une maison pour femmes victimes de violence conjugale. Deux autres participantes rapportent que les services d'aide au logement n'ont pas été suffisamment efficace pour les aider, dont Geneviève, qui mentionne que « Les services d'aide au logement sont horribles. ».

Une autre participante rapporte pouvoir se loger assez facilement, ayant plus de moyens, mais dit devoir s'ajuster à sa nouvelle réalité financière. Une autre des femmes rencontrées, dit ne pas se sentir concernée par la recherche de logement puisqu'elle prévoit retourner dans sa maison avec ses enfants, son ex-conjoint ayant quitté le domicile.

Pour finir, Madeleine déplore qu'il n'y ait pas encore de maison deuxième étape dans sa région car c'est assurément un service qu'elle aurait utilisé s'il avait été disponible : « Pis je te dirais que s'il y avait eu cette possibilité d'une deuxième étape, j'aurais fait la demande. […] Là, je m'aventure, c'est anxiogène, c'est vraiment anxiogène.[de déménager seule en appartement] ».

Parallèlement, une femme rapporte qu'avoir un salaire élevé lui cause problème pour avoir accès à certains services. Elle déplore que les services disponibles ne prennent en compte que le salaire, en faisant fi des conséquences importantes de la violence économique vécue sur sa santé financière (endettement important, dépenses actuelles liés aux conduites de son ex-conjoint, etc.).

> C'est ma forme de violence économique, moi je me suis retrouvée à tout payer même ses dettes, ses dépenses, ses consommations… […] J'ai dû m'endetter parce que j'étais la seule à avoir la capacité de m'endetter. […] [Mais] j'ai pas vraiment le droit à des ressources d'aide de par mon salaire. J'ai pas le droit à des ressources communautaires comme pour le logement ou… (Mathilde)

La seule femme qui n'éprouve pas d'inquiétude majeure a encore accès à son logement et a du soutien financier de la part de son ex-conjoint.

6.3.4 Enjeux avec la Direction de la protection de la jeunesse

Parmi quatre femmes ayant des enfants mineurs, deux d'entre elles ont un dossier actif au sein de la DPJ. De plus, sur les cinq femmes ayant des enfants, trois rapportent avoir eu des expériences très négatives avec la DPJ, actuellement ou dans le passé. Tant les femmes qui ont actuellement un suivi avec la DPJ que celles qui en ont eu par le passé déplorent la complexité du système ainsi que le manque d'accès à l'information leur permettant de prendre des décisions éclairées et comprendre les différents enjeux les concernant. Toutes rapportent que c'est une source de stress majeur. Une d'entre elles vit encore des conséquences importantes de ce manque d'information.

> Pis c'est la DPJ, j'ai fait un placement volontaire, 12 mois. Beaucoup de problèmes avec la DPJ. Ils m'ont pas expliqué que si ça prenait plus que 12 mois trouver un appartement, je le perdrais à majorité. Fait que je l'ai perdu. (pleurs). Excuse. […] Ils veulent pas d'autres alternatives. C'est majorité pis c'est tout. Ils veulent pas me laisser la chance de pouvoir leur montrer que je suis capable de m'occuper de lui. T'sais les motifs de compromission, c'est négligence émotionnelle, éducative, physique. C'est moi qui aie fait un placement volontaire fait que je comprends pas pourquoi y'a des motifs de compromis là. (Juliette)

Certaines femmes mentionnent avoir vécu de la revictimisation de la part d'intervenantes de la DPJ. Elles déplorent un système manquant de compréhension concernant la violence conjugale avec une tendance à minimiser les violences vécues par les femmes. Pour celles pour qui la DPJ est encore présente dans leur vie, celle-ci est une source de stress majeure et elles disent se sentir peu outillée face à ce système, soulignant avoir besoin du support des intervenantes pour composer avec ces défis.

> On se retrouve seule. On se retrouve… toutes les conséquences de la violence, ça nous est répété par le système. Pis, si on y va pas dans ce sens, on risque de perdre nos enfants. […]. Je me suis sentie trahie par le système, vraiment trahie par le système, pis j'en ai eu peur. (Geneviève)

Geneviève rapporte avoir le sentiment de devoir protéger ses enfants de la DPJ étant donné la piètre qualité des services reçus et de certaines pratiques de cette institution : « Il fallait que je protège mes enfants, et malheureusement pour le système, il faut protéger nos enfants de la protection de la jeunesse. Ça, c'est terrible. ».

Les deux femmes ayant toujours des dossiers actifs a la DPJ rapportent se sentir confrontées à une institution très complexe, face à laquelle il faut être extrêmement bien préparé. Elles disent être habitées par la peur de se faire enlever leurs enfants à n'importe quel moment. Par conséquent, une d'entre elles suggère que les services d'hébergement devraient accompagner de manière plus intensive les femmes face à cette difficulté, et ce, dès le début du séjour en hébergement.

Ces deux femmes disent aussi que les visites supervisées sont des moments très stressants pour elles, comme l'explique Juliette : « Le gros stress en ce moment, c'est plus la DPJ, là les potentielles premières visites supervisées… ça, ça prend beaucoup de place. »

Geneviève rapporte que la DPJ n'a pas pris en compte son interdit de contact avec son ex-conjoint, et qu'elle s'est retrouvée plusieurs fois en sa présence lors des visites supervisées organisées par la DPJ : « La première visite, j'étais pas supposée d'avoir zéro, zéro contact avec Monsieur. Monsieur était à un mètre de moi pis il jouait avec les enfants. Je me suis sentie trahie, piégée, j'étais en état de choc, autant physique de mental. ».

6.3.5 Isolement social

Même si certaines femmes disent avoir un réseau de soutien social de qualité, toutes expriment ressentir un certain isolement. Elles disent que les réactions et les commentaires des proches peuvent être difficiles à gérer, compte tenu de l'état d'épuisement dans lequel elles se trouvent. D'autres partagent être totalement isolées et appréhendent comment elles pourront se reconstruire un réseau social dans les mois à venir.

Certaines femmes (n = 4) expliquent avoir ressenti une forme de malaise de la part de leur entourage lorsqu'elles leur ont dévoilé leur vécu de violence conjugale. Toutes expliquent que certains membres de leur entourage, si ce n'est pas tous, étaient au courant de la violence mais ne la comprennent pas ou encore minimisent les impacts que celle-ci peut avoir sur elles comme l'explique Mathilde : « La plupart du monde, j'ai l'impression qu'ils se rendent pas compte de l'impact de la violence conjugale de façon plus large que juste t'as vécu de la violence, ok tu passes à autre chose, tu le quittes, tu passes à autre chose. ».

Également, certaines femmes expliquent que des membres de l'entourage vont parfois davantage croire leur ex-conjoint qu'elles-mêmes, ce qui les isole encore plus, comme

l'explique Geneviève : « [Les hommes violents vont] aller aussi chercher ton monde pour mettre ton monde aussi […] contre toi t'sais. ».

Toutes les femmes expliquent que ce manque de compréhension des nuances de la violence conjugale de la part de leur entourage faisait en sorte qu'elles ressentaient d'autant plus le besoin d'avoir accès aux intervenantes des services post-hébergement, afin de s'assurer d'avoir des personnes qui comprennent parfaitement ce qu'est la violence conjugale et quelles sont les conséquences de cette dernière.

Deux femmes rapportent que les réactions émotionnelles des proches peuvent être parfois envahissantes et intenses, et que ceci leur ajoute un poids de plus sur les épaules. Pour s'en protéger, elles peuvent adopter la stratégie de ne pas parler de ce qu'elles vivent dans le but de ne pas avoir à gérer les réactions émotionnelles des proches. Mathilde dit : « C'est ce que je trouve le plus difficile, c'est gérer les émotions des autres, pis c'est ce qui fait que je garde certaines informations pour moi et Sophie ajoute : Y'a tout le jugement des autres à l'extérieur aussi. […] j'ai pas la force de gérer ça, je suis trop fatiguée pour ça. ».

En ce sens, garder un lien avec les intervenantes des maisons d'hébergement est d'autant plus précieux, car les femmes sentent qu'elles peuvent s'exprimer librement avec elles, comme l'explique Geneviève : « c'est quelque chose qui fait tellement de bien... se sentir écoutée et comprise, sans être jugée ». De plus, les intervenantes les encouragent à mettre leurs limites face à leur entourage et leur rappellent qu'elles ne sont pas responsables des réactions émotionnelles de leurs proches.

Deux des femmes rencontrées partagent ne plus avoir du tout de réseau de soutien social autour d'elles. Elles expliquent que la violence vécue les a complètement isolées et disent ne pas pouvoir compter sur leur famille, comme le dit Nathalie : « Pis j'ai lancé des appels d'alarme aussi […] pis tout le monde a fait comme si… j'ai pas de soutien, pas de… ».

Pour ces femmes, le suivi post-hébergement représente un important filet de sécurité face à la solitude qu'elles anticipent une fois leur hébergement terminé, d'autant plus que certaines anticipent une forme de repli sur soi si elles se retrouvent dans un état d'isolement prolongé, comme l'explique Geneviève : « Le retour à la maison va engendrer beaucoup de solitude. […] Je sais que [quand cette solitude arrivera], il va falloir que je lui donne beaucoup d'amour. ».

En lien avec la solitude vécue, Geneviève déplore le fait qu'il n'y ait pas plus de groupe de soutien et autres services de groupe pour les femmes victimes de violence conjugale : « nous les mamans, on l'a pas ça. […] t'sais des groupes de soutien, des… ça y'en a pas assez. ».

6.3.6 Démarches juridiques

Plusieurs des femmes rencontrées (n=4) ont plusieurs démarches juridiques en cours ou à venir et sentent que c'est un facteur de stress important dans leur vie. Certaines femmes relatent se sentir dépassées par ces démarches et expriment le besoin d'avoir de l'aide des intervenantes avec le soutien post-hébergement, tant pour comprendre les différentes démarches que pour le soutien psychologique. Toutes ces femmes expriment le besoin de recevoir le soutien des intervenantes face à la complexité des démarches, d'autant plus que certaines d'entre elles vont être amenées à faire face à leur ex-conjoint lors de ces procédures, comme l'explique Madeleine : « Ça a vraiment rapport avec le stress post-traumatique pis je me disais, bon, si j'ai à exposer, à faire au palais de justice pis qu'il est présent, nécessairement, je vais avoir besoin de support. ».

Une seule femme rapporte ne pas être affectée par la lourdeur des procédures juridiques, puisqu'au, au moment de l'entrevue, elle avait entamé les démarches pour obtenir la garde entière des enfants, dans le cas où son ex-conjoint rechute, et que ce dernier collabore dans le dossier.

Certaines femmes soulignent percevoir un manque de compréhension et de sensibilité de la part des avocats concernant la violence conjugale, comme l'explique Madeleine : « Ça a tout rapport avec l'aspect juridique et l'absence de soutien de beaucoup, beaucoup d'avocats […] très rares sont ceux et celles qui vont prendre au sérieux la question de la violence coercitive. ».

D'ailleurs, une femme dénonce le fait que ses avocats insistent pour aller en médiation, malgré les recommandations contraires des intervenantes, notamment puisque des risques importants sont associés à la médiation en contexte de violence conjugale.

7. **Discussion**

Cette section a pour but de contextualiser et d'interpréter les données obtenues lors de nos entrevues à la lumière de la revue de littérature ainsi que du cadre conceptuel choisis pour ce mémoire. Il nous apparait pertinent à ce stade-ci de rappeler notre question de recherche ainsi que les questions sous-jacentes associées à cette dernière. En ce sens, nous nous demandons quels sont les facteurs qui font en sorte que les femmes utilisent ou non les services post-hébergement offerts par les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale une fois leur séjour terminé ? Pour répondre à cette question, nous désirons :

- Comprendre les enjeux identifiés par les femmes au cours de leur hébergement qui pourraient influencer leur décision concernant le type de soutien choisi une fois leur séjour terminé.
- Cerner quels avantages et inconvénients les femmes pensent pouvoir retirer du suivi post-hébergement.
- Identifier sur quelles ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles autres que la maison d'hébergement les femmes pensent pouvoir se fier une fois leur séjour terminé.

Des réponses sont apportées à chacun des objectifs, sous le prisme du concept de reprise de pouvoir sur la sécurité. Rappelons ici que ce concept stipule qu'une femme qui reprend du pouvoir sur sa sécurité a développé des objectifs pour elle-même et se sent en capacité de les satisfaire, est confiante d'avoir le soutien nécessaire pour y parvenir et que les actions qu'elle va entreprendre ne lui causent pas de nouveaux enjeux dans les différentes sphères de sa vie (Goodman et coll., 2015). De plus, rappelons qu'une revue de littérature menée par Côté et Esprival (2022) a permis de déterminer que les cinq différents facteurs de reprise de pouvoir sur la sécurité sont (a) les ressources internes, (b) la qualité et l'accessibilité des ressources et services offerts dans la communauté, (c) le réseau de soutien social, (d) la situation financière et (e) le séjour en maison d'hébergement ou les services reçus de la part de ressources spécialisées en matière de violence conjugale.

7.1 Influence du séjour en maison d'hébergement dans la prise de décision

Toutes les femmes rencontrées sont globalement très satisfaites des services reçus lors de leur séjour en maison d'hébergement, et ce, à plusieurs niveaux. En effet, bien que des défis aient été rencontrés quant à la vie en communauté, cela ne semble pas influencer la satisfaction globale des participantes à l'égard de leur séjour en hébergement, et encore moins leur décision concernant le suivi post-hébergement proposé par les maisons.

Certains aspects du séjour des femmes représentent d'importants bénéfices pour elles. Pour commencer, les services offerts dans les maisons d'hébergement nourrissent la reprise de pouvoir sur la sécurité à plusieurs niveaux. En effet, les intervenantes semblent réellement soutenir les femmes dans leur sentiment d'auto-efficacité en utilisant une approche féministe. Les femmes rencontrées partagent se sentir respectées dans leur rythme et mises au cœur des décisions les concernant, ce qui participe à nourrir leur sentiment d'auto-efficacité ainsi que celui de ne pas être jugées. Ceci abonde dans le sens d'une des meilleures pratiques dans les maisons d'hébergement concernant la reprise de pouvoir sur la sécurité, à savoir l'importance du climat de la maison d'hébergement, où les femmes se sentent confortables et où elles sentent que leur autonomie est soutenue et leur rythme est respecté (Côté et al., 2022 ; Hughes, 2020, Côté et al., 2026).

De plus, la totalité des femmes rapporte se sentir en sécurité dans la maison d'hébergement, ce qu'elles rapportent comme étant une composante essentielle pour elles, et toutes disent apprécier énormément ceci. Les maisons d'hébergement remplissent donc leur mandat quant à la sécurité des femmes, ce qui rejoint ce que dit la littérature quant aux besoins des femmes par rapport à leur sécurité, à savoir que la presque totalité des femmes partagent que la sécurité est le deuxième élément le plus apprécié de leur séjour (Côté et al., 2026) et que la grande majorité d'entre elles viennent en maison d'hébergement pour ce besoin précis (Tutty, 2015).

Les femmes relatent faire de nombreux apprentissages lors de leur séjour en maison d'hébergement, que ce soit à travers les informations partagées par les intervenantes ou de manière plus informelle avec les autres femmes hébergées. Les femmes rapportent que les informations reçues par les intervenantes leur permettent de mieux comprendre ce qu'est la violence conjugale et de prendre du recul par rapport à leur vécu de violence. Cette composante du séjour liée aux connaissances rejoint un aspect important de la reprise de pouvoir sur la sécurité en lien avec les connaissances des femmes, qui participent à nourrir leurs ressources

internes (Côté et Esprival, 2022) et rejoint le principe de conscientisation de l'approche féministe (Côté et al., 2026). Cette expertise des intervenantes rassure fortement les femmes étant donné que les ressources disponibles dans la communauté n'ont pas cette expertise en lien avec la violence conjugale. En ce sens, même si certaines femmes pensent utiliser des services dans la communauté, elles désirent toutes garder un lien avec les maisons d'hébergement car elles sentent que ces dernières leur offre un service spécialisé unique qu'elles ne seront pas en mesure de retrouver ailleurs. De plus, garder un lien avec les maisons d'hébergement comporte le potentiel d'augmenter leur reprise de pouvoir sur la sécurité, puisqu'il permet une continuité avec les services spécialisés en violence conjugale, élément au cœur de la reprise de pouvoir sur la sécurité (Côté et Esprival, 2022).

Également, plusieurs femmes perçoivent à certains égards leur passage en maison d'hébergement comme un terrain de jeu pour tenter de pratiquer différents apprentissages, notamment dans le développement de compétences à mettre leurs limites. En ce sens, les apprentissages permis lors de leur séjour participent à la reprise de pouvoir sur la sécurité, puisque le développement de compétences permet aux femmes d'avoir des ressources internes de meilleure qualité (Côté et Esprival, 2002). Pour les femmes rencontrées, avoir recours aux services post-hébergement proposés par les maisons d'hébergement est un moyen de poursuivre leurs apprentissages, certaines nommant que la durée du séjour est trop courte pour que ces derniers soient bien consolidés lors de leur départ.

Également, le savoir-être des intervenantes semble apporter énormément aux femmes, qui rapportent se sentir écoutées, respectées et non-jugées. Ceci abonde dans le sens de la littérature, qui stipule que les femmes ont besoin pendant leur séjour en maison d'hébergement de se sentir considérées comme décrit précédemment (Hughes, 2020). En ce sens, le lien développé avec les intervenantes pendant le séjour des femmes est solide et les femmes rencontrées désirent maintenir ce lien avec les intervenantes en qui elles ont confiance une fois leur séjour en hébergement terminé.

Les lieux d'hébergement ainsi que la structure de ces derniers ne semblent pas avoir d'influence sur les femmes quand vient le temps de décider quels services elles désirent avoir pour la période post-hébergement, ce qui fait sens puisque ces deux éléments concernant les lieux d'hébergement ne les concerneront plus une fois leur séjour terminé, même si les femmes rencontrées étaient satisfaites des conditions d'hébergement. De plus, la littérature rapporte qu'il y a deux principales insatisfactions des femmes en lien avec leur séjour en maison d'hébergement, soit le manque de connaissances des réalités associées à l'immigration (Castro-

Zavala, 2020) ainsi que la structure parfois rigide des maisons d'hébergement (Bilodeau, 2024). Or, aucune des femmes que nous avons rencontrées n'était issue de l'immigration et la structure des maisons d'hébergement dans lesquelles nous avons rencontré les femmes semblait relativement souple. Ceci fait donc aussi en sorte qu'il est nous est difficile de faire des liens entre la structure des maisons et les potentiels facteurs à ce sujet qui feraient en sorte que les femmes désirent moins recevoir les services post-hébergement.

De plus, les séjours antérieurs dans d'autres maisons d'hébergement semblent servir de base comparative pour les femmes ayant déjà été hébergées ailleurs. Les femmes rencontrées qui avaient cette expérience rapportaient préférer la maison d'hébergement dans laquelle elles habitaient lorsque nous les avons rencontrées mais nous n'avons pas assez d'informations pour savoir si ceci influence leur choix en matière de suivi post-hébergement. Cependant, ces dernières trouvaient la structure de la maison d'hébergement relativement souple, ce qui influençaient positivement leur satisfaction à l'égard de leur hébergement. Ceci abonde dans le sens de la littérature, qui soutient que si les règles en place dans les maisons sont trop rigides ou trop strictes, les femmes tendent à avoir le sentiment d'être limitées dans leur reprise de pouvoir (Bergstrom-Lynch, 2018; Clark et coll., 2019).

Pour conclure, il apparait évident que le séjour en maison d'hébergement a un impact important sur la vie des femmes et il semble que l'accompagnement des intervenantes dans le parcours des femmes permet à ces dernières de reprendre du pouvoir sur leur vie et sur leur sécurité. Ceci fait en sorte que nous pensons que les apprentissages que les femmes font en maison d'hébergement, et plus globalement, la satisfaction quant à leur séjour, encourage les femmes à utiliser les services post-hébergement.

7.2 Identification des ressources personnelles, interpersonnelles, communautaires et professionnelles

Les ressources dont les femmes disposent, peu importe leur type, jouent un rôle majeur lorsqu'il s'agit de reprendre du pouvoir sur leur sécurité en lien avec les enjeux post-hébergement rencontrés.

Les femmes ont accès à différents types de ressources, qui varient d'une personne à l'autre, dont les ressources internes, qui sont d'une grande importance dans leur cheminement. En effet,

« pour faire face [aux] difficultés [rencontrées], il semble que les ressources internes dont disposent les femmes constituent un facteur important dans leurs démarches pour être en sécurité et reprendre du pouvoir sur leur vie » (Côté et Esprival, 2022, p. 13). Selon le concept de RPS, les ressources personnelles sont composées du sentiment d'auto-efficacité, des connaissances et des compétences (Côté et Esprival, 2022). Selon ces chercheuses, plus le sentiment d'auto-efficacité est élevé, plus les femmes peuvent reprendre du pouvoir sur leur sécurité. Les forces et habiletés que les femmes ont identifiées pendant nos entretiens rejoignent à plusieurs égards ce que disent les femmes dans l'étude de Côté et al. (2026), comme l'autonomie et la connaissance de soi.

Également, Côté et al. (2026) stipulent que le réseau de soutien social est un élément central dans la reprise de pouvoir sur la sécurité. En effet, selon Côté et Esprival (2022),

> [L]e soutien que les femmes peuvent obtenir de la part de leur famille, de leurs amies et de leur communauté peut contribuer positivement à leurs démarches, et inversement, un manque d'appui à cet égard constitue un défi supplémentaire dans leur quête vers la sécurité et leur reprise de pouvoir. (p. 15).

Au travers de nos entrevues, certaines femmes ont partagé avoir un solide réseau de soutien social alors que d'autres n'avaient pour ainsi dire plus aucune personne autour d'elles. Les femmes qui se disent bien entourées semblent plus confiantes et moins inquiètes pour la suite de leur séjour en maison d'hébergement, comparativement à celles qui n'ont pas de réseau de soutien social. En effet, il semble que les femmes bien entourées socialement savent qu'en cas de besoin, elles pourront obtenir de l'aide de leurs proches et qu'elles auront des personnes à qui se confier lors de moments difficiles. Cependant, la totalité des femmes explique que peu importe leur réseau de soutien social, elles désirent garder un lien avec les intervenantes en maison d'hébergement puisque ces dernières leur offrent un support spécialisé et complet en matière de violence conjugale et que ceci leur permet de diminuer le sentiment de solitude vécue en lien avec leur réalité. En effet, les femmes distinguent la présence du réseau social et leur compréhension de ce qu'est la violence conjugale. D'ailleurs, selon Goodman et al. (2016), il est essentiel que les professionnels entourant les femmes victimes de violence conjugale travaillent avec le réseau social de ces dernières afin que les proches puissent les comprendre et les aider, leur faire connaitre les différents services disponibles ainsi que pour les soutenir face à la situation. Ceci abonde dans le sens de ce que disaient les femmes rencontrées, c'est-à-dire que leur réseau de soutien manque souvent de compréhension face à la violence vécue, ce qui cause toutes sortes d'enjeux relationnels entre les femmes et leurs proches. Cependant,

aucune femme rencontrée ne nous a mentionné avoir le sentiment que les proches étaient inclus dans leur cheminement. En ce sens, nous suggérons que l'accompagnement en matière de proche aidance pour les femmes victimes de violence conjugale soit bonifié dans les services québécois proposés, afin d'aider tant ces derniers que les femmes, qui bénéficieraient grandement du soutien le plus complet de leur entourage.

Concernant les ressources communautaires et professionnelles, Gilroy et al. (2019) stipulent que plus les femmes peuvent compter sur les services offerts dans la communauté, que ce soit de l'ordre des services de santé, des services sociaux ou juridiques, etc., plus elles auront de moyens pour reprendre du pouvoir sur leur sécurité. Or, lors de nos entrevues, aucune femme ne mentionne vouloir utiliser d'autres ressources spécialisées en violence conjugale que le suivi post-hébergement proposé par les maisons, malgré les services proposés dans la communauté. En effet, des services tels que les lignes d'écoute et de référence (ex : SOS Violence conjugale) ou des organismes communautaires, bien que disponibles dans la communauté, ne semblaient pas interpeller les femmes. Au-delà de ceci, certaines femmes sont méfiantes envers certains services spécifiques qu'elles se doivent d'utiliser (ex : DPJ), ayant eu de mauvaises expériences avec ces derniers.

En ce sens, il semble que la société québécoise faillisse à son devoir à plusieurs égards à venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale qui entreprennent de reprendre du pouvoir sur leur vie. En effet, la revue de littérature de Côté et Esprival (2022) démontre que pour les services proposés par les femmes soient adaptées pour elles, ces derniers se doivent d'être accessibles, de mettre au cœur de leur intervention la sécurité des femmes, d'être sensibles à leur réalité pour qu'elles se sentent à l'aise de dévoiler la violence conjugale, d'être en mesure d'évaluer de manière continue la situation des femmes et de leur offrir un soutien à moyen et long terme. Or, il ressort de nos rencontres avec les femmes que les ressources qui leur sont offertes dans la communauté ne répondent pas forcément à ces critères. En effet, plusieurs dénoncent le manque d'accessibilité aux ressources, que ce soit en raison des délais ou de leur situation financière. De plus, la sécurité n'est pas toujours au cœur des interventions des différentes ressources, comme l'a expliqué cette femme pour qui l'interdit de contact avec son ex-conjoint n'était pas respecté par la DPJ. De la même manière, plusieurs femmes sont sur leurs gardes quand vient le temps de partager leur vécu de violence conjugale, de peur de subir diverses conséquences, dont celle de ne plus avoir accès à leurs enfants. Pour finir, différentes instances ne semblent pas évaluer de manière continue la sécurité des femmes, puisque la violence conjugale vécue n'est à la base pas reconnue, ou du moins seulement partiellement.

En ce sens, les services externes sont d'autant plus essentiels qu'ils sont principalement orientés vers la sécurité des femmes, en plus de leur permettre de défendre leurs droits lorsqu'elles doivent gérer des situations indésirables avec ces autres ressources qui peuvent être inadaptées. Ceci rejoint ce que Côté et al. (2022) ont mis en lumière, à savoir qu'il est nécessaire de « miser sur la défense des droits et de poursuivre les efforts de sensibilisation visant à ce que les services sociaux et judiciaires répondent adéquatement aux besoins des femmes en matière de sécurité » (p. 312).

Un autre élément central dans le concept de reprise de pouvoir sur la sécurité est la situation financière. En effet, selon Coté et Espival (2022), la situation financière des femmes influence fortement leur capacité à se projeter dans l'avenir et plus leur situation financière est bonne, plus leur reprise de pouvoir sur leur sécurité sera élevée. Or, la quasi-totalité des femmes rencontrées éprouve des difficultés financières, et ce, peu importe leur revenu. En effet, une partie des femmes éprouve des difficultés liées à un faible revenu tandis que les femmes avec un niveau de vie plus élevé partagent avoir été victime de violence conjugale économique, ce qui a un impact important sur les ressources financières dont elles disposent. Les résultats obtenus mettent en lumière que même si les femmes reprennent du pouvoir à un niveau personnel lorsqu'elles quittent leur conjoint violent, il reste que la reprise de pouvoir à un échelle plus macrosociologique est une composante de leur parcours qui demeure très ardue et complexe et une de ces raisons est la difficulté financière, qui entrave l'accès à des services ou des ressources. Ce constat rejoint ce que décrit Blige (2009), à savoir que les systèmes en place peuvent reproduire, organiser et maintenir les inégalités. De plus, il ressort de nos rencontres que les femmes victimes de violence conjugale avec un revenu plus élevé vivent un sentiment d'injustice en lien avec le système puisque leur revenu les prive d'accès à certains services qui sont offerts aux femmes avec moins de moyens financiers, ce qui abonde là-aussi avec les écrits de Blige (2009). En effet, lorsque les femmes se voient refuser l'aide financière pour le logement malgré la violence conjugale économique vécue, le système de soutien tend à reproduire les inégalités. Il nous apparait donc nécessaire que les différents services disponibles dans la communauté tiennent compte de la violence conjugale économique lorsque vient le temps d'évaluer si une femme est éligible à recevoir les services qu'ils proposent.

De plus, l'VAC, qui est supposé être une ressource financière importante pour les femmes, présente d'importants délais de traitement d'informations, qui ont pour conséquence de ne pas soutenir les femmes au moment où elles en ont le plus besoin. En ce sens, il est possible d'estimer que la situation financière des femmes rencontrées complexifie leur réalité, et ce, à

différents niveaux (capacité à se loger convenablement, accès à des services d'aide psychologique, etc.), ce qui augmente leur besoin d'avoir accès à un suivi post-hébergement de la part des intervenantes, afin de les accompagner dans la recherche de solutions face à leurs défis.

Or, ce qui ressort de nos rencontres est que peu importe la quantité et la qualité des ressources internes présentes chez les femmes, l'ampleur des besoins est telle que leurs ressources internes semblent être insuffisantes pour répondre à elles-seules aux enjeux rencontrés, et que les ressources pèsent finalement peu dans la balance quand vient le temps de décider quel type de suivi post-hébergement elles décideront d'utiliser.

De plus, leur état de santé mentale est à ce point mis à mal à travers leur immense fatigue et l'ampleur de leurs symptômes traumatiques, que leurs ressources internes semblent finalement représenter un faible filet de sécurité. En effet, les conséquences multiples de la violence conjugale (stress, épuisement, hypervigilance, etc.) semblent faire en sorte pour les femmes que l'accès à leurs ressources soit plus difficile dans un contexte d'hébergement et de sortie récente de la relation violente. Les conséquences de violence conjugale semblent donc créer un déséquilibre majeur qui entrave la capacité des femmes d'accéder à la puissance de leurs propres ressources, même si ces dernières peuvent être nombreuses. Il nous apparait d'ailleurs essentiel que cet élément soit pris en compte lorsque des recherches sont faites auprès des femmes victimes de violence conjugale, afin de s'assurer de comprendre la complexité de leur réalité, tout en s'assurant de respecter leur rythme au moment de la collecte de données. Les entretiens avec les femmes nous permettent de constater que celles qui ont davantage de ressources semblent les utiliser comme filet de sécurité à différents égards, mais ressentent tout de même le besoin d'avoir un suivi post-hébergement proposé par les maisons, qui pourrait permettre de temporairement contrebalancer le fait que leurs ressources internes soient mises à mal en raison de la violence vécue.

7.3 Pourquoi décider d'utiliser les services post-hébergement proposés par les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale ?

Les femmes rencontrées confirment à travers leurs réponses lors de l'entrevue ce que dit la revue de littérature : les besoins qu'elles ont pendant leur séjour et qu'elles anticipent lorsque

ce dernier prendra fin sont nombreux (Deroff, 2015) : trouver un logement, mettre en place des éléments pour prendre soin de leur santé mentale, entreprendre et poursuivre leurs démarches juridiques, trouver un emploi, etc. Toutes partagent avoir besoin de soutien des intervenantes spécialisées en violence conjugale pour la suite de leur parcours et aucune femme ne partage d'inconvénients anticipés en lien avec les services post-hébergement proposés.

Le concept de RPS souligne que pour qu'une femme puisse reprendre du pouvoir sur sa sécurité, elle doit estimer que les défis et enjeux qu'elle pense rencontrer sont surmontables (Côté et al., 2022). Or, les femmes rencontrées lors des entrevues partagent que les défis qu'elles pensent rencontrer, en plus d'être nombreux, sont trop grands pour les affronter seules. En effet, les services mis en place dans la communauté sont insuffisants et manquent de sensibilité et de connaissances par rapport à la violence conjugale vécue par ces dernières. Les femmes dénoncent la revictimisation présente dans plusieurs sphères de leur vie, surtout en ce qui a trait à la DPJ et au système juridique. En ce sens, les femmes, en plus de connaitre pour bon nombre d'entre elles de la violence conjugale post-séparation, revivent de la violence à travers différents processus légaux et institutionnels, ce qui abonde dans le sens de la littérature (Romito, 2011; Côté, 2012; Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021, Burobina et al. 2026). Elles ont eu le courage de quitter une relation conjugale dans laquelle elles vivaient de la violence, espérant s'extraire de cette dernière, mais elles se retrouvent à devoir affronter d'autres types de violences, tout aussi importantes, mais cette fois-ci systémiques.

Également, Burobina et al. (2026), mettent en lumière le fait que la présence du père est souvent maintenue dans la vie des enfants à tout prix, omettant dans plusieurs cas de regarder la situation de violence conjugale vécue par les femmes. Ceci s'est confirmé dans certaines des entrevues faites, où le sentiment d'injustice chez les femmes était parfois criant, surtout lorsque la DPJ allait jusqu'à faire fi de l'interdiction de contact légal entre une femme et son ex-conjoint. Plusieurs remettaient d'ailleurs fortement en question la manière dont la violence conjugale était prise en charge juridiquement, dénonçant vivre avec beaucoup plus de conséquences de ces violences dans leur quotidien à tous les niveaux, alors que leur ex-conjoint restait relativement libre et avait accès rapidement à des services. Le suivi post-hébergement semble donc pallier les lacunes du système à la fois en termes de connaissances et de sensibilité à leur réalité. Garder un lien avec les intervenantes des maisons d'hébergement leur permet de s'assurer d'avoir un endroit dans lequel elles se sentent comprises et outillées pour faire face à leur réalité unique.

Une participante explique qu'elle aimerait que les ressources d'hébergement partagent de l'information concernant les démarches avec la DPJ dès l'arrivée des femmes en maison d'hébergement tant les démarches auprès de cette institution sont complexes et angoissantes. Ceci rejoint l'étude de Burobina et al. (2026) qui rapporte que les mères rencontrées dans le cadre de leur recherche disent qu'elles n'avaient pas imaginé la complexité des procédures ainsi que la diversité des acteurs présents dans ce type de démarche, étant unanimes sur le fait qu'elles auraient aimé avoir de l'information à ce sujet plus tôt dans leur parcours.

De plus, alors qu'elles ont fui une relation dans laquelle elles devaient se battre pour leur sécurité et leur intégrité, elles doivent rester dans cette même énergie du combat pour passer au travers différents processus qui leur sont imposés. En ce sens, il est possible de supposer que leur rétablissement sera plus long étant donné les nombreuses ressources qu'elles doivent mobiliser pour la suite de leur parcours.

Également, le manque de services adéquats disponibles ainsi que les délais importants pour avoir accès à des services est en inadéquation avec la durée des séjours dans les maisons d'hébergement, qui est généralement officiellement de trois à quatre mois, même si les maisons acceptent de prolonger les séjours si les femmes sont impliquées dans leurs démarches. En effet, les femmes rencontrées déplorent la lenteur et le manque de connaissances en lien avec la violence conjugale dans les services professionnels et communautaires.

Côté et al. (2022b) rapportent également que les intervenantes partagent que la reprise de pouvoir sur la sécurité des femmes passe par le soutien et l'accompagnement dans la défense de leurs droits ainsi que par la conscientisation à la dimension collective et structurelle de la violence conjugale. Or, les femmes ne semblent pas pouvoir retrouver facilement ces éléments dans les services disponibles dans la communauté, qui manquent parfois grandement de sensibilité en lien avec la violence conjugale. En effet, le fait que le système juridique encourage encore à ce jour les femmes victimes de violence conjugale à avoir recours à la médiation en cas de séparation avec leur ex-conjoint bien que les études sur le sujet découragent fortement cette pratique (Riendeau, 2012; Côté, 2022) est un exemple parlant quant à la sensibilité de certaines instances face à la violence conjugale, d'autant plus que les femmes sont dans ce cas à risque de revictimisation.

Un enjeu majeur rencontré par les femmes tant lors de leur hébergement que pour la période post-hébergement est la violence conjugale post-séparation vécue. En effet, il est maintenant bien documenté que la violence peut augmenter une fois la relation terminée (Romito, 2011;

Hotton, 2001; Brownbridge, 2006) et ces violences peuvent être multiples, allant du contrôle au féminicide (ministère de la Sécurité publique du Québec, 2015). Ceci est confirmé par les femmes rencontrées, qui craignent pour la plupart le maintien ou l'intensification des violences, même si elles ont quitté leur conjoint. De plus, certains ex-conjoints utilisent toutes sortes de violences envers elles, ce qui ne leur laisse pas de répit. Les femmes rencontrées disent toutes avoir besoin de support en lien avec les violences conjugales post-séparation vécues, et sentent que les intervenantes des maisons d'hébergement sont les mieux placées pour les aider.

Également, un des défis majeurs rencontrés par la totalité des femmes est leur état de santé, physique pour certaines, mentale pour toutes. En effet, sur le plan psychologique les femmes rencontrées confirment ce que la littérature décrit : elles peuvent ressentir une multitude de symptômes tels que des symptômes anxieux, dépressifs et traumatiques, une baisse de motivation, de l'irritabilité, de la douleur chronique, des troubles du sommeil, etc. (Atyazi et al., 2018). Or, à tout ceci s'ajoutent les nombreux autres défis qu'elles rencontrent dans leur vie personnelle en plus de leur rôle de mère pour celles qui ont des enfants. De plus, certaines femmes partagent avoir des besoins spécifiques en matière de consommation ou d'enjeux de vieillissement et ne savent pas où se tourner pour avoir de l'aide en lien avec ceux-ci. En ce sens, leur faible qualité de santé ne fait que complexifier leur situation, d'autant plus que les ressources sont limitées, voire inexistantes pour certaines. En effet, les femmes qui ont vécu de la violence conjugale telle que reconnue par le code criminel peinent à recevoir du soutien financier de l'IVAC tant les délais sont longs, et celles qui ont vécu de la violence conjugale qui n'est pas reconnue dans le code criminel déplorent ne pas avoir les moyens financiers pour se permettre de payer pour une psychothérapie. En ce sens, la seule ressource qui leur semble disponible en lien avec leur santé mentale est le support de qualité proposé par les intervenantes des maisons d'hébergement. Cela dit, même si ces intervenantes ont d'excellentes qualités quant à la relation d'aide, elles ne peuvent pas se substituer au travail que ferait un psychologue, qui exerce sa profession d'une manière différente d'elles et qui ont une expertise particulière en matière d'enjeux de santé mentale. En effet, les approches d'intervention féministes et psychothérapeutiques sont davantage complémentaires qu'interchangeables. En ce sens, il nous semble que les femmes bénéficieraient de recevoir ces deux sortes d'accompagnement, mais ça ne semble malheureusement pas une possibilité pour la majorité d'entre elles.

Conclusion

Les entretiens faits avec les femmes hébergées nous ont permis de mieux comprendre leur expérience en maison d'hébergement, tant au niveau de ce qu'elles ont appréciés que de leurs insatisfactions. De plus, nous avons été en mesure d'identifier les différentes ressources sur lesquelles elles pensent pouvoir se fier une fois leur séjour terminé. Nous avons pu cibler les difficultés qu'elles anticipent se présenter à elles et les éléments pour lesquels elles pensent avoir besoin du soutien des intervenantes dans le cadre du suivi post-hébergement.

Le suivi post-hébergement proposé par les maisons d'hébergement apparait comme le seul service spécialisé disponible pour les femmes qui semble adapté à leurs besoins et à leurs ressources financières. Les intervenantes des maisons d'hébergement doivent se transformer en véritables couteaux-suisses, compensant pour les failles multiples du système qui semble abandonner les femmes en période post-hébergement, bien que certaines ressources semblent aider au mieux les femmes, mais dans un cadre limité, comme les maisons de la famille. Si les intervenantes n'accompagnaient pas les femmes dans leurs démarches juridiques et avec la DPJ, n'écoutaient par les femmes à toutes heures du jour et de la nuit, n'outillaient pas les femmes lorsque leur ex-conjoint les menace ou tente à nouveau de les séduire en leur promettant monts et merveilles dans un moment où elles sont à bout de souffle, n'avaient pas cette sensibilité en lien avec leur rôle de mère et n'accueillaient pas les femmes lorsque les symptômes traumatiques prennent toute la place et leur coupe le souffle, qui le ferait? En ce sens, quelles autres options ont les femmes que de prendre les services post-hébergement proposés par les maisons d'hébergement une fois leur séjour terminé, étant donné leurs nombreux besoins et le portrait actuel des ressources disponibles ?

Notre postulat de départ partait du fait que les femmes avaient la liberté de choisir le type de suivi qu'elles désiraient à la fin de leur séjour, et ce, si et seulement si elles le désiraient. Or, ce qui ressort des rencontres avec les femmes est qu'étant donné l'ampleur des défis rencontrés ainsi que le piètre état du système public de ressources disponibles pour accompagner les femmes dans les différents défis qu'elles doivent affronter, elles n'ont pas beaucoup d'autres choix qu'être accompagnées par les intervenantes des maisons d'hébergement, reflétant une faible agentivité pour les femmes. En effet, alors que ces dernières semblent avoir repris un certain pouvoir sur leur vie en quittant le foyer violent, le fait que le processus de sortie soit long et parsemé d'embûches les limitent à reprendre leur plein pouvoir.

Pour finir, nous résumons les suggestions qui ressortent de notre analyse suite à nos entretiens avec les femmes :

- Nous suggérons que les services proposés dans la communauté pour les femmes victimes de violence conjugale tiennent compte de la violence économique qu'elles ont subi ou qu'elles subissent encore, afin de s'assurer de ne pas les exclure de services essentiels pour elles.
- Nous suggérons que l'IVAC réponde plus rapidement aux besoins des femmes, afin que ces dernières aient le soutien financier et psychologique nécessaire au moment où elles en ont besoin.
- Nous suggérons que les proches soient davantage inclus dans les interventions faites auprès des femmes afin que ceux-ci soient davantage en mesure de comprendre ce qu'est la violence conjugale et ses conséquences, et ce dans le but de diminuer l'isolement ressenti par les femmes.
- Nous suggérons que les groupes de soutien pour les femmes ainsi que la paire aidance soit davantage développée et accessible afin de diminuer de sentiment d'isolement de certaines femmes.
- Nous suggérons que les efforts de sensibilisation et de formation soient poursuivis et intensifiés au sein du système juridique et de la DPJ, afin d'augmenter la sécurité des femmes et diminuer la revictimisation possiblement présente.
- Nous suggérons que les qui ont des enfants soient outillées de manière complète concernant les démarches auprès de la DPJ dès leur arrivée en maison d'hébergement, afin que ces dernières se sentent plus en capacité de composer avec cette instance.

Enfin, nous terminons ce mémoire par la mise en lumière de la nécessité de poursuivre les recherches sur le sujet de la violence conjugale et de la période post-hébergement, notamment ce qui a trait à l'importance de travailler de pair avec le réseau social des femmes et à la manière de le faire. De plus, il pourrait être intéressant de mieux documenter la capacité des femmes à mobiliser leurs propres ressources internes lorsqu'elles à cette étape de leur processus de sortie de la violence, afin d'ajuster au mieux les services qui leur sont proposés.

Bibliographie

Akyazi, S., Tabo, A., Guveli, H., Ilnem, M. C. et Oflez, S. (2018). Domestic violence victims in shelters : what do we know about their mental health? *Community mental health journal, 54.* 361-639.

Antoine, J. Guay, P. et Castro, E. En 2025, les femmes marchent encore… parce que la pauvreté persiste. *Le Devoir.* https://www.ledevoir.com/opinion/idees/917646/2025-femmes-marchent-encore-parce-pauvrete-persiste

April, J., et Larouche, H. (2006). L'adaptation et la flexiblité d'une chercheure dans l'évolution de sa démarche méthodologique. *Recherche qualitatives 26*(2), 145-168.

Assistance aux femmes. (2026). *Suivi post-hébergement.* http://www.assistanceauxfemmes.ca/services-femmes/suivi-post-hebergement/

Barbelane Biais, C. (2017). De la mise à l'abri à l'accès au logement. Dans E. Ronai, et É. Durand, *Violences conjugales : le droit d'être protégée (p. 65-94)*. Dunod.

Baribeau, C., et Royer, C. (2012). L'entretien individuel en recherche qualitative : usages et modes de présentation dans la Revue des sciences de l'éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, *38*(1), 23-45.

Beck, J.G., McNiff, J., Clapp, J.D., Olsen, S.A., Avery, M.L. et Hagewood, J.H. (2011). Exploring negative emotion in women experiencing intimate partner violence: shame, guilt, and PTSD. *Behavior Therapy, 42*(4), 740-750.

Ben-Porat, A. et Sror-Bondarevsky, N. (2021). Length of women stays in domestic violence shelters : examining the contribution of background variables, level of violence, reasons for entering shelters, and expectations. *Journal of interpersonal violence, 36*(11-12), NP5993-NP6012.

Bergstrom-Lynch, C. A. (2018). Empowerment in a bureaucracy? Survivors' perceptions of domestic violence shelter policies and practices. *Affilia, 33*(1), 112-125.

Bilodeau, P. (2024). *L'emploi de règles en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec: une analyse foucaldienne des relations de pouvoir.* [Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal]. Dépôt institutionnel.

Blige, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. D*iogène,* (225), 70-88.

Brownridge, D. A. (2006). Violence against women post-separation. *Agression and Violent Behavior*, (11), 514-530.

Burbobina, K. (2017). Dans le labyrinthe de la violence conjugale post-séparation : les parcours des mères et l'intervention auprès des parents séparés au Québec. Dans Boyer, A., Gagné, J., Goudet, A., et Vallières, A. (Dir.). *Des grands enjeux à la quotidienneté : les familles au Québec vues par les jeunes chercheur.e.s. : Acte du colloque.* (19-25). https://www.researchgate.net/profile/Estelle-Bernier/publication/326332119_Le_parcours_de_couples_transnationaux_qui_ont_vecu_une_experience_de_parrainage_au_Quebec/links/5b467d83a6fdccadaec0f6d0/Le-parcours-de-couples-transnationaux-qui-ont-vecu-une-experience-de-parrainage-au-Quebec.pdf - page=19

Burobina, K., White, D. et Cousineau, M-M. (2026). Les effets de réseau dans la (re)production de la violence postséparation envers les mères en contexte de judiciarisation de la garde au Québec. *Enfance, Familles, Générations [En ligne].* (49).

Bybee, D. et Sullivan, C. M. (2005). Predicting re-victimization of battered women 3 years after exiting a shelter program. *American journal of community psychology, 36*(1/2), 85-96.

Campenhoudt, L. V., Marquet, J., et Quivy, R. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales* (5e éd.). Dunod.

Castro Zavala, S. (2013). Politiques d'immigraton : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice, 3*(2), 97-109

Castro Zavala, S. (2020). L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectionnelle des pratiques. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, *37*(1), 141-161.

Centre de recherche universiataire sur les jeunes et les famille. (s. d.). *Violence conjugale et droit : Des changements récents qui s'appliquent en droit lorsque les parents se séparent.* https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/Bleu%20moderne%20scientifique%20affiche%20V2%20(finale).pdf

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du Québec. (2021). *Violence conjugale et familiale.* https://ciusssmcq.ca/soins-et-services/soins-et-services-offerts/situation-critique-et-urgence/violence-conjugale-et-familiale/

Chayer, D., et Smith, K. (2012). Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale : un lieu pour l'expérience de l'empowerment. Dans S. Gauthier, et L. Montminy, *Expériences d'interventions psychosociales en contexte de violence conjugale*. Presses de l'Université du Québec.

Clark, D. L., Wood, L., et Sullivan, C. M. (2019). Examining the needs and experiences of domestic violence survivors in transitional housing. *Journal of Family Violence, 34* (4), 275-286.

Collectif pour un Québec sans pauvreté. (2025). *Femmes, inégalités et pauvreté.* https://www.pauvrete.qc.ca/wp-content/uploads/2025/10/FIP.pdf

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes. Rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec. :. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_Resume_version_finale_numerique.pdf

Condominas, C. (2013). *Sentiment amoureux et conjugalité violente : Du meilleur au pire*. L'Harmattan.

Conseil de recherches en sciences humaines, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, et Instituts de recherche en santé. (2018). *Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/irsc-cihr/RR4-2-2019-fra.pdf

Corbeil, C., Harper, E., Marchand, I., Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, et Le Gresley, S.-M. (2018). *L'intersectionnalité, tout le monde en parle! Résonnance et application au sein des maisons d'hébergement pour femmes*. Montréal: Services aux collectivités de l'Uniersité du Québec à Montréal / Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. https://www.fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/rapport_intersectionnalite_corbeil_harper_marchand_fede_final.pdf

Corbeil, C., et Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle : défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, *19*(1), 40-57.

Côté, D. (2012). "Mais je voulais que ça cesse!" Récits de mères sur la garde partagée et la violence post-séparation. *Nouvelles pratiques sociales*, *25*(1), 44-61.

Côté, D. (2022). La garde physique partagée, le meilleur intérêt de l'enfant et les droits des femmes vivant de la violence postséparation. Dans S. Lapierre et A. Vincent (dir.) *Le meilleur intérêt de l'enfant victime de violence conjugale, enjeux et réponses sociojudiciaires.* (134-154). Presses de l'Université du Québec.

Côté, I. (2018). *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : 40 ans d'histoire*. Presses de l'Université du Québec.

Côté, I., Gagnon, J., Damant, D. et Lapierre, S. (2022a). Variables associées à la reprise du pouvoir des femmes sur leur sécurité en contexte de violence conjugale. *Criminologie, 55*(2), 295-321.

Côté, I., Louis Jean Esprival, S., Lafortune, L. et Bigaouette, M. (2022b). Pratiques d'intervention favorisant la reprise du pouvoir des femmes sur leur sécurité : perspectives d'intervenantes en maison d'aide et d'hébergement. *Recherches féministes, 35*(1-2), 307-324.

Côté, I. et Louis Jean Esprival, S. (2022). Facteurs associés à la sécurité et à la reprise du pouvoir des femmes recevant des services d'aide en matière de violence conjugale : une revue narrative de la littérature. *Revue canadienne de service social, 39*(1), 5-26.

Côté, I., Bigaouette, M., Lapierre, S., Lafortune, L. et Damant, D. (2026). *Reprise du pouvoir des femmes sur leur sécurité en contexte de violence conjugale : étude des pratiques en maison d'hébergement au Québec. Rapport de la phase II.*

Cousineau, M.-M., Fedida, G., Tanguy, A., et Desauguste, S. (2016). *Sondage sur les besoins en hébergement de deuxième étape pour femmes victimes de violence conjugale*. https://www.trajetvi.ca/files/2016-06/les-besoins-en-hebergement-de-2e-etape-r-sultats-de-sondage-juin-2016.pdf

Damant, D., Bernard, J., Chbat, M., et Flynn, C. (2015). Analyse intersectionnelle de l'oppression linguistique de mères racisées victimes de violence conjugale en contexte montréalais. *Reflets*, *21*(1), 137-160.

Damant, D., Lebossé, C., Lapierre, S., Thibault, S., Lessard, G., Hamelin Brabant, L., ... Fortin, A. (2010). "Ca se sépare-tu ça, la femme pis la mère?" Services reçus par les femmes vivant dans un contexte de concomitance de violence conjugale et de mauvais traitements envers les enfants. *Nouvelles pratiques sociales*, *22*(2), 159-175.

Déroff, M-L. (2015). *Parcours de femmes victimes de violence conjugale*. Université de Bretagne Occidentale. https://shs.hal.science/halshs-01253260

Dubé, M., Lambert, M.-C., et Maillé, N. (s. d.). *La violence conjugale post-séparation... une situation bien réelle*. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/pub_151.pdf

Dubé, M., Rinfret-Raynor, M., et Drouin, C. (2005a). Étude exploratoire du point de vue des femmes et des hommes sur les services utiliés en matière de violence conjugale. *Santé mentale au Québec*, *30*(2), 301-320.

Fané, F., Beaulieu, M. et Lenoir, A. (2021). La violence conjugale en contexte migratoire : combiner une pratique reflexive, des savoirs multiples et une éthique professionnelle. *Nouvelles pratiques sociales, 32*(1), 282-290.

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (s. d.). *Différentes formes de violence.* https://fmhf.ca/definitions/differentes-formes-de-violence/

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2015). *Rapport final du projet : Adaptation de l'intervention et des services aux réalités et besoins des femmes immigrantes, des femmes issues des communautés ethnoculturelles et des enfants de ces femmes*. https://www.fmhf.ca/sites/default/files/upload/documents/publications/fmhfpourmidi-rapport-final-2015-11-30.pdf

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2026). *Protéger les femmes violentées, investir structurellement : l'accessiblité aux maisons d'hébergement comme responsablitié publique. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/finances/publications-adm/Consultations_prebudgetaires/2026-2027/FMHF.pdf*

Fernàndez-Gonzàlez, L., Calvete, E. et Borrajo, E. (2019). Women victims of intimate partner violence in shelters : correlates of length of stay and subsequent reentries. *Violence against women, 25*(12), 1433-1449

Flynn, C., Turcotte, S., Levesque, C., Couturier, P., Godin, J., Cribb, M., Fortin-Otis, E., Petrucci, G., Marhcnad, I. et Cousineau, M-M. (2021). Point de vue de femmes et d'acteurs du milieu communautaire sur l'accès au logement à la sortie d'un contexte de violence : quand le spatial fix renforce la spirale de l'itinérance dans certaines régions administratives du Québec. *Lien social et politique.* (87).

Flynn, C., Harvey, C., Desrosiers, M., Couturier, P., Cribb, M., Petrrucci, G., Fernet, M, Lapierre, S. et Cousineau, M. (2024). La persistance du pouvoir au-delà de la rupture : analyse des tactiques de contrôle post-séparation envers les femmes ayant un parcours d'itinérance. *Intervention, 159*, 137-152.

Front d'action populaire en réaménagement urbain. (2019). *Dossier noir : femmes, logement et pauvreté.(5e Éd.).*https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/DNFemmes2019.pdf

Gladu, M. (2021, juin). *Le travail non rémunéré des femmes au Canada : Rapport du Comité permanent de la condition féminine.* Chambre des Communes Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/xc71-1/XC71-1-1-432-8-fra.pdf

Goodman, L. A., Banyard, V., Woulfe, J., Ash, S., et Mattern, G. (2016). Bringing a network-oriented approach to domestic violence services: a focus group exploration of promising practices. *Violence against women, 22*(1), 64-89.

Goodman, L. A., Bennett Cattaneo, L., Thomas, K. A., Woulfem , J., Chong, K. et Smyth, K. F. (2015). Advancing domestic violence program evaluation : Development and validation of the measure of victim empowerment related to safety (MOVERS). *Psychology of violence, 5*(4), 355-366.

Gouvernement du Québec. (1986). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale.* Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf

Gouvernement du Québec. (2018). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/plan-violence18-23-access.pdf

Gouvernement du Québec. (2020). *Rebâtir la confiance : synthèse du rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale.* https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/systeme-judiciaire/processus-judiciaire/tribunal-specialise-violence-sexuelle-violence-conjugale/rapport

Gouvernement du Québec. (2021). *Statégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027.* https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/BIL-bilan-contrer-violences-31mars2025-SCF.pdf

Gouvernement du Québec. (2025). *Détermination de la garde d'enfants lors d'une séparation ou d'un divorce.* https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/separation-divorce/enfants-responsabilite/determination-garde#c206403

Gouvernement du Québec. (2026). *Violence en contexte conjugal.* https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal

Hardesty, J. L., Crossman, K. A., Khaw, L. et Raffaeli, M. (2016). Marital violence and coparenting quality after separation. *Journal of Family Psychology, 30*(3), 320-330.

Harvey, D. (2018). *The Limits to Capital*. Verso.

Hotton, T. (2001). Spousal violence after marital separation. Juristat. *Statistics Canada*, *7*(21), 1-19.

Hughes, J. (2020). Women's advocates and shelter residents: Describing experiences of working and living in a domestic violence shelter. *Journal of Interpersonal Violence, 35*(15-16), 3034-3053.

Institut de la Statistique du Québec. (2023). *Homicide conjugal.* https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal

Institut de la Statistique du Québec. (2024). *Violence en contexte conjugal.* https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal

Institut national de santé publique. (2026). *La violence conjugale.* https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale

Jacobson, K., Roy, L. et Richmond, S. (2025). Perspectives croisées sur les soutiens pour les femmes en transition post-hébergement au Québec. *Nouvelles pratiques sociales, 35*(1), 1-20.

Jaspard, M. (2007). Au nom de l'amour : les violences dans le couple. *Informations sociales*, *8*(144), 34-44.

Julien, M. (2021). *Les violences faites aux femmes en période de crise sanitaire. Conseil du statut de la femme.* Repéré à https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-faites-aux-femmes-en-periode-de-crise-sanitaire/

Kohn, L., et Christiaens, W. (2014). Les méthodes de recherche qualitatives dans la recherche en soins de santé : apports et croyances. *Reflets et perspectives de la vie économique*, *4*.

La bouée. (s. d.). *Suivi post-hébergement.* https://labouee.com/service/suivi-post-hebergement/

La fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. (2022, 12 décembre). *Lutte à la pauvreté.* https://fafmrq.org/dossier/lutte-a-la-pauvrete/

Lacroix, C. (2025, 4 janvier). Pour en finir avec les féminicides en 2025. *Radio Canada.* https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2130463/feminicides-violence-conjugale-femmes#:~:text=En%202024%2C%2025%20f%C3%A9minicides%20ont,situations%20conjugales%2C%20selon%20La%20D%C3%A9brouille.

Laberge, M.-C. (2008). *Quitter un conjoint violent pour se plonger tête première dans l'inconnu : expériences d'hébergement de femmes dans les maisons pour femmes violentées en contexte conjugal, à Montréal*. [Mémoire de maitrise, Université du Québec à Montréal]. Dépôt institutionnel.

Lamontagne, A. et Bernier, D. (2024). Traumatismes crâniens et violence conjugale : une réalité méconnue. *Relations*, (824), 44-48.

Lapierre, S. (2017). Quand la séparation ne garantit pas l'arrêt de la violence... *Bulletin de liaison*, *42*(1).

Lapierre, S., Frenette, M. et Ladouceur, P. (2022). L'aliénation parentale et la violence à l'emdroit des femmes et des enfants : une étude de cas. Dans S. Lapierre et A. Vincent (dir.) *Le meilleur intérêt de l'enfant victime de violence conjugale, enjeux et réponses sociojudiciaires.* (177-199). Presses de l'Université du Québec.

Laplante, N.. (2025, 25 novembre). Violence conjugale : une demande d'hébergement sur deux refusée au Québec. *Radio Canada. h*ttps://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2209766/violence-conjugale-journee-sensibilisation-centre-hebergement

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., et Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations*, (22), 1-26.

Lessard, G., Robitaille, C., Gauthier, S., Meunier, V. et Lesvesque, S. (2024). Des pratiques et des recherches inspirantes pour favoriser la collaboration en violence conjugale. *Travail social*, 70(1), 1-15.

Ligaya, A. (2019). Salaires : *l'écart femmes/hommes diminue à 13,3%.* https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2019-10-07/salaires-l-ecart-femmes-hommes-diminue-a-13-3

Lindsay, M. (2014). *Actes de violence perpétrés par des ex-conjoints au Canada.* https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr14_03/rr14_03.pdf

M. Kenyon, K. (2026). *How women domestic violence shelters experience empowerment* [Mémoire de maîtrise, Université du Manitoba]. Dépôt institutionnel.

M. Kenyon, K., Hiebert-Murphy, D., Ristock, J et Medved, M. I. (2020). The process of empowerment reflected in women's narratives of their stay in a domestic violence shelter. *Partner Abuse, 11*(1), 3-21.

Mahoney, M. R. (1991). Legal images of battered women : Redefining the issue of separation. *Michigan Law Review*, *1*(90), 1-94.

Mallet, C. (2025). Entre violences conjugales et vulnérabilités résidentielles : la reconfiguration du travail de juriste dans une association de droit au logement. *Nouvelles questions féministes, 44*(1), 61-77.

Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives, Hors-série*, (5), 70-81.

Massé, R. (2016). L'éthique de l'intervention face à la pluralité des moralités et aux rapports de pouvoir. *Nouvelles pratiques sociales, 28*(2), 123-137.

Meyer, S. (2016). Examining women's agency in managing intimate partner violence and the related risk of homelessness : the role of harm minimisation. *Global public health, 11*(1-2), 198-210.

Milieux de travail alliés contre la violence conjugale. (2026). *Liste des ressources en violence conjugale.* https://milieuxdetravailallies.com/contenu/liste-des-ressources-en-violence-conjugale/

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (1985). *Politique d'aide aux femmes violentées.* Gouvernement du Québec.

Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2015). *Statistiques 2015 sur les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec.* http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques/violenceconjugale/2015/en-ligne.html

Ministère de la Sécurité publique. (2023). Criminalité au Québec : infractions commises dans un contexte conjugal en 2021. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2021.pdf

Molina, S., Wagner, L. et Kreyenfeld, M. (2025). Women's economic independence and physical intimate partner violence (IPV) during separation. *PLOS ONE, 20*(6), 1-11.

Mosher, J. (2004). *Walking on eggshells : abused women's experiences of Ontario welfare system*. https://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/reports/160/

Mouton, P., Gadé, R., Perrin-Wolanski, A. et Vanoni, D. (2022). Le mal-logement au prisme du genre : le genre, un facteur de vulnérabilité et un impensé dans les stratégies de lutte contre le mal-logement. *Recherche sociale, 1*(241), 4-11.

Mullner, P. et Mazuy, M. (2023). Facteurs sociaux de vulnérabilité face à la violence conjugale et sortie de la violence : analyses détaillées et parcours féminins. *Populations vulnérables, 9*, 1-18.

Neveu, T. (2021). Des unités de logement pour les victimes de violence conjugale réclamées dans la région. *Radio-Canada*. https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1770111/alliance-mh2-maisons-hebergement-deuxieme-etape

Nolet, A-M., Cousineau, M-M. et Morselli, C. (2020). Les actions des membres du réseau social des femmes victimes de violence conjugale et leurs impacts sur l'autonomie des femmes. *Revue canadienne de service social, 37*(2), 9-26.

Nsiempba, S. (2024). *Le RAFIQ et le FRAPRU dénoncent la violence de la crise du logement subie par les femmes racisées et immigrées.* https://cdeacf.ca/actualite/2024/12/03/rafiq-frapru-denoncent-violence-crise-logement-subie-femmes

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin.

Pegdwendé Sawadogo, H. (2021). L'approche qualitative et ses principales stratégies d'enquête. Dans F. Piron et E. Arsenault (dir.), *Guide décolonisé et pluriversel de formation à la recherche en sciences sociales et humaines*. Éditions Sciences et Bien commun.

Perez-Trujillo, M. et Quintane, E. (2017). Why do they stay? Examining contributing factors to women's length of stay in a domestic violence shelter. *Journal of family violence, 32*, 89-100.

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Lapperière, R. Mayer, et A. Pires (Éds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Gaëtan Morin.

R. Champagne, S. et Deschênes, F. (2024, 29 janvier). Des immigrantes enfermées à double tout dans la violence conjugale. *Le devoir.* https://www.ledevoir.com/actualites/societe/806158/devoir-enquete-immigrantes-enfermees-double-tour-violence-conjugale

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec. (2019). *Discrimination et logement : voir le 1er juillet approcher avec horreur.* https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2019/07/Enqu%C3%AAte-discrimination-et-logement-2019.pdf

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022b). *Défendre une femme en situation de précarité économique victime de contrôle coercitif : guide pour les avocats et les avocates.* https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/Guide-controle-coercitif-precarite-economique-RMFVVC.pdf

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022, février). *Le devoir de protéger les enfants victimes de violence conjugale.* https://maisons-

femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/02/Memoire-RMFVVC-PL15-protection-de-la-jeunesse-violence-conjugale.pdf

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. (2007). *Difficultés d'accès au logement pour les femmes victimes de violence conjugale après un séjour en maison d'hébergement*. https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2017/12/2007-enquete-difficultes-acces-au-logement-fvv.pdf

Riendeau, L. (2012). Dépister la violence conjugale en médiation familiale : le défi de la sécurité. *Nouvelles pratiques sociales*, *25*(1), 157-165.

Romito, P. (2011). Les violences conjugales post-séparation et le devenir des femmes et des enfants. *La revue internationale de l'éducation familiale*, *1*(29), 87-105.

SOS Violence conjugale. (s. d.). *9 conséquences de la violence conjugale.* https://sosviolenceconjugale.ca/fr/articles/9-consequences-de-la-violence-conjugale

Statistiques Canada. (2021). *La violence conjugale au Canada, 2019.* https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.htm

Statistiques Canada. (2024, 12 décembre). *Malgré certaines progrès, les familles monoparentales dirigées par une mère sont toujours aux prises avec des difficultés liées au marché du travail et à l'abordabilité.* https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/7523-malgre-certains-progres-les-familles-monoparentales-dirigees-par-une-mere-sont-toujours

Table des groupes de femmes de Montréal. (2019). *État des lieux des enjeux de logements vécus par les Montréalaises*. Table des groupes de femmes de Montréal. https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2020/07/etat-des-lieux-femmes-et-logement-montreal.pdf

Thibaudeau, C. et Jolin, J. (2026). *SOS info magazine*. SOS Violence conjugale.

Thunberg, S. et Arnell, L. (2025). The process of leaving a domestic violence shelter for mothers and children. *Child and family social work. 30.* 614-622.

Toupin, L. (1998). *Les courants de pensée féministe*. : Université du Québec à Chicoutimi. Repéré à http://classiques.uqac.ca/contemporains/toupin_louise/courants_pensee_feministe/courants_pensee_feministe.pdf

Tutty, L. M. (2015). Addressing the safety and trauma issues of abused women: A cross-Canada study of YMCA shelters. *Journal of International Women's Studies, 16*(3), 101-116.

Tutty, M. L., Nixon, K. L. et Thurston, W. B. (2025). "It's a valuable service but a hard place to be": women's views about violence against women shelters. *Violence against women, 31*(9), 2219-2244.

Zaccour, S. (2020). Disparue comme par magie? La violence conjugale dans les cas d'alinéation parentale au Québec. *Revue canadienne de droit familial, 33*(2), 405-447.

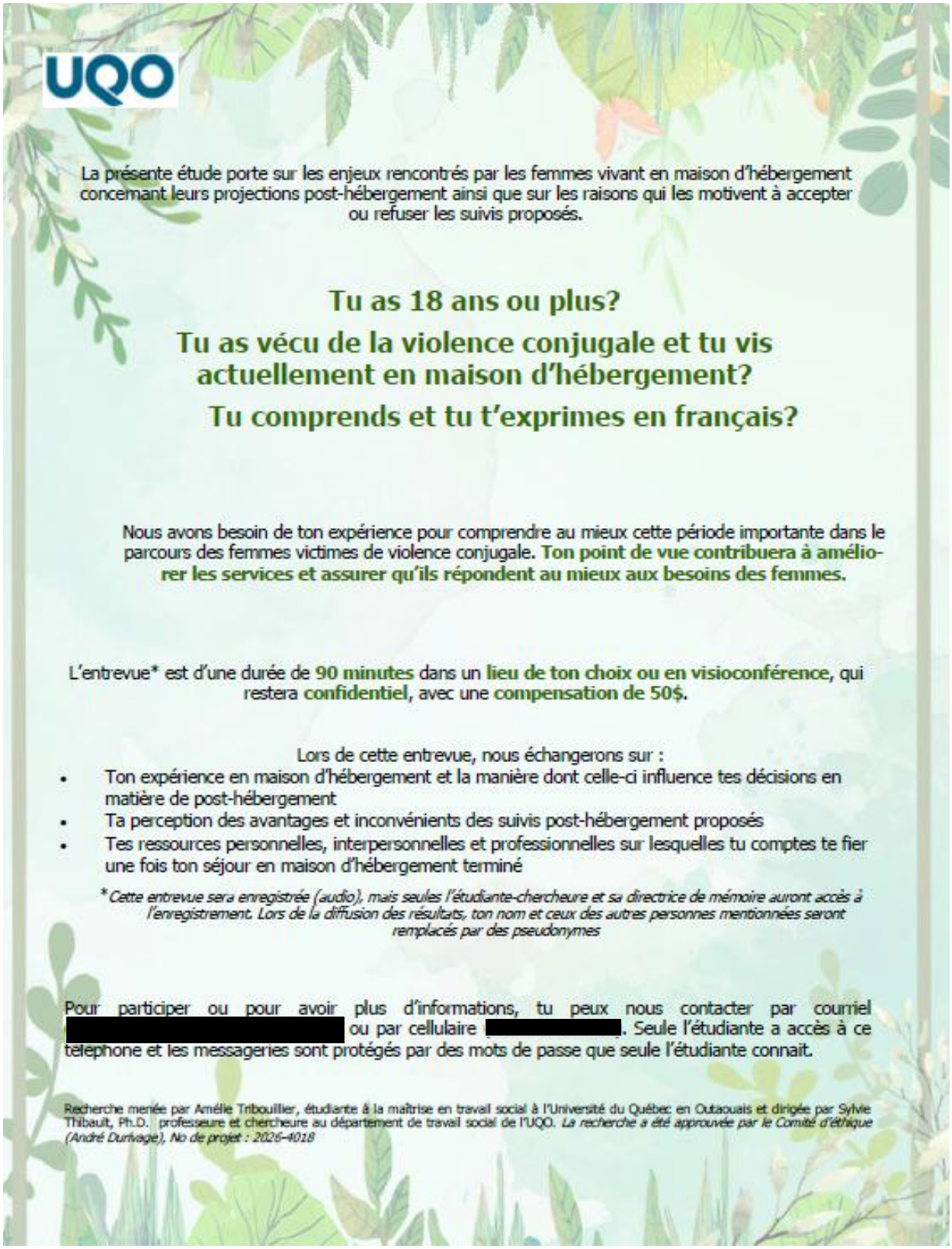
Vincent, A. (2022). L'évaluation des capacités parentales dans les contextes de violence conjugale : discours d'experts psychosociaux et psycholégaux. Dans S. Lapierre et A. Vincent (dir.) *Le meilleur intérêt de l'enfant victime de violence conjugale, enjeux et réponses sociojudiciaires.* (155-175). Presses de l'Université du Québec.

Vincent, A. (2023). Les enjeux du traitement sociojudiciaire de l'exposition à la vioolence conjugale en protection de la jeunesse. *Nouvelles pratiques sociales, 33*(2), 76-93.

Y des femmes Montréal (2016-2026). Les défis du logement pour les femmes à Montréal : une réalité préoccupante. https://www.ydesfemmesmtl.org/les-defis-du-logement-pour-les-femmes-a-montreal/.

Annexe 1

Affiche de recrutement pour les participantes



UQO

La présente étude porte sur les enjeux rencontrés par les femmes vivant en maison d'hébergement concernant leurs projections post-hébergement ainsi que sur les raisons qui les motivent à accepter ou refuser les suivis proposés.

Tu as 18 ans ou plus?

Tu as vécu de la violence conjugale et tu vis actuellement en maison d'hébergement?

Tu comprends et tu t'exprimes en français?

Nous avons besoin de ton expérience pour comprendre au mieux cette période importante dans le parcours des femmes victimes de violence conjugale. **Ton point de vue contribuera à améliorer les services et assurer qu'ils répondent au mieux aux besoins des femmes.**

L'entrevue* est d'une durée de **90 minutes** dans un **lieu de ton choix ou en visioconférence**, qui restera **confidentiel**, avec une **compensation de 50$**.

Lors de cette entrevue, nous échangerons sur :

- Ton expérience en maison d'hébergement et la manière dont celle-ci influence tes décisions en matière de post-hébergement
- Ta perception des avantages et inconvénients des suivis post-hébergement proposés
- Tes ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles tu comptes te fier une fois ton séjour en maison d'hébergement terminé

** Cette entrevue sera enregistrée (audio), mais seules l'étudiante-chercheure et sa directrice de mémoire auront accès à l'enregistrement. Lors de la diffusion des résultats, ton nom et ceux des autres personnes mentionnées seront remplacés par des pseudonymes*

Pour participer ou pour avoir plus d'informations, tu peux nous contacter par courriel [redacted] ou par cellulaire [redacted]. Seule l'étudiante a accès à ce téléphone et les messageries sont protégés par des mots de passe que seule l'étudiante connait.

Recherche menée par Amélie Tribouillier, étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Outaouais et dirigée par Sylvie Thibault, Ph.D. professeure et chercheure au département de travail social de l'UQO. *La recherche a été approuvée par le Comité d'éthique (André Durivage). No de projet : 2026-4018*

Annexe 2

Modèle de texte envoyé à la coordination des différentes maisons d'hébergement

Titre du courriel : Demande de participation à une recherche sur les enjeux et le suivi post-hébergement

Bonjour,

Je me nomme Amélie Tribouillier et je suis étudiante en travail social à l'Université du Québec en Outaouais. Je vous contacte en lien avec le projet de recherche que j'effectue dans le cadre de mon projet de maîtrise, supervisé par la professeure Sylvie Thibault.

Le but de ma recherche est de comprendre les raisons qui motivent les femmes à accepter ou à refuser les suivis post-hébergement proposés par les maisons d'hébergement une fois le séjour terminé. Pour ce faire, j'aimerais rencontrer les femmes hébergées, âgées de 18 ans et plus, dans le cadre d'entrevues semi-dirigées, afin de mieux comprendre leur expérience en maison d'hébergement ainsi que les avantages et inconvénients qu'elles pensent pouvoir retirer du suivi post-hébergement proposé. De plus, j'aimerais identifier avec elles les ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles elles pensent pouvoir se fier une fois leur séjour terminé.

La participation à cette recherche implique une entrevue d'une durée de 1h30 à 2h et sera faite dans un lieu sécuritaire et confidentiel. Les femmes pourront décider à tout moment de mettre fin à leur participation si elles le désirent.

Je me permets de solliciter votre collaboration afin de me faciliter l'accès aux femmes hébergées pour la réalisation de ce projet qui vise à mieux comprendre leur réalité. S'il s'avère que vous acceptez, je vous invite à manifester votre intérêt en répondant à ce courriel. Je vous ferai parvenir ensuite l'ensemble de la documentation nécessaire, dont les outils de recrutement.

En espérant que ce projet suscite votre intérêt.

Je vous remercie d'avance et vous souhaite une excellente journée.

Amélie Tribouillier
tria05@uqo.ca
(450)530-0860

Annexe 3

Présentation générale de la recherche

Dans le cadre de notre mémoire en travail social, notre recherche portera sur la violence conjugale subie par les femmes ainsi que sur les enjeux et le suivi post-hébergement.

Dans notre projet de recherche, nous avons documenté l'ampleur de la problématique de la violence conjugale au Québec ainsi que la réalité des femmes qui décident de quitter leur conjoint violent pour aller chercher de l'aide professionnelle au sein des maisons d'hébergement pour femmes violentées. Par la suite, nous nous sommes surtout penchées sur le phénomène de la violence conjugale post-séparation, nous l'avons défini et documenté, et avons fait la recension des écrits des enjeux rencontrés par les femmes une fois leur conjoint quitté.

À la lumière de l'importance des enjeux rencontrés par les femmes suite à leur séparation, il semble évident qu'il est essentiel de comprendre ce qu'elles attendent du soutien professionnel proposé ainsi que les raisons qui les motivent à utiliser ou non le suivi post-hébergement proposé par les maisons d'hébergement une fois leur séjour terminé. En effet, la durée des séjours en maison d'hébergement reste court étant donné l'ampleur des démarches à faire par les femmes, sans oublier qu'une partie d'entre elles doit continuer de s'occuper de ses enfants tout au long de ce parcours. De plus, continuer d'être entourée une fois le séjour en maison terminé pourrait avoir une influence sur la sécurité des femmes et le maintien de leur décision à quitter le conjoint violent.

En ce sens, avec notre recherche, nous aimerions comprendre quels sont les facteurs qui influencent les femmes à utiliser ou non les services post-hébergement offerts par les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale une fois leur séjour terminé. Pour ce faire, nous aimerions échanger avec les femmes sur la manière dont leur séjour en maison d'hébergement pourrait influencer leur décision d'accepter ou non le suivi proposé, sur les avantages et inconvénients qu'elles pensent pouvoir retirer de ce genre de suivi ainsi que sur les ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles elles pensent pouvoir compter.

Nous comptons réaliser des entrevues semi-structurées auprès des femmes en cours d'hébergement en maisons pour femmes victimes de violence conjugale, âgées d'au moins 18 ans et qui peuvent s'exprimer en français.

Engagement des participantes

Les participantes potentielles pourront nous contacter directement sur notre cellulaire ou par courriel. Seule l'étudiante-chercheure aura accès à ce cellulaire, à la boite vocale ou aux courriels, tous protégés par un mot de passe connu d'elle seule. Les femmes et l'étudiante conviendront d'un moment et d'un lieu sécuritaire et confidentiel pour la rencontre, choisi par les femmes. Les femmes pourront cesser leur participation à tout moment. L'entrevue, d'une

durée maximale de 2 heures, sera enregistrée sur un support audio et seule l'étudiante ainsi que la directrice de mémoire auront accès aux enregistrements.

Nous contacterons des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale dans les Laurentides et à Montréal pour explorer le recrutement et demanderons aux intervenantes des maisons de nous aider à entrer en contact avec les participantes potentielles.

Annexe 4

Document 4 : Simulation de communication téléphonique entre l'étudiante et une éventuelle participante qui a démontré son intérêt pour participer à la recherche.

La participante éventuelle a laissé un message sur la boite vocale ou a laissé ses coordonnées téléphoniques dans le courriel envoyé pour signifier son intérêt à participer à la recherche. L'étudiante rappelle alors la participante.

Bonjour, est-ce possible de parler à [nom de la participante intéressée]?

Si la personne qui répond dit que la participante n'est pas disponible, nous ne nous identifierons pas ni ne laisserons de coordonnées ou de message. Nous remercierons la personne et partageons que nous rappellerons plus tard.

Si la personne qui répond affirme que c'est elle, nous lui dirons :

Je m'appelle Amélie Tribouillier et je t'appelle concernant la recherche sur les enjeux et le suivi post-hébergement. Je communique avec toi suite au message / courriel que tu m'as laissé.

Nous demanderons à la femme si c'est un bon moment, si elle est seule et en sécurité pour nous parler. Si elle répond à la négative, nous prendrons un rendez-vous téléphonique ultérieur avec elle, la remercierons et mettrons fin à l'appel. Si elle répond à l'affirmative, nous poursuivrons la conversation.

C'est parfait. Si c'est correct pour toi, l'appel durera environ 5-10 minutes et tout ce qu'on se dira restera confidentiel.

Pour commencer, je te remercie de l'intérêt que tu portes à la recherche, c'est très apprécié. Es-tu d'accord de me partager ce que tu as compris de cette recherche, pour que je puisse compléter par la suite au besoin et répondre à tes questions?

La participante répond et l'étudiante complète au besoin :

Notre recherche porte sur les enjeux rencontrés par les femmes une fois leur séjour en maison d'hébergement terminé ainsi que sur les raisons qui les motivent à accepter ou non les suivis post-hébergement proposés. Nous sommes d'avis que plus nous comprendrons la réalité des femmes une fois leur séjour terminé, plus nous serons en mesure de leur offrir des services adaptés à leurs besoins, pouvant ainsi les aider dans différentes démarches, en plus d'assurer un filet de sécurité supplémentaire face à la violence du conjoint quitté. Nous aimerions rencontrer un peu moins de dix femmes, dans les Laurentides et à Montréal.

Nous aimerions rencontrer des femmes qui :

- Ont vécu de la violence conjugale
- Ont 18 ans ou plus
- Comprennent et s'expriment en français

Est-ce que c'est ton cas ?

Si la personne ne répond pas aux critères, lui partager que nous ne pourrons pas poursuivre avec elle, lui expliquer les raisons des critères d'inclusion mis en place et la remercier pour son intérêt.

Si la personne répond aux critères, nous continuerons de lui parler de la recherche :

Ta participation au projet impliquerait qu'on se rencontre environ 1h30-2h, dans le lieu et le moment de ton choix, pourvu qu'il soit sécuritaire et confidentiel. Nous parlerons ensemble :

- De ton expérience en maison d'hébergement et ce qui pourrait influencer ta décision d'accepter ou non un suivi post-hébergement.
- Des avantages et inconvénients que tu penses pouvoir retirer d'un tel suivi.
- Des ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles tu comptes te fier une fois ton séjour en maison d'hébergement terminé.

L'entrevue sera bien entendu confidentielle. Je l'enregistrerais audio, mais aucune autre personne que ma directrice de mémoire ou moi n'y aura accès (ex : intervenantes de la maison). Au moment de la retranscription des entrevues, les noms seront changés et aucune information permettant de t'identifier ne sera partagée (ex : nom de la ressource dans laquelle tu es hébergée).

À tout moment, tu peux mettre fin à l'entrevue, sans qu'il n'y ait aucune conséquence pour toi et les services que tu reçois ne seront aucunement modifiés. Une compensation de 50$ te sera remise pour le temps que tu as pris à échanger avec nous et pour les potentiels frais de transport.

Voilà les grandes lignes de la recherche que nous allons mener. As-tu des questions? As-tu toujours de l'intérêt à participer ?

Si la personne répond négativement, nous la remercierons pour le temps pris et mettrons fin à la conversation téléphonique, en lui rappelant que sa décision n'entrainera aucune conséquence.

Si la personne répond affirmativement, nous conviendrons d'un lieu et d'un moment de rencontre.

Simplement te préciser que si tu décides de faire la rencontre à la maison dans laquelle tu es hébergée, il est possible que les membres du personnel sachent que tu participes à l'étude. Par contre, le personnel n'aura pas accès au contenu de l'entrevue. Je te laisse choisir le lieu de notre rencontre, tant qu'il soit sécuritaire et nous assure la confidentialité.

Également, nous allons devoir lire et signer ensemble un formulaire de consentement au tout début de notre rencontre. Préfères-tu que je te l'envoie d'avance pour que tu puisses en prendre connaissance ?

Es-tu d'accord que je te contacte la veille pour confirmer notre rencontre ?

Je te remercie énormément pour ton intérêt. As-tu des questions avant de conclure ?

On se voit donc : [rappel du moment et du lieu de la rencontre].

Bonne journée !

Annexe 5

Formulaire de consentement

Cette recherche est menée par Amélie Tribouillier, étudiante à la maîtrise en travail social, et est dirigée par Sylvie Thibault, professeure au département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais.

Avant de commencer l'entrevue, nous te demandons de prendre connaissance de ce formulaire de consentement. Ce document te rappelle en quoi consiste cette recherche, son déroulement, ainsi que les avantages, risques et inconvénients à participer. Une fois que tu auras lu ce formulaire de consentement, nous prendrons un moment ensemble pour nous assurer que tout est bien clair pour toi et pour répondre à tes questions, si tu en as.

Présentation de l'étude

La violence conjugale est une problématique de notre société largement connue et documentée. Cependant, le concept de violence conjugale post-séparation est quant à lui plus récemment documenté et les nombreux défis rencontrés par les femmes une fois le conjoint violent quitté sont parfois sous-estimés.

Le séjour en maison d'hébergement est souvent court et les démarches à poursuivre une fois le séjour complété sont nombreuses. À cette étape, les femmes peuvent choisir d'utiliser des ressources personnelles, interpersonnelles et/ou professionnelles, en fonction de ce qui répond le plus à leurs besoins et de ce qui est disponible pour elles. Une des ressources professionnelles à laquelle il est possible de faire appel est le suivi post-hébergement proposé par les maisons d'hébergement. En ce sens, nous aimerions échanger avec les femmes hébergées pour cerner les raisons qui motivent les femmes à utiliser ou non ce type de service, et ce, dans le but d'adapter le plus possible ce type de service aux besoins des femmes.

Déroulement de la participation

Ta participation à cette recherche se fait sur une base volontaire. C'est toi qui décides d'y participer ou non, et tu peux décider d'arrêter en tout temps, sans avoir à te justifier et sans qu'aucun préjudice n'y soit associé. Ta participation consiste à prendre part à une entrevue d'une durée d'environ 1h30 à 2h. Tu as le droit de ne pas répondre à certaines questions, de demander une pause ou de demander que certaines parties de nos échanges ne soient pas retranscrites dans la présentation des résultats, et ce, sans aucune conséquence. Pour finir, saches que toutes les données seront détruites dans le cas où tu désires retirer ta participation à l'étude.

Pendant cette entrevue, nous échangerons sur :

1. Ton expérience en maison d'hébergement et la manière dont ceci influence ton choix en matière de suivi post-hébergement.
2. Ta perception des avantages et inconvénients du suivi post-hébergement.

3. Les ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles tu penses pouvoir te fier une fois ton séjour en maison d'hébergement terminé.

L'entrevue sera enregistrée en audio. Seulement moi et ma directrice de mémoire aurons accès à ces entrevues.

Nous te remettrons une compensation financière de 50$ pour ta participation à cette recherche, et ce, même si tu décides de ne pas compléter l'entrevue.

Avantages, inconvénients et risques associés à la participation

En participant à la recherche, tu pourras :

- Réfléchir aux enjeux rencontrés une fois le séjour en maison d'hébergement terminé et identifier les ressources sur lesquelles tu pourras te fier pour relever ces défis.
- Réfléchir et discuter sur la violence conjugale post-séparation.
- Partager ton point de vue sur ton expérience en maison d'hébergement pour contribuer à améliorer les services proposés.

Les risques psychologiques liés à ta participation sont supérieurs à minimal, il est possible que partager ton vécu en lien avec la violence conjugale puisse provoquer des réactions émotives. Si c'est le cas, je t'invite à me le partager pendant l'entrevue et à en parler à une intervenante de la maison d'hébergement si tu en ressens le besoin une fois notre rencontre terminée. Le bris d'anonymat que constitue la rencontre avec une intervenante n'entrainera aucune conséquence négative pour toi et cet aspect aura été discuté entre la chercheure et l'intervenante au préalable.

Que tu décides de participer ou non à cette recherche, tu ne bénéficieras d'autant avantage ou inconvénient en lien avec cette décision.

Si tu décides de faire l'entrevue dans les locaux de la maison d'hébergement, il est possible que les membres du personnel sachent que tu participes à l'étude. Cependant, ils n'auront pas accès au contenu de l'entrevue.

Confidentialité et gestion des données

La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais. Le contenu de l'entrevue sera donc confidentiel. En revanche, en vertu de la loi, nous devrons briser cette confidentialité si nos échanges nous indiquent que toi ou une autre personne êtes en danger.

Lors de la présentation des résultats de recherche, aucune information permettant de t'identifier ne sera dévoilée, nous remplacerons toutes les informations qui permettent de t'identifier (noms, lieux, etc.) par des pseudonymes. Les documents seront anonymisées et je serais la seule qui aura accès à des données brutes.

Les résultats seront diffusés dans la présentation d'un mémoire et d'articles ou communications scientifiques. Les données recueillies seront gardées sous clé dans le bureau de Sylvie Thibault, à l'Université du Québec en Outaouais, au campus de Saint-Jérôme, ainsi que sur son serveur sécurisé. Tout le matériel de recherche sera détruit 7 ans après la fin du projet de recherche, soit

approximativement en janvier 2031. Les données confidentielles formats numérique et papier seront conservées de façon sécuritaire et détruites le temps venu de façon sécuritaire et irréversible.

Tu peux demander en tout temps d'avoir accès à tes données, de vive voix, par téléphone ou par courriel. Nous te transmettrons alors la retranscription anonymisée par courriel et la pièce jointe sera protégée par un mot de passe.

Ce projet de recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique. Si tu as des questions, tu peux communiquer avec Amélie Tribouillier, au (450)530-0860 ou par courriel : tria05@uqo.ca. Si tu as des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, tu peux communiquer avec (André Durivage, andre.durivage@uqo.ca, 819-595-3900 poste 1781), président du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais.

Consentement à participer au projet de recherche

Ta signature atteste que tu as clairement compris les renseignements concernant ta participation au projet de recherche et indique que tu acceptes d'y participer et d'être enregistrée. Tu es libre de te retirer en tout temps de ce projet, et ce, sans aucune conséquence. Ta participation doit être éclairée, tu dois donc connaitre tous les tenants et aboutissants du projet de recherche. En ce sens, n'hésite pas à me poser toutes les questions nécessaires afin de t'assurer de bien comprendre toutes les informations en lien avec ta participation à ce projet.

Signatures

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer.

Le formulaire est signé en deux copies et j'en conserve une.

Nom de la participante : _____ Date : _____

Signature de la participante : _____

Nom de l'étudiante-chercheure : _____ Date : _____

Signature de l'étudiante-chercheure : _____

Annexe 6

GUIDE D'ENTRETIEN

Formulaire de consentement

Ce projet de recherche est mené par Amélie Tribouillier, étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Outaouais, et est supervisé par Sylvie Thibault, professeure à l'Université du Québec en Outaouais.

Nous remercions la participante, lui expliquons en quoi consiste le projet de recherche, faisons la lecture du formulaire de consentement avec elle et lui faisons signer ce dit formulaire.

Mise en contexte du projet de recherche

Comme nous venons tout juste d'en parler lors de la lecture du formulaire de consentement, ce projet de recherche a pour but de comprendre les raisons qui motivent les femmes victimes de violence conjugale à accepter ou refuser les suivis post-hébergement proposés une fois leur séjour en maison d'hébergement terminé. En ce sens, nous aborderons trois thèmes principaux :

1) Ton expérience en maison d'hébergement et la manière dont celle-ci peut influencer ta décision à accepter ou refuser les suivis post-hébergement proposés
2) Les avantages et inconvénients que tu penses pouvoir retirer du suivi post-hébergement
3) Les ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles sur lesquelles tu penses pouvoir compter une fois ton séjour en maison terminé

Déroulement de l'entrevue

Notre rencontre durera de 1h30 à 2h. Je te rappelle que tu peux cesser l'entrevue en tout temps, tu peux décider de ne pas répondre à certaines questions ou me préciser que tu désires que certaines de tes réponses ne soient pas retranscrites dans les résultats. En aucun cas, tu n'auras de conséquences liées à ton retrait de participation, si tel est le cas.

Je vais te poser plusieurs questions durant notre rencontre, mais tu n'as aucune pression à te mettre, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tout ce qui m'importe est de comprendre au mieux ton expérience personnelle. Également, pour être certaine d'explorer tous les thèmes, il se peut que je me réfère à mes documents, dans lesquelles j'ai préparé une liste de questions. N'hésite pas si tu as des questions à n'importe moment, je vais tâcher d'y répondre du mieux que je puisse. As-tu des questions avant de commencer? Parfait, alors commençons.

Question brise-glace : Si on se rencontre aujourd'hui, c'est parce que tu es actuellement hébergée en maison pour femmes victimes de violence conjugale. Depuis combien de temps es-tu hébergée dans cette ressource?

Thème 1 : L'expérience en maison d'hébergement		
Question principale	**Questions secondaires**	**Objectifs spécifiques**
J'imagine que tu es passée par de nombreux états d'âme depuis ton arrivée en maison. Pour commencer, peux-tu me parler un peu de ton séjour dans cette ressource?	Depuis combien de temps es-tu hébergée? Peux-tu me décrire comment s'est passée ton arrivée ici? Es-tu hébergée avec tes enfants? Si oui, combien as-tu d'enfants et quel âge ont-ils? Peux-tu me partager ton expérience d'hébergement avec eux? Comment trouves-tu les relations avec les autres femmes du centre? Comment te sens-tu face aux intervenantes? Quel type de relation as-tu avec elles? Comment te sens-tu face au cadre de la maison? Qu'as-tu appris depuis ton arrivée dans la maison? Est-ce que c'est ton premier séjour en maison d'hébergement? Si non, combien de séjour as-tu fait avant? C'était dans quelle maison d'hébergement? Est-ce que ton expérience en maison est différente d'une maison à l'autre?	Explorer les éléments de satisfaction et d'insatisfaction des femmes en lien avec leur expérience d'hébergement, et ce, à différents niveaux (cadre, relations avec les autres femmes, personnel de la ressource, interventions reçues, expérience des enfants) Comprendre le parcours d'hébergement des femmes Exploration d'un élément de la reprise de pouvoir sur la sécurité : le séjour en maison d'hébergement et des services reçus de la part des ressources spécialisées en matière de violence conjugale.
Thème 2 : Exploration de la période post-hébergement		
Questions principales	**Questions secondaires**	**Objectifs spécifiques**
Étant donné que tu peux rester dans la maison d'hébergement pour une période limitée, ton séjour prendra fin dans un futur proche. Comment envisages-tu la période post-hébergement?	Comment se passe la relation avec ton ex-conjoint en ce moment? Comment l'anticipes-tu pour la suite? Quel est ton sentiment de sécurité face à lui? Es-tu d'avis qu'il y a encore violence conjugale en ce moment? Si oui, de quelle manière s'exprime-t-elle? Quel type de garde ton ex-conjoint va-t-il avoir auprès des enfants une fois ton séjour terminé? Es-tu en cours de procédures judiciaires avec lui? Comment vis-tu cela? As-tu eu recours à la médiation avec lui? Est-ce que la DPJ est impliquée dans ta vie en ce moment? Si oui, peux-tu m'en parler davantage?	Exploration des potentiels enjeux post-hébergement : violence conjugale post-séparation, garde d'enfants, DPJ, démarches d'immigration, procédures judiciaires, logement, situation financière, emploi Exploration d'un élément de la reprise de pouvoir sur la sécurité : la situation financière

	Si tu es une personne immigrante, où en sont tes démarches concernant ton statut au Canada? Dans quelle mesure sens-tu que ton statut d'immigration te cause préjudice au quotidien? Dans quelle mesure es-tu d'avis que ta situation financière te permet de répondre adéquatement à tes besoins? Es-tu encore en emploi? Comment qualifies-tu la relation avec ton emploi? Et avec tes collègues et employeurs? Concernant ton lieu de résidence, as-tu un endroit où aller à la suite de ton séjour en maison d'hébergement? Si oui, lequel? Seras-tu seule à habiter ce logement? À priori, te sens-tu en sécurité? Si tu ne peux pas retourner dans ton ancien logement, où en sont tes démarches pour t'en trouver un nouveau? Comment vis-tu cette recherche? Quels défis rencontres-tu?	
Dans l'optique d'une fin de séjour en maison d'hébergement, nous allons explorer le lien que tu penses garder avec cette ressource. À priori, penses-tu utiliser le suivi post-hébergement proposé par la maison une fois ton séjour terminé?	Sur quels plans penses-tu avoir besoin de soutien une fois ton séjour en maison terminé? Quelles seraient tes motivations à accepter le suivi post-hébergement proposé par la maison? Quelles seraient tes réticences à accepter le suivi post-hébergement? Connais-tu d'autres femmes qui ont accepté le suivi? Si oui, de quelle manière leur expérience t'influence-t-elle? Sais-tu ce qu'est une maison deuxième étape? Sais-tu s'il y en a dans ta région? Dans quelle mesure penses-tu que ce type d'hébergement serait pertinent pour toi?	Exploration des idées face au suivi post-hébergement proposé Exploration du type de suivi post-hébergement désiré
Thème 3 : Ressources personnelles, interpersonnelles et professionnelles		
Questions principales	**Questions secondaires**	**Objectifs spécifiques**
Nous allons maintenant aborder les ressources sur lesquelles tu peux compter, autres que la maison d'hébergement. Pour commencer, peux-tu me dire sur quelles ressources personnelles	Comment qualifies-tu ton état de santé mentale actuel? Quels sont les outils qui t'aident et que tu utilises actuellement en lien avec ceci? Comment te sens-tu face aux démarches post-hébergement que tu devras poursuivre une fois ton séjour en maison terminé?	Exploration d'un élément de la reprise de pouvoir sur la sécurité : ressources internes des femmes

penses-tu pouvoir te fier à la fin de ton séjour?	Comment qualifies-tu la confiance que tu as en toi à compléter ces démarches? Sur lesquelles de tes qualités et compétences penses-tu pouvoir compter et dans quel cas penses-tu que ça te servira? Cette question est délicate… Quels sentiments éprouves-tu à l'égard de ton ancien conjoint? Sur quelles ressources personnelles penses-tu pouvoir compter pour ne pas retourner auprès de lui?	
Parfois, vivre de la violence conjugale peut avoir un impact négatif sur le réseau social et amener de l'isolement. As-tu des personnes avec qui tu es encore en contact?	Sur qui penses-tu pouvoir compter une fois ton séjour terminé? Tu es en relation avec cette / ces personne(s) depuis combien de temps? Est-ce que les personnes que tu identifies sont au courant de la violence conjugale que tu as vécue? Est-ce que tes enfants entretiennent un lien significatif avec cette personne? As-tu des personnes de ton entourage qui pourraient garder les enfants dans le cas où tu en aies besoin? Dans quelle mesure sens-tu ton entourage sensible à la question de la violence conjugale post-séparation?	Exploration d'un élément de la reprise de pouvoir sur la sécurité : le réseau de soutien social Exploration de la qualité du réseau et du lien de confiance avec celui-ci Compréhension du type de soutien disponible à l'intérieur du réseau social de la femme Exploration de la compréhension de la VC et de la VCPS du réseau social
Il est possible que d'autres ressources professionnelles t'accompagnent suite à ton séjour en maison d'hébergement. Sais-tu dans quelle mesure tu vas utiliser d'autres supports professionnels?	Trouves-tu que les ressources professionnelles dont tu aurais besoin sont accessibles? (Coût, lieu, horaires, etc.) Dans quelle mesure les ressources dont tu parles répondent à tes besoins? Dans quelle mesure les utilisent-tu?	Exploration d'un élément de la reprise de pouvoir sur la sécurité : la qualité et l'accès aux ressources et services offerts dans la communauté Exploration du lien entretenu avec les ressources disponibles Exploration des besoins des femmes en lien avec les ressources dans la communauté

Fermeture de l'entretien :

Je pense que nous avons fait le tour des questions que j'avais à te poser. Je te remercie énormément pour le temps que tu as pris pour notre rencontre. Nous avons abordé des sujets peut être sensibles pour toi aujourd'hui, as-tu besoin que je contacte ton intervenante?

Annexe 7

Le 18 août 2025

À l'attention de :
Amélie Tribouillier
Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Objet : Approbation éthique de votre projet de recherche

Projet #: 2026-4018
Titre du projet de recherche : Enjeux et soutien post-hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale : mieux comprendre pour mieux accompagner.

Votre projet de recherche a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains par le CER de l'UQO. Suivant l'examen de la documentation reçue, nous constatons que votre projet de recherche rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

Un certificat d'approbation éthique qui atteste de la conformité de votre projet de recherche à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* de l'UQO est par conséquent émis en date du 18 août 2025. Nous désirons vous rappeler que pour assurer la validité de votre certificat d'éthique pendant toute la durée de votre projet, vous avez la responsabilité de produire, chaque année, un rapport de suivi continu à l'aide du formulaire *F9 - Suivi continu*. Le prochain suivi devra être fait au plus tard le :

18 août 2026.

Un rappel automatique vous sera envoyé par courriel quelques semaines avant l'échéance de votre certificat.

Si des modifications sont apportées à votre projet, vous devrez remplir le formulaire *F8 - Modification de projet* et obtenir l'approbation du CER avant de mettre en œuvre ces modifications. Finalement, lorsque votre projet sera terminé, vous devrez remplir le formulaire *F10 - Rapport final.*

Notez qu'en vertu de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*, il est de la responsabilité des chercheurs d'assurer que leurs projets de recherche conservent une approbation éthique pour toute la durée des travaux de recherche et d'informer le CER de la fin de ceux-ci.

Nous vous souhaitons bon succès dans la réalisation de votre recherche.

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

La présente atteste que le projet de recherche décrit ci-dessous a fait l'objet d'une évaluation en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains et qu'il satisfait aux exigences de notre politique en cette matière.

Projet # : 2026-4018

Titre du projet de recherche : Enjeux et soutien post-hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale : mieux comprendre pour mieux accompagner.

Chercheure principale :
Amélie Tribouillier
Étudiante, Université du Québec en Outaouais

Directrice de recherche :
Sylvie Thibault
Professeure, Université du Québec en Outaouais

Date d'approbation du projet : 18 août 2025
Date d'entrée en vigueur du certificat : 18 août 2025
Date d'échéance du certificat : 18 août 2026

Caroline Tardif
Attachée d'administration, CÉR
pour André Durivage, Président du CÉR

Signé le 2025-08-18 à 13:18